

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :           **M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR, président**  
  **Mme CYNTHIA PHILIPPE, commissaire**

**COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LE PROJET DE STOCKAGE DE GAZ NATUREL LIQUÉFIÉ  
ET DE REGAZÉIFICATION DE BÉCANCOUR**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance du 14 juin 2016 – 19 h  
Centre culturel Larochele  
4000, boulevard de Port-Royal  
Bécancour

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 14 JUIN 2016 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>DÉPÔT DE DOCUMENTS</b>	
PAR LE PROMOTEUR.....	1
PAR LES PERSONNES-RESSOURCES .....	2
<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>	
Mme MONIQUE FONTAINE .....	12
M. JEAN-PIERRE LEDUC.....	21
Mme CAROLE DUPUIS .....	28
Mme JOYCE RENAUD.....	52
M. ROBERT BEAULIEU .....	62
M. MARC BRULLEMANS.....	69
<b>PAUSE</b>	
Mme GUY ROCHEFORT .....	80
M. JEAN FALAISE .....	85
M. JACQUES TÉTREAULT .....	95
M. MARC BULLEMANS .....	101
Mme NICOLE RACINE .....	114
Mme JOYCE RENAUD.....	121
QUESTIONS DE LA COMMISSION .....	134
MOT DE LA FIN .....	143

**AJOURNEMENT – FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE**

---

**SÉANCE DU 14 JUIN 2016  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5  
**M. LOUIS-PHILIPPE FRANCOEUR, président:**

Mesdames et messieurs, si vous voulez bien prendre vos places, nous allons recommencer l'audience.

10  
Alors, bienvenue à cette reprise de l'audience, c'est une troisième séance. Alors, je vous annonce que la commission va faire une évaluation à la pause-café de la pertinence de poursuivre ou non demain l'audience. Nous avons quand même un bon nombre de questions encore en réserve. Il y a des questions aussi du public, donc il faut gérer ça et on va prendre  
15 notre décision finale à la pause-café, puis on vous l'annoncera évidemment dès le retour.

Alors, j'annonce aussi l'ouverture du registre pour ce soir, s'il y a des gens qui veulent s'inscrire, et je vous annonce aussi que, au moment où je déclencherai la pause-café, normalement, ça sera la fermeture du registre. Donc, vous avez d'ici la pause-café de 21 h pour vous inscrire et vous réinscrire, le cas échéant.

20  
Alors, avant de laisser la parole aux participants ou d'amorcer notre bloc de questions, je voudrais demander aux parties s'il y a des réponses à nous fournir. Je commencerai par le promoteur, est-ce qu'il y avait des choses en suspens de votre côté, Monsieur St-Pierre?

25  
**M. DAVID ST-PIERRE :**

Oui, Monsieur le président, il y avait au niveau sismique.

30  
**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

35  
**M. DAVID ST-PIERRE :**

Donc, je devais vous revenir. Après vérification, comme je vous avais mentionné, les études sismiques spécifiques ont eu lieu. Le rapport est en cours présentement de rédaction. Donc, on devrait avoir le rapport d'ici à la fin du mois de juin.

**LE PRÉSIDENT :**

On compte sur vous pour nous l'envoyer dès que, et j'insiste sur le mot, il sera disponible.

45

**M. DAVID ST-PIERRE :**

J'en prends l'engagement, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

50

On vous remercie. Il n'y avait pas autre chose de votre côté? Non?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

55

Pas d'autre chose, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

60

D'accord. Du côté du ministère, il n'y avait pas d'autres questions en suspens? Oui?

**M. BERNARD LÉTOURNEAU :**

65

Oui, Monsieur le président, Madame la commissaire. Suite à des vérifications que j'ai faites auprès des autorités du ministère de la Sécurité publique à Québec, on me dit qu'on n'a jamais eu à intervenir sur un accident ou un incident impliquant du GNL.

**LE PRÉSIDENT :**

70

D'accord, je vous remercie. Oui?

**M. PHILIPPE DOYON :**

75

Bonjour, Philippe Doyon, ministère Énergie et Ressources naturelles. J'ai envoyé par courriel les réponses aux questions en suspens hier. J'avais trois questions en suspens hier.

**LE PRÉSIDENT :**

80

O.K.

**M. PHILIPPE DOYON :**

Alors, je ne sais pas s'il faut les énoncer ou...?

85

**LE PRÉSIDENT :**

Vous nous les avez envoyées par écrit.

**M. PHILIPPE DOYON :**

90

Oui, par écrit.

**LE PRÉSIDENT :**

95

D'accord. Alors, j'imagine qu'on va les retrouver. Mais est-ce que vous pouvez nous rappeler de quoi il s'agissait, quel est l'essentiel de votre réponse? Parce qu'il y a peut-être des gens ici qui voudraient toucher ces questions-là, alors aussi bien de donner au moins une idée.

**M. PHILIPPE DOYON :**

100

Une idée. Alors, la première question visait l'objectif de vingt-cinq pour cent (25 %) d'énergie renouvelable supplémentaire. Vous aviez demandé en équivalent puissance, ça correspondrait à quoi pour l'hydroélectricité.

105

Alors, si on se prête au jeu, si on regarde en 2013, l'énergie qui a été produite à partir de l'hydroélectricité, on lui prête un FU moyen de cinquante-huit pour cent (58 %). On peut traduire ça en une puissance équivalente de quelque quarante mille mégawatts (40 000 MW) et puis, bien si on augmente ça de vingt-cinq pour cent (25%), on devrait avoir besoin de dix mille mégawatts (10 000 MW) de plus de puissance.

110

Mais évidemment c'est boiteux un peu parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

115

C'est quand même selon les besoins, là. Vous n'allez pas...

**M. PHILIPPE DOYON :**

120

C'est en énergie vraiment l'objectif. Mais si on se prête au jeu de traduire ça en mégawatts.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que ça donnerait en mégawatts.

125 **M. PHILIPPE DOYON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

130

D'accord.

**M. PHILIPPE DOYON :**

135

Ça, c'est le premier élément.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

140

**M. PHILIPPE DOYON :**

145

Le deuxième, la question visait de mémoire, je vais aller voir. Ah, oui. Alors, il y avait un intervenant du public, un citoyen qui avait demandé, qui avait affirmé qu'il pensait qu'il y avait eu un plan du gouvernement à l'égard de... pour la construction de dix (10) centrales thermiques puis que ces dix (10) centrales thermiques là auraient mené au projet du Suroît. Alors, après vérification, nous, pour ce qui est du gouvernement, pour la politique énergétique 96, il n'y avait pas d'orientation à cet égard-là.

150

Après ça, j'ai consulté la stratégie énergétique 2006-2015 et il y avait uniquement des orientations quant à l'augmentation du parc hydraulique, quatre mille cinq cents mégawatts (4 500 MW) qui avait des visées éoliennes, mais il n'y avait encore rien par rapport aux centrales thermiques.

155

La seule place où le gouvernement, peut-être, a prêté, a quelque peu statué sur les centrales thermiques, c'est lorsqu'il a accepté le plan stratégique d'Hydro-Québec. Les années spécifiques, un instant je vais consulter. C'est le plan stratégique d'Hydro-Québec 2002-2006 dans lequel, Hydro-Québec Production présentait ce qu'il voulait poursuivre, dont notamment un investissement de cinq cent cinquante millions (550 M\$) qui visait une centrale thermique qui, à terme, est devenue le projet du Suroît.

160

**LE PRÉSIDENT :**

165 D'accord. Je vous remercie. En fait, les dix (10) centrales avaient été évoquées, on a vérifié ça de notre côté, ça avait été par le président de l'Hydro-Québec de l'époque, mais ça avait juste été évoqué publiquement.

**M. PHILIPPE DOYON :**

170 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Je crois dans une conférence ou quelque chose du genre.

**M. PHILIPPE DOYON :**

175 Le gouvernement n'a jamais eu de plan ou de plan d'action à cet égard-là.

**LE PRÉSIDENT :**

180 Non, il n'y a pas eu de plan, puis ce n'était pas intégré au plan d'équipement.

**M. PHILIPPE DOYON :**

185 Non, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

190 La troisième?

**M. PHILIPPE DOYON :**

195 La troisième c'était la question à savoir si Hydro-Québec pourrait réserver des turbines ou de la puissance particulièrement pour répondre à la pointe. Et puis, bien, la réponse est déjà dans le cadre actuel des choses. C'est que Hydro-Québec doit déjà répondre au bloc patrimonial et donc il y a un trente-quatre mille mégawatts (34 000 MW), grosso modo, qui est prévu pour, justement pour la puissance. Il doit prévoir ça en premier.

200 Par la suite, bien, il a répondu à des appels d'offres. C'est plus Hydro-Québec Distribution qui doit généralement assurer la fine pointe. Donc, ça passe par les appels d'offres et c'est la réglementation actuelle qui faudrait qui soit changée complètement. C'est qu'en ce moment, c'est le distributeur qui assure ça et non HQP. HQP est tenue pour le patrimonial uniquement.

205 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Mais comme vous dites, si on voulait imposer des conditions additionnelles, il faudrait des modifications réglementaires.

210 **M. PHILIPPE DOYON :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

215 D'accord. Je vous remercie.

**M. PHILIPPE DOYON :**

220 Puis, aujourd'hui, on avait une question qui portait sur le Code du bâtiment et les différents... alors, je vais envoyer le bilan synthèse de la stratégie 2006-2015 qui répond, qui fait état de tout ce qui a été fait dans le cadre de la stratégie 2006-2015 par rapport aux différents programmes du BEIE et l'objectif qu'il y avait, là, inscrire certaines mesures d'efficacité énergétique dans le cadre du Code du bâtiment. Ça fait que c'est déjà fait, ça, le bilan synthèse  
225 de ça.

**LE PRÉSIDENT :**

J'imagine que c'est un document public?

230 **M. PHILIPPE DOYON :**

Oui, exact. Oui.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, vous le déposerez officiellement au nom de votre ministère s'il-vous-plaît.



240

**M. PHILIPPE DOYON :**

Oui. Oui.

245

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

250

**M. PHILIPPE DOYON :**

Je vais faire ça bientôt, là. À l'instant.

255

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, merci. Il n'y avait pas autre chose.

260

**M. PHILIPPE DOYON :**

Bien, j'avais des informations sur le mesurage net. Le nombre de clients, on avait parlé de ça aujourd'hui.

265

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

270

**M. PHILIPPE DOYON :**

Dans l'étude du cadre de crédits, alors il y a eu, Hydro-Québec a présenté juste le nombre de clients qui avaient dans le cadre de l'option mesurage net et la dernière donnée qu'on a de disponible, c'est en 2012. Il y avait – je vais le ressortir – de mémoire là, trente-neuf (39) clients résidentiels et quelque douze (12) autres clients agricoles et commerciaux. Principalement, tous des panneaux solaires, du photovoltaïque et quelque peu d'éoliennes.

275

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie. Et ça, est-ce que vous avez un bilan dans un document, non? Si vous nous avez trouvé des chiffres...

280

**M. PHILIPPE DOYON :**

Des chiffres, des chiffres dans le cadre de l'étude des crédits qui a été menée...

285

**LE PRÉSIDENT :**

Au printemps.

290

**M. PHILIPPE DOYON :**

Pardon?

295

**LE PRÉSIDENT :**

Au printemps cette année?

300

**LE PRÉSIDENT :**

Antérieure.

305

**M. PHILIPPE DOYON :**

J'ai juste les chiffres de 2012.

310

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

315

**M. PHILIPPE DOYON :**

Puis la dernière chose, aussi, vous aviez demandée pour le tarif D, les chiffres, mais là, je ne l'ai plus sur mon – je l'avais ce matin, mais grosso modo, les chiffres pour le tarif D, il y a une redevance mensuelle de quarante dollars soixante-quatre (40,64 \$)... je l'oublie, là, il faudrait que j'aille le retrouver, mais la première tranche était de cinq point soixante-onze (5,71) et la deuxième était de huit point soixante-quatre (8,64). Juste pour... huit cents (0,08 \$) du kilowatt;

320 cinq soixante et onze (05.71) du kilowatt heure et puis huit soixante-quatre (08.64) pour la deuxième tranche.

**LE PRÉSIDENT :**

325 La deuxième tranche. Et la première tranche c'est pour le premier trente mille kilowatts (30 000 kW).

**M. PHILIPPE DOYON :**

330 Le premier trente kilowatts (30 kW) fois le nombre de jour dans le mois.

**LE PRÉSIDENT :**

Kilowatts.

335 **M. PHILIPPE DOYON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

340 De jour.

**M. PHILIPPE DOYON :**

345 Fois le nombre de jours dans le mois, oui.

**LE PRÉSIDENT ;**

D'accord.

350 **M. PHILIPPE DOYON :**

Voilà.

355 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, je vous remercie. Du côté de la Sécurité publique, il y avait... est-ce qu'il y avait quelque chose? Non? Oui, vous l'avez dit, c'est vrai. Du côté des Transports? Non, il n'y avait rien? Du côté de Gaz Métro?

360 **M. RENAULT LORTIE :**

Oui, Monsieur le président, nous avons l'engagement de revenir sur la couverture d'assurance. Donc, Gaz Métro a en place une couverture d'assurance qui couvre Gaz Métro et l'ensemble de ses filiales, dont la filiale GMSE, pour un montant de plusieurs centaines de millions de dollars sous la même couverture d'assurance.

365 **LE PRÉSIDENT :**

Plusieurs centaines, ça peut être deux, ça peut être neuf, ça peut être un gros écart.

370 **M. RENAULT LORTIE :**

C'est plus que deux cent millions (200 M\$), c'est plusieurs centaines de millions de dollars. Puis si vous voulez le chiffre exact, on va se faire un plaisir de vous le donner, mais on aimerait le faire sous pli confidentiel, s'il-vous-plaît.

375 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous pouvez nous fournir le chiffre et on verra pour rendre une décision sur la confidentialité.

380 **M. RENAULT LORTIE :**

Merci.

385 **LE PRÉSIDENT :**

Mais précisez-nous les motifs de confidentialité que nous devrions considérer.

390 **M. RENAULT LORTIE :**

Bien entendu.

**LE PRÉSIDENT :**

395 D'accord. Alors, on va les évaluer. Merci. Et du côté du parc industriel, il n'y avait rien de particulier et du côté d'Hydro-Québec, Monsieur Lagrange?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

400 Oui, un complément d'information à ce que mon collègue du MERN vient de mentionner pour l'option de mesurage net, on a les chiffres en date du 31 décembre 2015. Donc, on a cent deux (102) abonnements. On a un tableau qu'on va pouvoir faire suivre, là. Cent deux (102) abonnements, la majorité sont au solaire, il y en a soixante-dix-neuf (79) au solaire; il y en a dix-neuf (19) à la biomasse, et on a le détail par année de tous ceux qui ont adhéré. Donc, on va vous faire suivre ça ce soir.

405 On a également un hyperlien pour répondre à un deuxième engagement qu'on avait pris de vous fournir la liste du potentiel technicoéconomique des mesures de gestion de la demande en puissance. J'ai reçu ça sur mon iPhone, on va vous le faire suivre.

410 Et on va être en mesure demain de répondre au dernier engagement qui était de fournir la tendance au niveau de la consommation unitaire des consommations qu'on voit qui diminuent, là. Alors, les demandes ont été faites à nos collègues et on va être en mesure de répondre d'ici à demain pour ce troisième volet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

420 Excellent. Écoutez, on vous remercie.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Par écrit. Oui, excusez.

**LE PRÉSIDENT :**

425 Oui, ça va. Une réponse écrite convient très bien. On la mettra sur le site Internet du Bureau, de sorte que tout le monde pourra la consulter.

430 Est-ce que j'oublie quelque chose avant de passer aux participants? Alors, c'est les mêmes règles que d'habitude, vous les connaissez maintenant.

435 Donc, le registre est ouvert. Je rappelle qu'il va se fermer quand on va décréter la pause à 21 h et puis nous annoncerons à la suite de la pause si nous poursuivons demain ou si on fait un sprint pour terminer ce soir. Ce qui, je pense, plairait à beaucoup de monde. Alors, on va essayer de voir si on est capable de faire ça.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**  
**Mme MONIQUE FONTAINE**

440

**LE PRÉSIDENT :**

445

Alors, j'appellerais – on va essayer ce soir d'être effectivement plus expéditif. J'appellerais monsieur Alain Olivier, s'il est dans la salle. Il n'y est pas encore. Monsieur André Bélisle? On va le remettre plus tard. Madame Monique Fontaine?

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

450

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

455

Bonsoir, Madame.

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

460

Oui, bonsoir, Monsieur le président et mesdames et messieurs. Je m'appelle Monique Fontaine, je suis de Trois-Rivières. Hier, ma question c'était : comment, en matière de priorité, fait-on l'arbitrage entre les engagements contractuels et la mission chez Hydro-Québec? Et moi, naïvement, je pensais que la mission de la société d'État était de répondre aux besoins des Québécois. Mais je suis un peu vieille.

**LE PRÉSIDENT :**

465

Vous voulez voir au fond le lien entre ça?

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

470

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

475

Et les engagements contractuels, vous parlez de quels engagements contractuels?

480 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

Bien, je pensais à des engagements contractuels qui concernent notamment, mettons, l'exportation.

485 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, les exportations. Donc, vous vous posez la question : qu'est-ce qui est prioritaire, desservir les Québécois ou exporter?

490 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

Oui. Comment on fait l'arbitrage.

495 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

500 Comment on pondère, tu sais, comment on juge de tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Là, j'ai bien compris le sens de votre question. On va l'adresser à Hydro-Québec.

505 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

Mais je n'ai pas fini. Ça, c'était hier. Aujourd'hui, j'ai pris connaissance du plan stratégique puis j'ai avancé dans ma...

510 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, bon. Donc ce n'est plus votre question.

515 **Mme MONIQUE FONTAINE :**

Non.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, excusez.

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

525 Quand je regarde le plan stratégique d'Hydro-Québec 2016-2020, je lis vraiment le plan stratégique d'une compagnie privée, puis c'est normal, une compagnie privée dont l'objectif est de faire monter le prix de l'action puis dont la priorité, en l'occurrence, c'est l'exportation.

530 Puis là, à la page 5, par contre – et ça confirme ce que j'ai entendu –, je lis : « Nous avons de l'énergie disponible en sus de la quantité qu'il nous faut pour satisfaire les besoins du Québec. » Ça, c'est à la page 5 du plan stratégique 2016-2020. Donc, c'est bien, on peut être rassurés, on en a plus que ce dont on a besoin.

535 Alors, je me dis, ça serait la puissance qui est mise à leur disposition qui serait inférieure à la puissance appelée par les Québécois en période de pointe. C'est ce qui est sur la table pour les Québécois, là, qui n'est pas satisfaisant. On a de l'énergie en masse, mais quand... je vais passer les analogies.

540 Bon, on en a en masse, mais quand on veut la mettre sur la table, il y en a moins. Et donc, ça serait la puissance qui est mise à la disposition des Québécois qui, en période de pointe, serait insuffisante à la demande, hein, la puissance appelée, là; quand j'ouvre mon fourneau, quand je vois « ah, il n'y en a plus, là », pourtant je suis riche d'eau, de barrages et de....

545 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, et votre question c'est quoi, là?

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

550 Oui. Qu'est-ce qui empêche Hydro-Québec de mettre à la disposition des Québécois la puissance appelée en tout temps? D'en faire, à titre de propriétaire, le client prioritaire puis je vais dire tout de suite la deuxième comme ça, ils pourront démêler ça.

555 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que ça serait mieux de... juste celle-là. On la prendra séparément, si vous le permettez.



**Mme MONIQUE FONTAINE :**

560

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

565

D'accord. Alors, Hydro-Québec, le client prioritaire, c'est le Québécois propriétaire d'Hydro?

**M. HANI ZAYAT :**

570

Je vais revenir sur notre mission. Notre mission n'est pas unique. C'est effectivement d'approvisionner la clientèle québécoise, je dirais même au moindre coût. Donc, c'est quelque chose, une mission que l'on remplit à travers différentes façons, à travers de l'énergie et de la puissance qui est consacrée à la clientèle québécoise à travers le contrat patrimonial et qui est mise en place à travers différentes ententes contractuelles avec d'autres fournisseurs.

575

Donc, là, encore une fois, je fais référence aux fournisseurs, qu'ils soient éoliens, on a des fournisseurs qui produisent de l'électricité à partir de la biomasse ou à partir de petites centrales hydrauliques aussi. Donc, les centrales qui n'appartiennent pas à Hydro-Québec proprement dit, mais dont Hydro-Québec achète la production pour pouvoir rencontrer les besoins de ses clients.

580

Maintenant, en même temps, Hydro-Québec a la mission de valoriser ses actifs puis d'essayer de tirer le maximum de valeur de ses actifs, et ça passe aussi par des exportations que Hydro-Québec fait sur les marchés voisins, de façon à contribuer à la richesse collective.

**LE PRÉSIDENT :**

585

Alors, d'entre les deux missions, laquelle est la plus importante? C'est ça, le sens de la question de Madame.

**M. HANI ZAYAT :**

590

Les deux sont importantes, Monsieur le président. C'est sûr que répondre aux besoins du Québec est notre mission première et l'une ne se fait pas au détriment de l'autre. Les deux vont de pair.

595

**LE PRÉSIDENT :**

600

Si votre objectif c'est de fournir de l'électricité au plus bas prix, vous allez être d'accord avec moi que les dépenses inutiles, on essaie de les couper. La Régie est là pour ça, normalement, pour essayer d'avoir un examen serré des dépenses et des coûts. Ça m'amène à vous poser une question, que je pense que beaucoup de gens se posent : avez-vous envisagé, depuis 2004, d'acquérir la centrale de TCE plutôt que de payer des pénalités jusqu'en 2026?

605

**M. HANI ZAYAT :**

Oui, c'est un scénario qui a été envisagé. Je voudrais peut-être revenir en fait sur les montants...

610

**LE PRÉSIDENT :**

Et pourquoi a-t-il été abandonné?

615

**M. HANI ZAYAT :**

Vous allez le voir dans le reste de ma réponse. En fait, les montants qu'on paie à TCE ne sont pas des pénalités et je pense que c'est important de prendre acte de ces mots. Oui, on paie des montants pour la centrale de TCE. On leur paie un dédommagement pour les coûts fixes qu'ils ont encourus pour la construction de la centrale. Donc, on ne parle pas de pénalité, on parle de compensation parce qu'ils ont construit une centrale qu'ils vont devoir, donc qu'ils doivent financer, qu'ils doivent amortir et qu'ils ont supportée. Donc, c'est un petit peu normal qu'il y ait des montants qui sont versés. On leur verse les frais fixes qui sont associés au fait qu'ils ont construit une centrale pour nos besoins.

620

625

Et donc, ce ne sont pas des pénalités à proprement dit, c'est tout simplement une compensation pour quelque chose qu'on a demandé et qui est là.

630

Si on devait acheter la centrale, bien, on aurait quand même des frais de financement à faire. Il faudrait quand même financer la centrale. Il faudrait quand même payer une charge d'amortissement pour cette centrale-là et il faudrait quand même payer des charges de financement pour supporter cette centrale.

635

Donc, ce n'est pas blanc ou noir.

**LE PRÉSIDENT :**

640

Allons-y pour l'idée que ce n'est pas blanc ou noir. Mais j'ai lu dans l'étude d'impact du projet de TCE, à l'époque, qui a passé devant le BAPE, que la centrale devait coûter quatre cent quatre-vingt-neuf millions (489 M\$).

645

Les gens ont mentionné hier qu'avec les compensations – on va utiliser votre terme – qu'on paierait quelque part quelque chose autour de deux milliards (2 G\$), ça pourrait même aller à deux point cinq (2,5 G\$). À ce moment-là, c'est quand même cinq fois le prix de la construction; est-ce que devant cette situation, il n'aurait pas été pertinent de réagir et d'essayer de minimiser des frais de cette importance.

650

**M. HANI ZAYAT :**

655

Alors, là aussi je vais répondre en deux temps. Les montants que vous mentionnez, qui représentent les coûts, enfin possiblement les coûts de construction de la centrale à l'origine, c'est à un moment donné, donc on parle de 2003, 2004, versus des montants qui sont versés sur un horizon de vingt (20) ans. Donc, en prenant pour acquis qu'un dollar en 2025 n'a pas la même valeur qu'un dollar en 2004, il y a un phénomène d'inflation qui fait que les chiffres ne sont pas tout à fait comparables.

660

Par ailleurs, on a un contrat avec TCE. Donc, lorsqu'on a signé un contrat avec TCE pour des livraisons garanties, c'est sûr que si on devait rentrer dans des négociations pour acheter la centrale, on se retrouverait à acheter, en fait plus que la centrale, c'est les flux financiers, ça devient une opération financière qu'il y a à faire avec TransCanada et on va devoir payer tout de suite ce qu'on est supposé leur payer sur un horizon de dix (10), quinze (15) ou vingt (20) ans, dépendamment de l'horizon qui reste à ces flux-là.

665

**LE PRÉSIDENT :**

670

Vous voulez dire que vous auriez été obligés de payer les profits anticipés par eux?

**M. HANI ZAYAT :**

675

Les profits ou les montants qu'ils avaient escomptés. Eux, ils comptaient sur ces montants-là pour 1) pour financer leur centrale et ils comptaient sur ces montants-là pour leur cadre financier, et c'est ça notre engagement, comme société, avec eux. Ce sont les frais fixes qui sont associés à cette centrale.

**LE PRÉSIDENT :**

680

Mais ça ne coûte certainement pas cent cinquante millions (150 M\$) par année pour la garder en existence.

**M. HANI ZAYAT :**

685

En fait, les montants qui sont les frais fixes associés à la centrale sont plus de l'ordre de cent millions de dollars (100 M\$) par année. Donc, qui sont des montants qui sont associés, encore une fois, aux charges fixes de la centrale. Donc, aux charges amortissement, financement, et tous les frais fixes qui sont associés à la centrale.

690

**LE PRÉSIDENT :**

695

Et si ce sont des frais de cette importance, expliquez-moi comment il se fait que dans le contrat qu'a approuvé la Régie de l'énergie, la compensation – je ne dis pas la pénalité – est passée de cent cinquante (150 M\$) à cinquante millions (50 M\$). J'imagine qu'une firme qui a des actionnaires, une firme sérieuse comme TransCanada, ne perd pas cent millions (100 M\$) de gaieté de cœur, qu'est-ce qu'ils ont eu en retour? Parce que dans un échange comme ça, normalement, il y a un échange, est-ce que TransCanada... c'est quoi l'équivalent? Parce dix (10) ans à cent millions (100 M\$), si on baisse la compensation, ça fait quand même un milliard (1 G\$). Qu'est-ce qu'il y a eu en retour? Ou qu'est-ce qu'il y aura, je ne sais pas?

700

**M. HANI ZAYAT :**

705

Je vais juste replacer les faits pour être sûr qu'on se comprend au niveau des chiffres. Il y a un contrat initial avec TransCanada, qui est le contrat de fourniture de l'énergie comme centrale de base. C'est le contrat de 2003 avec TransCanada, c'est pour une livraison de base, donc huit mille sept cent soixante (8 760) heures par année, quatre point un térawattheures (4,1 TWh) et c'est essentiellement des frais fixes. Donc, le montant dont on parle, à peu près une centaine de millions de dollars par année, plus les coûts variables qui sont plus les coûts du gaz, les coûts de l'énergie, les coûts variables, pour être plus spécifique, qui sont là pour pouvoir produire de l'électricité.

710

715

Donc, ça, c'est le contrat de base. Depuis qu'on a suspendu le contrat de base, donc depuis 2008, évidemment, on ne paie plus les coûts variables, la partie énergie, la molécule de gaz, évidemment on ne met plus de gaz dans la centrale pour produire, donc on ne paie plus le gaz. Tout ce qui reste, c'est la portion fixe du contrat.

720 Maintenant, ce dont on parle aujourd'hui, c'est plutôt de prendre cette centrale-là et de la  
transformer en centrale de pointe. Et là, les montants dont on parle, en fait, ce n'est pas  
cinquante millions (50 M\$), j'ai parlé ce matin de plus trente millions (30 M\$) annuellement. Le  
725 trente millions (30 M\$) annuellement, il comprend plusieurs composantes. Il comprend une  
composante TransCanada pour convertir la centrale d'une centrale de base en une centrale de  
pointe. Donc, une compensation pour cette conversion-là d'une centrale de base en centrale de  
pointe et pour refléter le fait que le contrat passe d'une terminaison du contrat en 2026 à une  
730 terminaison en 2036.

À cela s'ajoutent les coûts associés au gaz naturel liquéfié, donc à la production de gaz, en  
fait au GNL, à la liquéfaction, à l'entreposage et aux infrastructures nécessaires pour revaporiser  
le gaz naturel liquéfié. Et l'ensemble de ces coûts-là, donc TransCanada et Gaz Métro, sont de  
735 trente millions (30 M\$) par année.

**LE PRÉSIDENT :**

735 Mais dans la modification au contrat avec TCE, on dit que la compensation passe de cent  
cinquante (150) à cinquante (50), est-ce que je me trompe?

**M. HANI ZAYAT :**

740 Oui. Dans le sens que oui. Je recommence, non. Oui, vous vous trompez. Donc, la  
compensation pour le contrat de base, les frais fixes étaient de cent millions de dollars (100 M\$).  
Elle a toujours été de cet ordre-là. Elle a déjà été un peu plus élevée et on a réduit cette  
compensation-là lorsqu'on a remis l'engagement du pipeline de TransCanada Pipelines sur le  
marché. La centrale de TransCanada, évidemment, pour alimenter la centrale en gaz naturel, on  
745 avait un – enfin TransCanada Énergie avait un engagement à long terme avec TransCanada  
Pipelines (TCPL), pour une réservation de transport gazière de Sarnia jusqu'à Bécancour.

**LE PRÉSIDENT :**

750 Là, vous dites que ça coûte, c'était cent millions (100 M\$), la compensation. Moi, j'ai lu  
souvent que c'était cent cinquante (150). Le cent cinquante (150) est formé par deux montants  
différents? Expliquez-moi, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Depuis des années, je  
lis partout que c'est cent cinquante (150) que vous payez parce que la centrale ne fonctionne  
755 pas. Alors, je voudrais m'entendre sur les montants.

**M. HANI ZAYAT :**

760

En fait, on a déposé, sous pli confidentiel, le tableau qui reprend l'ensemble de ces montants-là, donc c'est versé au dossier. Et le cent cinquante millions (150 M\$) est un montant qui a été véhiculé par la presse, mais la compensation effective est bien en-deçà du cent cinquante millions (150 M\$).

**LE PRÉSIDENT :**

765

Alors, écoutez, nous avons ces documents, mais nous n'avons pas eu le temps de les consulter; vous vous imaginez pourquoi. Alors, on va les regarder attentivement, et nous vous reviendrons à ce moment là-dessus.

**M. HANI ZAYAT :**

770

Ça va.

**LE PRÉSIDENT :**

775

Bon. Je pense qu'on pourrait passer à votre deuxième question, Madame.

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

780

Ma deuxième question c'est dans quelle mesure est-ce que Hydro-Québec considère que l'électricité produite par regazéification est de l'énergie verte au sens où elle satisfait aux principes de développement durable? En d'autres termes, sommes-nous si pauvres, que nous soyons réduits à servir les autres avant de nous servir?

**LE PRÉSIDENT :**

785

Ça, c'est un commentaire. Mais la question, je la pose à Hydro-Québec. Vous considérez ça comme une énergie verte, la production d'électricité chez TCE? C'est ça, la question de Madame, en vertu des principes du développement durable.

790

**M. HANI ZAYAT :**

795

Je considère que c'est un moyen de production nécessaire pour assurer la sécurité des approvisionnements. C'est surtout ça qui est important et c'est une énergie qui, si elle n'est pas vert foncé, elle est... en tout cas, nettement moins polluante que les alternatives qu'on peut voir sur les marchés avoisinants.

**LE PRÉSIDENT :**

800

C'est la réponse.

**Mme MONIQUE FONTAINE :**

805

Merci. Bonne soirée.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC**

**LE PRÉSIDENT :**

810

On vous remercie, Madame. Alors j'appellerais monsieur Jean-Pierre Leduc.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

815

Monsieur le président, Madame Philippe, messieurs, mesdames. Une question sur la Romaine. J'ai regardé la fiche technique puis, bien, on voit là-dessus, admettons... bon, la phase numéro un, ça peut donner deux cent soixante-dix mégawatts (270 MW), puis la deux, de six cent quarante (640) puis ainsi de suite pour les quatre phases, puis au total, on peut faire le total puis ça nous amène à quelque chose comme, je pense que c'est mille cinq cent cinquante (1 550). Je ne suis pas certain, là, parce que je me suis trompé de chiffre ici, là.

820

Puis sur la fiche technique, c'est marqué « facteur d'utilisation ». Bien, je veux savoir ce que ça veut dire parce qu'on voit partout que c'est marqué « soixante pour cent (60 %), facteur d'utilisation ». Alors, je me suis dit, peut-être que c'est quelque chose qui peut rouler à soixante pour cent (60 %) de façon continue? Ce n'est pas ça? Alors, je voudrais savoir ça.

825

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vais demander aux gens d'Hydro-Québec de vous l'expliquer. Je l'ai souvent expliqué, mais je vais...

830

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

D'accord.

835

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais entendre comment ils font. Oui, qu'est-ce que veux dire le...

**M. HANI ZAYAT :**

840

Que veut dire le soixante pour cent (60 %) ?

**LE PRÉSIDENT :**

845

Le FU, facteur d'utilisation donc à soixante pour cent (60 %).

**M. HANI ZAYAT :**

850

Donc un FU, c'est effectivement un facteur d'utilisation. Ça veut dire que l'énergie qu'on est capables de sortir d'une centrale comme de la Romaine, celle de la Romaine, si le FU est de soixante pour cent (60 %), donc elle est capable de sortir mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) fois huit mille sept cent soixante (8 760) heures fois point 6 (0,6). C'est soit soixante pour cent (60 %) du temps, soit soixante pour cent (60 %) de mille cinq cents mégawatts (1 500 MW) à toutes les heures. Mais en moyenne, après un an, elle peut sortir soixante pour cent (60 %) de sa capacité installée si elle fonctionnait à toutes les heures à pleine capacité.

855

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous compris ?

860

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Pas tout à fait, là, parce que...

**LE PRÉSIDENT :**

865

Bon. Permettez-vous que je donne mon explication ?

**M. HANI ZAYAT :**

870

Oui. Allez-y.

**LE PRÉSIDENT :**

875

Imaginez une éolienne avec une production en dents de scie.



**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

880 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

885 Comprimez toutes les heures pour que ça soit des vingt-quatre (24) heures, vingt-quatre (24), vingt-quatre (24), vingt-quatre (24); sur une base annuelle, vous auriez trente-cinq pour cent (35 %) du temps. C'est comme si l'éolienne avait marché à pleine puissance pendant trente-cinq pour cent (35 %) du temps. Puis ce trente-cinq pour cent (35 %) c'est le total de toutes les portions de sa puissance.

890 Alors, admettons que vous avez un parc de cent mégawatts (100 MW), et on produit des fois à dix (10), des fois à quatre-vingt-dix (90), vous comprenez? Alors, si vous compprimez tout ça, vous dites, c'est l'équivalent de l'éolienne à pleine puissance vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24/24). Mais l'équivalent à ce moment-là, tout ça compressé, ça remplirait, si vous voulez, trente-cinq pour cent (35 %) du temps sur une base annuelle. Le facteur d'utilisation, c'est  
895 l'équivalent de la pleine puissance comprimée en vingt-quatre (24) heures, en blocs de vingt-quatre (24) heures, ça donne quoi sur un an.

900 Alors, un FU, les éoliennes c'est autour de trente-cinq (35), puis comme dit Monsieur, les chiffres d'Hydro-Québec, j'ai souvent vu ça dans une autre vie, c'est autour de soixante (60) pour tous les barrages.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

905 O.K. Ça ne veut pas dire que, utiliser à cent pour cent (100 %), on pourrait aller chercher plus.

**LE PRÉSIDENT :**

910 Non.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Ça ne veut pas dire ça.

915 **LE PRÉSIDENT :**

Non.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

920 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

925 C'est ça.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Ça marche. Merci.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Première question. Allez-y pour une autre.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

935 La deuxième question, c'est encore pour mieux comprendre la mécanique de tout ça, là.

**LE PRÉSIDENT :**

940 Oui.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

945 Parce que Hydro-Québec aurait signé un contrat avec TCE jusqu'en 2036, pour le dernier contrat, je pense. Il y en avait un jusqu'en 2026 puis un jusqu'en 2036.

950 Bon. Bien, TCE, pour fonctionner, il y avait besoin de gaz, puis le gaz, bien, en période de pointe, il n'y en a pas. Alors, là, on demande à ce moment-là de travailler avec le GNL puis là, bien vu qu'il faut travailler avec le GNL puis il faut travailler avec le gaz, bien on demande à Gaz Métro, puis là Gaz Métro, lui, il dit : bien là, ça prend un réservoir de vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>), je pense, est-ce que c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

955 Oui, c'est ça.

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

960 Alors, là, on dit : bien coudon, ça prend un BAPE. Bien, est-ce que ce n'est pas un peu à l'envers, ça? On a signé un contrat puis là on est rendu que là, il faut faire un BAPE. Admettons que le gouvernement suit les recommandations du BAPE qui dit, lui : bien écoute, pour plusieurs raisons, le projet, on ne l'aime pas. Qu'est-ce qu'on fait avec le contrat? On l'a signé.

965 Alors, moi, je veux comprendre la mécanique de ça, là, je veux comprendre comment on peut en arriver là.

**LE PRÉSIDENT :**

970 Bien, je peux vous donner une explication parce que ça relève aussi de notre commission, qu'est-ce qu'on fait dans un mandat comme ça. Tout le monde le sait, la Régie de l'énergie a un mandat et a approuvé le contrat entre TCE et Hydro-Québec, d'accord? Bon, la Régie, elle a, elle, un cadre juridique extrêmement précis. Elle a des critères extrêmement précis. Elle a fait son évaluation puis ça a été sa décision.

975 Nous, on est dans un autre processus qui mène à une décision du Conseil des ministres. Le BAPE est dans un processus qui lui est un mécanisme conseil du gouvernement lui-même. Et donc, c'est plus important, le Conseil des ministres, que la Régie, puis je ne dis pas ça pour minimiser le rôle de la Régie, mais tout le monde comprend que le gouvernement, c'est quand même notre autorité suprême, si on peut dire, à ce niveau-là.

980 Bon. Alors, nous, on considère que la décision de la Régie est dans le champ de notre examen, vous comprenez? Elle est là, on ne peut pas la nier, elle a son bienfondé, on respecte ça. Mais ce que le BAPE regarde est plus vaste. Nous, on vous a dit au début qu'on a un mandat en vertu de la *Loi sur l'environnement et du développement durable*.

985 Donc, nous, tous les aspects sociaux, écologiques, économiques, et économiques ce n'est pas juste les coûts, c'est les retombées économiques, et tout, ça, c'est notre champ d'expertise. Alors, dans cette vision plus large que le gouvernement a confiée au BAPE et au ministère de l'Environnement, parce que les deux on est liés dans un processus dans le moment; c'est un processus parallèle, mais ça va se réunir en bout de ligne pour une recommandation que le ministre de l'Environnement va adresser au Conseil des ministres. Mais ils vont prendre le rapport du BAPE qui, lui, arrive avec une perspective...

995 **M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Propre.

**LE PRÉSIDENT :**

1000 ... comme je viens de vous la décrire et, à ce moment-là, le ministre de l'Environnement va faire ses choix et ses recommandations à ses collègues du gouvernement.

Alors, est-ce que ça vous situe?

1005 **M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

Mais le contrat est déjà signé.

**LE PRÉSIDENT :**

1010 Le contrat est signé, mais le ministre de l'Environnement peut recommander et le Conseil des ministres peut décider de rejeter le projet qui est sur la table. Alors, même si la Régie a autorisé, comment dire, le contrat, si le gouvernement, il dit : non, on ne le fait pas. Bien, la réponse ça va être non, ils n'auront pas de certificat d'autorisation.

1015 Mais le gouvernement peut décider que c'est oui, ou bien c'est oui avec des conditions. En fait, toutes les hypothèses sont sur la table à la suite du processus d'audiences publiques et d'évaluation environnementale. Alors, donc c'est l'évaluation du ministère et la nôtre qui vont se rejoindre quelque part et faire en sorte que le Conseil des ministres va être saisi d'une recommandation par le ministre de l'Environnement.

1020 **M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

1025 Est-ce qu'il pourrait s'ensuivre des pénalités si on va jusqu'au bout puis que ça ne marchait pas? Si on signe un contrat puis...

**LE PRÉSIDENT :**

1030 Je ne le pense pas. Je pense que – je ne sais pas si les gens du ministère peuvent m'éclairer, mais je ne crois pas qu'il y aurait des pénalités au bout si le gouvernement refusait le projet, c'est comme quelqu'un qui n'a pas son permis, il n'a pas son permis.

**M. HANI ZAYAT :**

1035 Si vous me le permettez, Monsieur le président, je vais peut-être...

**LE PRÉSIDENT :**

1040

Allez-y.

**M. HANI ZAYAT :**

1045

Donc, dans les modalités contractuelles, oui, on a signé un contrat avec TransCanada, mais avec une série de conditions.

**LE PRÉSIDENT :**

1050

De réserves.

**M. HANI ZAYAT :**

1055

De réserves, et donc parmi des conditions qui sont nécessaires avant que le contrat ne prenne plein effet, il y a des autorisations qui sont requises, notamment les autorisations gouvernementales, environnementales, les décisions de la Régie, et cetera. Donc, c'est seulement quand le projet est approuvé par tout le monde qu'il peut prendre effet.

**LE PRÉSIDENT :**

1060

Donc, voyez vous, l'exercice qu'on fait n'est pas vain, là, j'ai pris la peine de vous l'expliquer parce que les citoyens ici participent à une décision gouvernementale qui va être importante.

1065

Voilà, ça vous va? Avez-vous une autre question?

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

1070

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

1075

**M. JEAN-PIERRE LEDUC :**

J'ai passé mes deux questions.

**LE PRÉSIDENT :**

1080

C'est la deuxième, vous avez raison. Vous comptez mieux que moi.

---

**Mme CAROLE DUPUIS**

1085

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais madame Carole Dupuis. Alors, j'imagine que du côté des ministères, auriez-vous des commentaires additionnels à ajouter à ce que j'ai dit comme explication?

1090

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Non, Monsieur le président.

1095

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, oui?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

1100

C'était exactement ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1105

Bon. Merci, alors. Vous me rassurez.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1110

Bonsoir. Ce que j'aimerais savoir c'est de quelle manière – ce que j'aimerais savoir, on a vu ce matin que le contrat actuel avec Hydro-Québec Production coûte un virgule un milliard (1,1 G\$) sur vingt (20) ans, si j'ai bien calculé, et que celui avec TCE, que cette option-ci coûterait six cent milliards (600 G\$) donc un écart de cinq cent milliards... millions, pardon. Donc, un écart de cinq cent millions (500 M\$), pardon, pardon.

1115

**LE PRÉSIDENT :**

C'est mieux.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1120 Et en même temps qu'on est en train de délibérer ici, il y a des choses qui se passent. Il y a un projet de loi sur les hydrocarbures qui a été développé et on nous dit qu'il faut explorer, extraire les hydrocarbures ici au Québec pour améliorer notre balance commerciale.

1125 Alors. je suis un petit peu intriguée dans tous ces chiffres, j'aimerais savoir s'il est possible d'avoir une étude des coûts d'option, finalement. Qu'est-ce qui reste dans le Trésor du Québec dans un cas comme dans l'autre, parce qu'on s'entend qu'Hydro-Québec Production. quand on envoie un virgule un milliard (1,1 G\$) à Hydro-Québec Production, cet argent-là reste au Québec, il y en a une partie qui va dans le Trésor du Québec, partie qui est les profits puis tout le reste reste au Québec. Tandis que quand on achète du gaz naturel à l'extérieur du Québec, on envoie une partie de l'argent à l'extérieur du Québec.

1130 Donc, il y a des retombées fiscales, il y a des retombées de tout genre. J'aimerais savoir, bien, tu sais, on nous dit qu'il faut extraire des hydrocarbures ici pour améliorer notre balance commerciale, au lieu d'utiliser l'électricité qu'on produit, on achète du gaz à l'extérieur puis on exporte notre électricité. Ça fait que j'ai l'impression qu'il y a des calculs qui ont besoin d'être faits pour qu'on ait le net de toutes ces choses-là, finalement. C'est sûr qu'il y a un gain à envoyer de l'électricité à l'extérieur à un prix peut-être plus cher que ce qu'on demanderait ici, mais en même temps, on achète du gaz de l'extérieur. Vous voyez le...?

1140 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends que là vous essayez de faire une analyse d'un problème qui vous préoccupe, mais votre question c'est quoi?

1145 **Mme CAROLE DUPUIS :**

1150 Bien, ma question c'est le coût d'opportunité. Le coût des deux options. Au Québec, qu'est-ce qui reste en termes de contribution au PIB, en termes de revenus pour l'État dans les deux cas, si on utilisait l'électricité produite par Hydro-Québec Production versus faire ce projet et acheter du gaz à l'étranger sur vingt (20) ans?

**LE PRÉSIDENT :**

1155 Donc, vous vous dites que même si ça coûtait cent six dollars (106 \$) du kilowatt sur une base annuelle si Hydro-Québec fournissait cette énergie au lieu de cinquante-cinq (55) à TransCanada, vous vous demandez, vous aimeriez voir une comparaison pour savoir si même en payant plus cher vu que ça nous reste...

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1160 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1165 ... on n'y gagne pas plus?

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1170 Bien, je veux le savoir. Dans le fond, moi, je ne suis pas en mesure de faire ça parce qu'il y a des revenus fiscaux.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1175 **Mme CAROLE DUPUIS :**

Avec tous les emplois qui sont créés par Hydro-Québec .

**LE PRÉSIDENT :**

1180 D'accord.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1185 Et bla bla bla, puis il y a des, en tout cas, et cetera, et les revenus d'Hydro-Québec...

**LE PRÉSIDENT :**

1190 Votre question est légitime.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1195 ... qui sont reversés dans le Trésor de l'État.



**LE PRÉSIDENT :**

1200 O.K. On va poser la question à Hydro-Québec. Alors, si on paie plus cher pour obtenir cette  
électricité en pointe d'Hydro-Québec compte tenu des retombées économiques et fiscales, est-ce  
que vous êtes capables de nous dire qu'est-ce qui est le plus avantageux pour le Québec, au lieu  
d'acheter du gaz qui vient de l'extérieur et de donner le profit à une multinationale qui, quand  
même, contribue pour une part et non pas à cent pour cent (100 %) à la fiscalité du Québec?

1205 **M. HANI ZAYAT :**

Je recommence. Notre objectif, évidemment, est de fournir l'électricité au Québec,  
d'assurer la sécurité des approvisionnements pour la clientèle québécoise au moindre coût. Et  
1210 l'analyse que vous avez faite est tout à fait justifiée. On a un scénario où ça pourrait nous coûter  
quelque chose comme un milliard (1 G\$) sur un horizon de vingt (20) ans alors que l'option qu'on  
a présentement avec TransCanada, est une option qui coûterait cinq cent millions (500 M\$) sur  
vingt (20) ans. Donc il y a une économie de cinq cent millions (500 M\$) qui va à l'avantage des  
consommateurs québécois, des consommateurs électriques. Parce qu'en bout de ligne, les coûts  
1215 qu'on encourt pour approvisionner les clients québécois, en bout de ligne, ce sont les clients  
québécois qui paient cette facture-là.

Donc, une économie de cinq cent millions (500 M\$) pour Hydro-Québec pour cette partie  
d'approvisionnement, c'est une économie de cinq cent millions (500 M\$) pour le consommateur  
1220 électrique, tous les consommateurs de l'électricité.

Évidemment, de ma chaise, je ne suis pas en mesure de faire une analyse complète des  
impacts sur le PIB et des impacts des revenus fiscaux. Ça, j'aurais du mal à le décliner, ce n'est  
pas quelque chose qu'on a fait, mais par contre, je peux dire que pour nos clients, donc pour les  
1225 clients d'Hydro-Québec, il s'agit d'une économie de cinq cent millions de dollars (500 M\$) sur  
l'horizon de vingt (20) ans.

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Mais les clients sont aussi des contribuables. Et si l'économie globalement touche  
davantage de bénéficiaires en payant plus cher, est-ce que vous êtes capable de nous démontrer  
les impacts économiques des deux stratégies?

1235 **M. HANI ZAYAT :**

Je dirais que dans notre cadre d'analyse et dans notre réglementation, notre obligation est  
de fournir l'électricité au coût le moins cher pour la clientèle québécoise. Donc, la partie...

**LE PRÉSIDENT :**

1240 Économique.

**M. HANI ZAYAT :**

1245 La partie économique, la partie retombées économiques, la partie retombées fiscales est traitée plus par le gouvernement que par Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

1250 Alors, on va adresser la question au ministère de l'Énergie et des Ressources. Les deux scénarios qui sont sur la table et qui sont fort légitimes comme question, est-ce que vous avez une modélisation économique, même élémentaire, pour nous dire où est-ce que le Québec, l'intérêt public global est le plus avantage? Pas juste les clients d'Hydro-Québec, là. Monsieur d'Hydro-Québec, il parle de ses clients. Nous autres, on parle de l'économie globale du Québec.

1255 **M. PHILIPPE DOYON :**

Non, cette question-là n'a pas été traitée particulièrement à l'égard de ce projet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1260 Est-ce que la Régie de l'énergie vous a demandé une étude économique des scénarios?

**M. HANI ZAYAT :**

1265 Je vais revenir. Ce que la Régie de l'énergie nous demande, c'est de trouver des moyens d'approvisionnement au moindre coût pour la clientèle, de façon à limiter les augmentations de tarif qui sont imposés à la clientèle québécoise.

**LE PRÉSIDENT :**

1270 Ça, vous me l'avez dit, je l'ai compris. Je veux savoir s'il y a eu une analyse économique des retombées économiques des scénarios. C'est autre chose.

**M. HANI ZAYAT :**

1275 Non, pas du tout. Notre cadre réglementaire fait, admettons, je vais donner un cas type, on va plutôt aller en appel d'offres.

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Oui.

**M. HANI ZAYAT :**

1285 Mais quand on regarde les appels d'offres, à moins que ça soit des appels d'offres qui sont issus de décrets gouvernementaux, comme les appels d'offres éoliens, par exemple, où il y a des critères spécifiques de retombées économiques et contenu régional et contenu québécois, donc là, c'est des choses qui sont adressées spécifiquement dans les décrets gouvernementaux, sinon ça ne fait pas partie du cadre d'analyse.

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous une idée chez GMSE – excusez, je fais ça court parce que dans mes notes c'est tout marqué GMSE, ça fait plus court –, ça va rapporter combien en taxes à la Ville de Bécancour, vos installations?

1295 **M. DAVID ST-PIERRE :**

1300 En fait, Monsieur le président, nous sommes présentement en discussion avec la Ville de Bécancour à ce sujet-là, donc le montant n'est pas encore établi. Évidemment, les installations ne sont pas encore complétées non plus, donc je ne peux pas répondre particulièrement à ce niveau-là, les discussions sont toujours en cours.

**LE PRÉSIDENT :**

1305 Est-ce que la Ville a une idée du gain en taxation auquel elle serait en droit de s'attendre? Voulez-vous vous identifier, s'il-vous-plaît?

**M. JEAN-MARC GIROUARD :**

1310 Avec plaisir. Jean-Marc Girouard de la Ville, directeur général. Sous réserve, le taux de taxation est un dollar huit sous (1,08 \$) du cent dollars (100 \$) d'évaluation, sous réserve. Donc, c'est le montant que la Ville serait en mesure de recevoir sur le coût de la construction.

**LE PRÉSIDENT :**

1315 Qui s'élèverait, le coût de construction, à? Parce que j'imagine que ce n'est pas le soixante-quinze millions (75 M\$) au complet?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1320           Quelle est votre question précisément, le coût de construction?

**LE PRÉSIDENT :**

1325           Sur les soixante-quinze millions (75 M\$) du projet...

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Oui.

1330           **LE PRÉSIDENT :**

... la construction comme telle, vous l'évaluez à combien?

1335           **M. DAVID ST-PIERRE :**

Présentement, on a un projet de soixante-quinze millions (75 M\$) actuellement qui a été approuvé et déposé.

1340           **LE PRÉSIDENT :**

Soixante-quinze millions (75 M\$) comprend les coûts de main d'œuvre?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1345           Oui, tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

1350           Comprend les... bon.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1355           Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1360 L'équipement, les équipements sur le terrain, est-ce qu'on évalue la valeur en tenant  
compte de la main d'œuvre qui l'a construit? Non, on tient compte de la valeur des édifices, des  
bâtisses, des équipements.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1365 Effectivement. Donc, à ce niveau-là, au niveau des installations en tant que telles, il y a les  
bâtiments qui devront être pris en considération. Les équipements à l'intérieur de ces bâtiments-  
là, qui sont voués plus aux procédés, ne seront pas inclus dans cette analyse. Donc,  
1370 actuellement, ce qu'on peut mentionner au niveau des bâtiments qui seraient installés, on parle  
d'un montant aux alentours de quatre à cinq millions (4-5 M\$) en termes de bâtiments qui  
seraient installés sur le site.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Ça coûterait soixante-quinze millions (75 M\$) pour faire des bâtisses et des équipements  
de quatre point cinq millions (4,5 M\$).

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1380 Écoutez, ce que je mentionne présentement, Monsieur le président, c'est qu'au niveau des  
bâtiments qui vont être construits, on parle d'un montant d'environ quatre à cinq millions (4-5 M\$)  
sur le total de l'investissement. Ce qu'il faut comprendre c'est qu'il y a des équipements de  
procédés qui vont être installés, il y a un réservoir, donc il y a plusieurs équipements qui vont  
devoir être installés.

1385

**LE PRÉSIDENT :**

Vous ne mettez pas le réservoir dans la valeur des équipements sur le terrain?

1390

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Mais, en fait, présentement, Monsieur le président, ce qu'on peut dire c'est qu'on est en  
discussion actuellement avec la Ville pour évaluer le montant qui devrait être porté au rôle. En  
fait, c'est l'évaluateur de la Ville qui va devoir porter au rôle les installations de Gaz Métro  
1395 Solutions Énergie.

**LE PRÉSIDENT :**

1400           Donc retombées économiques, pour l'instant, inconnues?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

1405           Retombées économiques... pour l'instant, ce que j'ai mentionné dans ma présentation, Monsieur le président, c'est qu'on s'attend à environ à trente à cinquante pour cent (30-50 %) de retombées économiques au niveau de l'investissement de soixante-quinze millions (75 M\$). Donc, on parle d'un montant maximal de trente-cinq à quarante millions (35-40 M\$), qui va être en retombées économiques directement localement.

1410           **LE PRÉSIDENT :**

              Pendant la période d'opération, à combien pourraient se chiffrer à peu près les approvisionnements locaux?

1415           **M. DAVID ST-PIERRE :**

              En fait, au niveau des retombées en cours d'exploitation, on parle des dix (10) emplois qui vont être créés, et au niveau du service en tant que tel, on n'a pas fait le total détaillé, évidemment, de ce montant-là, mais ça reste à être défini.

1420           Je pense que... il y a aussi les retombées au niveau de TransCanada Énergie qui sont à considérer aussi. Donc, il y a du personnel aussi, additionnel, qui, selon notre connaissance, va devoir être ajouté pour opérer et donner ce service-là à Hydro-Québec.

1425           **LE PRÉSIDENT :**

              D'accord. J'adresserais une question à la Société du parc industriel. Si jamais les trois chantiers majeurs IFFCO, Stolt et le projet de GMSE décidaient de s'activer à peu près en même temps, est-ce qu'il pourrait y avoir une pénurie de main d'œuvre spécialisée? Avez-vous déjà fait face à une situation de ce genre dans la région? Est-ce qu'à ce moment-là, il ne faudrait pas importer de la main d'œuvre plutôt que... et ce qui réduirait les bénéfices locaux?

**M. MAXIME VEILLETTE :**

1435           Ce que je peux vous dire, à ce moment-ci, Monsieur le président, c'est qu'il y a beaucoup de discussions qui ont lieu entre les différents projets pour justement s'assurer que ce n'est pas des choses qui vont arriver. Donc, les deux projets majeurs de construction, celui de Stolt LN gaz

1440 et d'IFFCO ont déjà eu par le passé, au moment où les deux projets étaient actifs, des discussions pour s'assurer que les échéanciers des deux projets cadrent bien pour que la main d'œuvre puisse être bien répartie au bon moment sur les deux chantiers.

1445 Donc, c'est une préoccupation qu'on a, mais ce n'est pas vu comme un problème actuellement parce qu'il y a moyen d'utiliser la main d'œuvre au bon moment. Et surtout qu'en ce moment, on n'a pas d'échéancier à court terme pour le début de la construction sur aucun des deux projets. Donc, ça a été mis sur la glace, ces discussions-là aussi. Mais, de toute façon, les échéanciers ne sont pas du tout les mêmes. IFFCO, on parle d'un projet dont la construction va s'échelonner sur pratiquement quatre ans alors que Stolt LN gaz, le projet était prévu s'échelonner sur deux ans, donc un peu plus actif comme construction.

1450 Mais c'est des choses qu'on tient en compte. Il n'y a pas eu de problématique ciblée parce que les discussions avançaient bien de ce côté-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1455 Dans les discussions que vous avez eues avec les gens de Stolt LN gaz, est-ce que vous avez eu l'impression que... est-ce qu'ils vous ont déjà dit ou mentionné que s'ils avaient le contrat d'Hydro-Québec, que ça pourrait accélérer les choses de leur côté ou si ça n'a pas été évoqué?

**M. MAXIME VEILLETTE :**

1460 Les dernières discussions que nous avons eues avec Stolt au sujet de ce contrat-là étaient très claires. Pour eux, ils n'étaient pas en mesure de répondre à temps à la demande d'Hydro-Québec. Donc pour eux autres, il n'y avait pas de malheur à ça. Ils n'étaient tout simplement pas capables de rencontrer l'échéance et c'est la dernière fois qu'on a eu des discussions à ce sujet-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1470 D'accord. Est-ce qu'ils vous ont donné des échéances qui, pour eux, seraient un peu plus lointaines? 2020, 2021, 2022, ils n'ont rien évoqué de ce genre?

**M. MAXIME VEILLETTE :**

1475 Écoutez, ça fait un moment que c'est sur la glace quand même de notre côté, mais je vous dirais qu'au départ, on parlait d'un début de construction dans la saison estivale actuelle. Et donc, ils n'étaient pas prêts avant au moins deux ans et demi à démarrer l'usine. Et c'est là qu'était le

problème. Eux autres, de démarrer puis d'être en fonction puis être capables de rendre le service à Hydro-Québec pour décembre 2018, c'était hors de question.

1480 C'est tout ce que j'ai comme information.

**LE PRÉSIDENT :**

1485 D'accord. Votre réponse est claire. C'est exactement ce qu'on voulait savoir. Ça m'amène à poser quand même une autre question à Hydro-Québec parce qu'il s'agit d'échéance. À partir de quel moment les mégawatts de la Romaine vont être disponibles dans le sud du Québec?

**M. HANI ZAYAT :**

1490 Tout d'abord, je voudrais peut-être revenir sur ma... en fait, compléter ma réponse précédente. J'ai dit dans le cadre, juste pour être plus clair, c'est dans le cadre de l'analyse du projet de TransCanada qu'on n'a pas fait d'analyse d'impact spécifique en termes de retombées économiques, impact sur le PIB, retombées fiscales.

1495 Par contre, lorsqu'on regarde nos projets de développement à Hydro-Québec, c'est sûr que le développement économique du Québec est une partie importante de notre mission et donc, c'est des choses qu'on regarde de façon très précise et deux fois plutôt qu'une, pour ne pas dire trois fois plutôt qu'une, lorsqu'il y a des mises en chantier et lorsqu'on analyse les projets, le lancement des projets du côté d'Hydro-Québec. Là, évidemment, par contre, on regarde l'impact d'une centrale existante, celle de TransCanada versus possiblement d'autres centrales qui pourraient être existantes, qui sont achevées. Donc, il ne s'agit pas de justifier, dans le fond, le lancement d'un chantier pour Hydro-Québec.

1500 Je voulais juste faire cette précision-là.

1505 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends la nuance que vous apportez au plan général de votre mission sur l'économie et tout, mais dans le cas spécifique du contrat?

1510 **M. HANI ZAYAT :**

Dans le cas spécifique du contrat, il n'y a pas eu d'analyse.

1515



**LE PRÉSIDENT :**

Économique?

1520

**M. HANI ZAYAT :**

Bien, pour nous, une analyse économique, c'est une analyse de quelles sont les options, quelles sont les alternatives et quels sont les impacts tarifaires.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. C'est ça.

1530

**M. HANI ZAYAT :**

Donc, on s'est limité aux impacts tarifaires, on n'a pas regardé les impacts fiscaux et les impacts macroéconomiques.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

Macroéconomiques. Donc, c'est ça que Madame voulait savoir.

1540

**M. HANI ZAYAT :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1545

Là, je me demandais si vous vouliez changer votre...

**M. HANI ZAYAT :**

Non, non, pas du tout, c'était juste pour compléter.

1550

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Mais revenons à la Romaine.

1555

**M. HANI ZAYAT :**

1560 Revenons à la Romaine. Donc, j'ai un calendrier de mise en service. Donc, il y a une  
première phase de la Romaine de six cent quarante mégawatts (640 MW) qui a été mise en  
service en décembre 2014, ce qu'on appelle la Romaine II. Romaine I, un groupe de deux cent  
soixante-dix mégawatts (270 MW) qui a été mis en service à l'hiver 2015-2016, donc en  
1565 décembre 2015. Il y a une troisième tranche de près de quatre cents mégawatts (400 MW) qui  
est prévue pour le quatrième trimestre de 2017, donc décembre 2017. Et, finalement, une  
dernière tranche de près de deux cent cinquante mégawatts (250 MW) qui est prévue pour 2020.

**LE PRÉSIDENT :**

1570 Avec ces sources d'énergie supplémentaires, auriez-vous été capables de vous entendre  
avec Hydro-Québec Production pour régler le problème de sécurité qui vous tient à cœur à ce  
point-là?

**M. HANI ZAYAT :**

1575 Ces quantités-là sont déjà internalisées dans les bilans d'Hydro-Québec. Donc, on n'attend  
pas que les mises en service soient faites pour les intégrer au bilan. Donc, ils sont déjà – là, si j'ai  
un calendrier de déploiement, dans le fond, un calendrier de mise en service, donc ils font déjà  
partie des bilans d'Hydro-Québec et on tient compte de l'ensemble des ressources existantes,  
1580 mais des ressources planifiées, aussi, dont la Romaine, pour regarder l'adéquation globale de  
l'offre, en fait, du bilan d'Hydro-Québec Production.

**LE PRÉSIDENT :**

1585 Et votre collègue nous a dit que vous étiez en surplus d'énergie, mais pas vraiment en  
puissance par rapport aux problèmes de la pointe, mais même avec cette énergie, vous êtes  
encore en déficit de puissance à la pointe?

**M. HANI ZAYAT :**

1590 En fait, je vous ai mentionné ce matin la revue triennale, donc la revue qui est déposée au  
NPCC, qui est le Northeast Power Coordinating Council, qui est donc l'organisme du Nord-Est  
américain où on fait les adéquations, demandes, ressources pour la zone de contrôle. Donc, au-  
delà de la séparation fonctionnelle, il faut regarder l'ensemble des ressources du Québec, pas  
d'Hydro-Québec, mais des ressources du Québec sur le territoire québécois. Et quand on  
1595 regarde cette adéquation-là, on n'est pas en surplus de puissance, je vais le dire comme ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Et on ne le sera pas avant 2023-26, c'est ça?

1600

**M. HANI ZAYAT :**

En surplus de puissance?

1605

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. HANI ZAYAT :**

1610

Je pense qu'on ne le sera, en tout cas, si on regarde nos bilans, on n'est à peu près jamais en surplus de puissance, on est plutôt en besoin de puissance. On a des besoins de puissance qui sont croissants et on a relativement, enfin, au-delà de la Romaine, on n'a pas de nouvelles additions de moyens de puissance. D'ailleurs, notre plan stratégique mentionne un des axes qui est d'identifier, dans le fond, le prochain projet de puissance qui serait à faire par Hydro-Québec.

1615

**LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, au fond, si je comprends bien, le réservoir d'essence de l'automobile est très gros, très plein, mais on n'a pas un aussi gros moteur qu'on voudrait, en termes de puissance. Mais alors, cette énergie, elle est dans les barrages, elle est derrière les barrages, elle est dans les réservoirs.

1620

Pourquoi ne pas faire du suréquipement et ajouter des turbines à des complexes existants, ce qui est beaucoup moins cher que de construire un nouveau complexe et, à ce moment-là, se donner une marge de manœuvre. Je ne dirais pas au moindre coût parce que c'est quand même pas léger, comme coût, mais c'est moins exigeant financièrement en termes de capitalisation d'ajouter des turbines à des systèmes existants que de créer de nouveaux complexes.

1625

**M. HANI ZAYAT :**

1630

C'est des choses, effectivement, qui sont regardées par les équipes concernées. Il faut évidemment qu'il y ait du potentiel et qu'il y ait une justification économique derrière ces projets-là, mais ce sont certainement des scénarios qui peuvent et qui sont regardés.

1635

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Mais pour soixante-quinze millions (75 M\$), qu'est-ce que vous auriez pu faire comme suréquipement?

**M. HANI ZAYAT :**

1645 Ouf! Je ne suis pas sûr que soixante-quinze millions (75 M\$) seraient suffisants pour faire du suréquipement hydroélectrique.

**LE PRÉSIDENT :**

1650 Oui, mais une fois que la turbine est là, elle est là pour cinquante, soixante (50-60) ans.

**M. HANI ZAYAT :**

Je n'ai pas de...

1655 **LE PRÉSIDENT :**

Elle a un taux d'amortissement qui est pas mal plus long, vous allez en convenir. En tout cas, c'est les chiffres d'Hydro-Québec pour ses propres turbines.

1660 **M. HANI ZAYAT :**

1665 Je redis, les analyses économiques sont à faire, je ne pense pas qu'on peut utiliser des... je ne pense pas qu'on aurait pu avoir du... en fait, je ne suis pas sûr que soixante-quinze millions (75 M\$) est suffisant pour construire un suréquipement, même avec une durée d'amortissement de cinquante (50) ans.

**LE PRÉSIDENT :**

1670 Non, ça, j'en conviendrais assez rapidement avec vous. Mais qu'est-ce qui fait qu'on ne regarde pas des solutions comme ça. Vous dites : on les regarde, mais il n'y a pas de projet, d'après ce que je comprends, de ce genre. Alors, comment vous allez faire pour écouler cette énergie et la transformer dans ce que vous voulez, à la fois de l'énergie et de la puissance? C'est parce que si vous remplissez les barrages plus vite, s'il y a plus d'eau à long terme, comme monsieur a dit à cause des changements climatiques, avec le vent ça augmente encore les réserves, alors pourquoi ne pas créer de la puissance avec cette énergie?

1675

**M. HANI ZAYAT :**

1680 En fait, l'axe, je vais revenir sur un des axes du plan stratégique, c'est effectivement  
d'augmenter les exportations; augmenter les exportations c'est de bénéficier, d'utiliser en fait  
l'eau qui est derrière les barrages, comme vous dites. Par contre, ces exportations-là ne se feront  
pas particulièrement aux heures de pointe. On est capable de les faire à peu près tout le reste de  
l'année, donc pour les périodes hors pointe ou pour les périodes allant du mois de février  
jusqu'au mois de décembre.

1685 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi vous entrevoyez de faire ça, ce genre de scénario, le voir pour un scénario  
d'exportation, ça rejoint les préoccupations d'un participant tout à l'heure, pourquoi pas et pour  
1690 les besoins de pointe et les exportations, ça peut se combiner, non?

**M. HANI ZAYAT :**

1695 Oui, et les projets sont regardés à leur face même, donc lorsqu'il y a des projets possibles,  
ils sont regardés et ils sont présentés par les équipes en fonction de leurs coûts, en fonction de  
leur potentiel de générer des revenus additionnels, en fonction de leur potentiel d'écouler de  
l'énergie et de fournir de la puissance additionnelle et ils font partie du processus normal  
d'approbation des projets lorsqu'ils sont économiques et intéressants.

1700 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lagrange, vous vouliez ajouter quelque chose?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1705 Je voudrais juste ajouter un élément de précision, en fait deux éléments de précision. On  
parle souvent des projets de la Romaine, ce que ça va apporter au niveau de la puissance  
additionnelle pour la zone de réglage. Peut-être que ça serait à propos pour le BAPE qu'on vous  
transmette la revue triennale dont on parle depuis hier, qui indique clairement, c'est écrit noir sur  
1710 blanc : la Romaine II, la Romaine III, la Romaine IV, on identifie vraiment les mises en service de  
ces groupes-là, donc ce que ça va procurer comme puissance de plus pour la zone de réglage et  
on démontre avec cette revue-là que malgré ça, il manque de la puissance, d'où le projet de  
TCE.

1715 Ça, c'est pour le volet de TCE, qu'au-delà de ce qui va se construire comme nouveaux  
équipements, il manque de la puissance et c'est des besoins qui sont croissants.

1720 En deuxième élément, pour revenir sur ce que vous demandez, on a des projets de suréquipement de nos centrales. Donc, c'est souvent le volet économique qui dicte que si on suréquipe un groupe ou non – et dans le plan stratégique qu'on a publié la semaine dernière, on l'indique clairement qu'on veut ajouter de la puissance à certaines de nos installations existantes.

1725 Donc, c'est indiqué. Mais il faut que l'économique soit au rendez-vous parce que le producteur va pouvoir valoriser ces investissements-là en fonction de ce qu'il peut compter obtenir sur le marché de la puissance. Donc, il doit faire une analyse de rentabilité, voire coûts bénéfiques, est-ce que ça vaut la peine d'investir tant d'argent pour suréquiper un groupe, compte tenu de l'espérance de profit que je peux en tirer?

1730 Mais on a prévu, il y a cinq cents mégawatts (500 MW) qui sont prévus dans le plan stratégique.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 Est-ce que le document, la revue dont vous nous parlez, est-ce que le document est public ou s'il sera déposé confidentiellement?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

1740 Non, non, c'est un document qui est public. On va vous l'envoyer, c'est sur le site du NPCC, mais on va vous envoyer l'hyperlien.

**LE PRÉSIDENT :**

1745 D'accord. Alors, c'est correct de l'avoir sous forme d'hyperlien? Oui? D'accord. Écoutez, on vous en remercie.

Alors, voilà Madame, votre question a donné lieu à un bon développement.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1750 C'est vrai, mais je m'excuse, mais j'ai l'impression qu'elle a été égarée en cours de route.

**LE PRÉSIDENT :**

1755 Oui?

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1760 Je vais juste la redire puis si vous n'êtes pas d'accord, on va laisser ça là. Hydro-Québec  
Production fournit déjà le cinq cents le mégawatts (500 MW) en question. Le jour où ce projet-ci  
entrera en fonction, ce cinq cents mégawatts (500 MW) serait exporté, non? Ce n'est pas pour  
remplacer quand on dit qu'on passe de un point un milliard (1,1 G\$) sur vingt (20) ans à six cent  
millions (600 M\$) sur vingt (20) ans? C'est parce que cette année, ça coûte, je ne sais pas quel  
1765 montant par année, là, et qu'après ça, le jour où la centrale entre en service, cette puissance-là  
d'Hydro-Québec Production est libérée pour vendre à l'extérieur.

Et donc, c'est là que je pose la question. Quand on fait ce transfert, quel est le coût  
d'option? Vous vous rappelez que dans notre lettre, on disait qu'on voulait avoir une vision  
globale, c'est ça qu'on souhaite avoir. Ce n'est pas le client d'Hydro-Québec d'un côté, le payeur  
1770 de taxes de l'autre, le contribuable de Bécancour de l'autre, c'est tout. Donc, quelle est l'analyse  
économique pour le Québec au complet de ce transfert, finalement, d'Hydro-Québec Production  
à TCE.

**LE PRÉSIDENT :**

1775 La réponse d'Hydro-Québec, c'est qu'une analyse économique pour ce projet précis, il n'y  
en n'a pas eu. Il y a eu une démonstration en fonction des critères de la Régie de l'énergie.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1780 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1785 Mais les critères de la Régie n'exigent pas l'analyse économique. Donc, je ne peux pas  
vous dire où elle est, il n'y en a pas eu.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1790 Non, non, j'ai compris. C'est juste qu'on nous parle de la Romaine et de puissance future et  
tout, mais elle existe déjà. Hydro-Québec Distribution l'achète d'Hydro-Québec Production cette  
année, ce cinq cents mégawatts (500 MW) qu'on veut aller chercher chez TCE.

1795

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui.

1800

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Donc, ce n'est pas des nouveaux développements.

1805

**LE PRÉSIDENT :**

Mais il ne sera pas consacré aux exportations parce que ce que je comprends c'est que toutes les ressources vont être utilisées en période de pointe. Donc, ce n'est certainement pas le moment où Hydro-Québec va exporter. Mais j'ai envie de tester cette idée.

1810

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Bien, c'est ça, parce que là ça va s'additionner, puis on va additionner.

1815

**LE PRÉSIDENT ;**

Ne bougez pas. Je vais poser une question à Hydro-Québec qui va peut-être vous aider à comprendre.

1820

Si toute l'énergie qu'on produit au Québec, chez vous, là, à Hydro, était gardée au Québec, est-ce qu'on aurait toujours un déficit en période de pointe?

**M. HANI ZAYAT :**

1825

Ça dépend de quelle période. On serait, pour 2015-2016, on serait à l'équilibre, mais c'est sûr qu'on a des besoins croissants. Quand on dit qu'on a des besoins croissants, avec le temps on planifie, pas juste pour l'année prochaine et l'année suivante, mais on planifie sur un horizon de dix (10) ou vingt (20) ans, nos besoins. Et j'aurais envie de vous reparler du bilan en puissance dont on a parlé ce matin, peut-être plus juste une lecture rapide.

1830

Quand on regarde le bilan en puissance, la dernière ligne du bilan, elle parle de puissance additionnelle requise. Donc, ça, c'est ce qu'il nous reste à aller chercher une fois qu'on a tenu compte de tous les moyens qui sont planifiés et qui sont sous contrat.

1835

Donc, je vais revenir sur le cinq cents mégawatts (500 MW), par exemple, le cinq cents mégawatts (500 MW) de HQP ou le cinq cents mégawatts (500 MW) qu'on appelle, qu'on semble



appeler ici le cinq cents mégawatts (500 MW) de la Romaine, bien lui, il rentre en service en 2018-2019. Donc, il n'est pas présent tout de suite. On ne le voit apparaître au bilan qu'à partir de 2018-2019.

1840

Le contrat de TransCanada Énergie, on le voit apparaître aussi à partir de 2018-2019 de façon ferme à cinq cent soixante-dix mégawatts (570 MW), mais on sait qu'il est disponible, enfin, la centrale est disponible pour l'année 2017-18, mais n'en a pas tenu compte dans les bilans. Donc, elle ne fait pas partie de l'addition des ressources existantes. Par contre, on l'a mis en caractère plus pâle, sachant que si on réussit à sécuriser le gaz pour pouvoir la faire fonctionner à cette année-là, elle va venir contribuer au bilan et elle va permettre de réduire la puissance additionnelle requise de mille trois cents (1 300) à sept cents mégawatts (700 MW).

1845

Mais quand on regarde la ligne « puissance additionnelle requise », il y a encore de la puissance qui est requise sur l'ensemble de l'horizon. On part avec huit cent cinquante mégawatts (850 MW) pour l'année 2016-2017 et ça va jusqu'à mille six cents mégawatts (1 600 MW) de requis pour l'année 2022-2023.

1850

Donc, au-delà de tout ce qu'on a mis en place, au-delà de tout ce qui est planifié, il y a encore des besoins importants à la pointe et il va falloir quand même revenir avec d'autres projets pour pouvoir répondre aux besoins et assurer la sécurité des approvisionnements.

1855

Si je regarde le bilan d'aujourd'hui, à l'horizon autour de 2020-2021, on va devoir commencer, en fait, on va y penser avant, mais ça va prendre un nouveau moyen, sur la base des bilans qu'on a aujourd'hui, ça va prendre un nouveau moyen qui devait rentrer en service au début des années 2020. Là, on parle 2021, 2022, on a déjà un déficit anticipé aujourd'hui de mille deux cent cinquante mégawatts (1 250 MW).

1860

Donc, quand on dit que les besoins sont croissants, ils sont croissants puis ils sont récurrents, puis ils sont là pour... enfin, on pense qu'ils sont là pour rester à moins d'un changement drastique dans le type de demande qu'on a.

1865

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous inventorié chez nos voisins ontariens ou terre-neuviens, s'il n'y aurait pas des disponibilités?

1870

1875

**M. HANI ZAYAT :**

1880 On pourrait. On pourrait. En fait, c'est plus... je vais commencer par nos voisins terre-  
neuviens, toute leur puissance disponible est déjà sous contrat. Donc, elle est déjà, ils n'ont pas  
de puissance additionnelle. Du côté de nos voisins ontariens...

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Ils ne s'en viennent pas avec un gros projet, eux autres, puis ils se cherchent des clients.  
Ils veulent traverser ça par câble souterrain.

**M. HANI ZAYAT :**

1890 Ah, c'est sûr. Lorsqu'il sera disponible, oui, on pourra regarder ça, mais on est quand  
même dans un horizon de...

**LE PRÉSIDENT :**

1895 Trois ans.

**M. HANI ZAYAT :**

1900 On parle d'un horizon de dix (10) ans.

**LE PRÉSIDENT :**

Dix (10) ans?

1905 **M. HANI ZAYAT :**

Bien, notre bilan, le bilan auquel je fais référence, ça va jusqu'en 2023. À ma  
connaissance, il n'y a pas de mise en service pour le...

1910 **LE PRÉSIDENT :**

En plus des chutes Churchill, Terre-Neuve n'a pas un autre projet en construction qui lui  
coûte très cher, qui pourrait être intéressée...

1915

**M. HANI ZAYAT :**

1920 Je n'ai pas les dates exactes de mise en service prévue pour ce projet, mais je pense que c'est au-delà de 2023, à l'extérieur de la fenêtre.

**LE PRÉSIDENT :**

1925 Ah, au-delà de 2023. Puis du côté de l'Ontario? Parce que vous avez dit que l'Ontario, je ne sais pas si c'est vous ou votre collègue qui a dit hier : eux autres, ils ne sont pas dans le jeu des exportations massives. Ils n'ont pas nécessairement les mêmes pointes que nous en hiver.

**M. HANI ZAYAT :**

1930 En fait, là, la façon dont l'Ontario est organisée, ils n'ont pas de marché de puissance. Pour pouvoir acheter de la puissance, il faut qu'il y ait un marché. Et, en tout cas, pour l'instant, l'Ontario n'a pas de marché de puissance. Donc, ils ont un marché pour l'énergie, il y a des transactions d'énergie qui peuvent être faites sur le marché ontarien, mais il n'y a pas de marché de puissance comme il en existe sur le marché de New York.

1935 Donc, si l'organisation du marché ontarien devait évoluer et qu'il devenait possible pour nous d'aller contracter de la puissance ferme sur le marché ontarien, on regarderait ça de façon sérieuse, mais il y a de la place au bilan pour aller chercher de la puissance au-delà des moyens dont on parle aujourd'hui.

1940

**LE PRÉSIDENT :**

Et pourquoi, il n'y a pas de marché de puissance en Ontario?

1945

**M. HANI ZAYAT :**

Ouf, je suis...

**LE PRÉSIDENT :**

1950

C'est un choix politique?

**M. HANI ZAYAT :**

1955

C'est des raisons qui leur sont propres. Je ne suis pas à même de répondre pour eux.

**LE PRÉSIDENT :**

1960 D'accord. Alors, voilà Madame, c'est le maximum qu'on peut vous fournir comme information.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1965 Oui, je vais renoncer à ma deuxième question.

**LE PRÉSIDENT :**

1970 Oui.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

1975 J'ai retenu la commission longtemps. Je veux juste la reposer une dernière fois puis je n'attends pas de réponse, mais pourquoi on compare le cinquante-cinq dollars (55 \$) du mégawatt fourni par Hydro-Québec Production aux trente dollars (30 \$) par mégawatt qui serait fourni par TCE si l'un ne remplace pas l'autre? Il y a vraiment quelque chose qui ne fonctionne pas à mon avis dans ce raisonnement.

1980 On nous a dit que, actuellement, cette année, il a fallu payer cinquante-cinq (55) et qu'avec cette nouvelle installation, on en paierait trente (30). Mais maintenant, on nous dit que non, ça ne remplacera pas l'autre puis que le cinquante-cinq (55) en question, là, chaque mégawatt qu'on paie cinquante-cinq (55), qu'il ne sera pas libéré pour l'exportation. Je n'ai jamais parlé de la Romaine, je parlais de la situation actuelle. Hydro-Québec Distribution achète cette année cinq cents mégawatts (500 MW) à cinquante-cinq dollars (55 \$) du mégawatt.

1985 **LE PRÉSIDENT :**

1990 Je ne suis pas sûr que je vous suive, moi, là, parce que ça ne correspond pas aux chiffres que j'ai compris jusqu'à présent. Est-ce qu'Hydro-Québec saisit le sens de la question de Madame?

**M. HANI ZAYAT :**

1995 Je vais faire une tentative. Ce que je comprends c'est on parle du cinquante-cinq millions (55 M\$) dont j'ai parlé ce matin et du trente millions (30 M\$) dont j'ai parlé ce matin?

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Oui, pardon, pardon. Pardon.

2000

**M. HANI ZAYAT :**

Donc, c'est cinquante-cinq millions (55 M\$) qui est le coût du cinq cents mégawatts (500 MW) acheté l'année dernière?

2005

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Exact.

2010

**M. HANI ZAYAT :**

Et le trente millions (30 M\$) qui est le coût de la centrale de TCE. Effectivement, l'un ne remplace pas l'autre. Par contre ce qu'on dit, c'est que si on devait aller chercher un cinq cents mégawatts (550 MW) supplémentaires aujourd'hui qui ne serait pas celui de TCE, ça coûterait au moins l'équivalent de ce qu'on a été chercher l'année dernière, donc l'équivalent de cinquante-cinq millions (55 M\$).

2015

Donc, on l'utilise plus comme référence parce que c'est le dernier signal, c'est le dernier prix de marché qu'on a. Et ce qu'on dit c'est que s'il fallait remplacer TransCanada par quelque chose d'autre, ça va coûter au moins cinquante-cinq millions (55 M\$).

2020

**Mme CAROLE DUPUIS :**

O.K.

2025

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

2030

**Mme CAROLE DUPUIS :**

Donc, quand la centrale serait construite, ça coûterait, cette pointe-là, cinquante-cinq (55), plus trente (30).

2035

**M. HANI ZAYAT :**

Tout à fait. L'ensemble du bilan c'est cinquante-cinq (55) plus trente (30).

2040

**Mme CAROLE DUPUIS :**

C'est ça.

2045

**M. HANI ZAYAT :**

Cinquante-cinq (55) pour le projet de l'année dernière, donc qui fait partie de notre bilan et il va y avoir un trente millions (30 M) additionnels pour la centrale de TransCanada, qui va aussi faire partie de notre bilan.

2050

**Mme CAROLE DUPUIS :**

O.K.

2055

**M. HANI ZAYAT :**

Les deux moyens sont nécessaires pour répondre aux besoins du Québec.

2060

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**Mme CAROLE DUPUIS :**

2065

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez permis une belle clarification. Je vous en remercie. Alors

2070

2075

---

**Mme JOYCE RENAUD**

**LE PRÉSIDENT :**

2080

J'appellerais madame Joyce Renaud. Est-ce que j'ai bien... oui, c'est ça, madame Joyce Renaud. Est-ce qu'elle est là? Oui, d'accord. Madame Renaud, bonsoir.

2085

**Mme JOYCE RENAUD :**

2090

Bonsoir, Monsieur le président, mesdames, messieurs. Bon. Je veux revenir sur une question que j'ai posée cet après-midi, mais un volet différent par rapport aux tremblements de terre, les attaques terroristes, les écrasements d'avions. J'aimerais savoir si jamais le barrage Gouin cédaient en haut, si on a tenu compte de l'impact ici et l'impact sur les structures.

**LE PRÉSIDENT :**

2095

De quel barrage parlez-vous?

**Mme JOYCE RENAUD :**

Gouin.

2100

**LE PRÉSIDENT :**

Le barrage Gouin.

**Mme JOYCE RENAUD :**

2105

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2110

Bon. Alors, Hydro-Québec, est-ce que vous avez des plans d'urgence advenant qu'un barrage, comme celui du barrage Gouin, ou Réservoir Gouin pouvait céder, quels seraient les impacts? Avez-vous un genre de plan là-dessus?

2115

**M. HANI ZAYAT :**

2120 Je suis certain que oui, mais je ne suis pas en mesure de répondre à des questions de ce type. Je pense que c'est bien au-delà de l'objet de la rencontre de ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

2125 C'est un fait. Et pourquoi vous posez la question sur un barrage qui, effectivement, n'est pas dans le projet?

**Mme JOYCE RENAUD :**

2130 Parce que le peu que j'en connais, très, très peu, mais ce que j'ai entendu dire, c'est que si jamais ça cède, ça va inonder beaucoup puis que ça va déferler puis qu'il va y avoir une puissance là-dedans et il n'y a rien qui m'indique à moi, c'est pour ça que je demande des explications puis des références à ce niveau-là, ce qu'eux ils ont par rapport aux autres références que nous on peut avoir, est-ce que ce serait minime comme impact ici? Est-ce que la structure pourrait tenir le coup?

2135

**LE PRÉSIDENT :**

2140 Écoutez. Moi, je ne voudrais pas qu'on se lance dans la discussion de quelque chose qui est étranger à notre projet. Je ne sais pas si les gens d'Hydro-Québec, si vous vous adressez à eux en dehors de cette audience, pourraient vous donner des renseignements là-dessus, j'imagine qu'au Service des communications d'Hydro-Québec, c'est probablement une information que vous pourriez obtenir.

2145 Je ne sais pas ce qu'en pensent les gens d'Hydro-Québec, mais moi, je ne voudrais pas qu'on s'engage dans une discussion sur le système de sécurité du barrage Gouin. C'est complètement étranger à notre mandat, Madame. Moi, je sais où il est, au nord de La Tuque, mais disons que... oui, je trouve que c'est étranger à notre propos.

**Mme JOYCE RENAUD :**

2150

Mais si c'est pour justement nous rassurer par rapport à l'intégrité de la structure de CTCE et qu'il n'y aurait pas d'impact, alors ça serait vraiment, how do you say, ça serait vraiment le bienvenu.

2155



**LE PRÉSIDENT :**

2160 Mais on peut discuter de l'intégrité potentielle des structures que TCE va construire. L'étude d'impact donne beaucoup de renseignements là-dessus. Si vous avez une question précise sur ces structures-là, là on peut la poser au promoteur. Mais disons que faire le lien avec le barrage Gouin, c'est un peu loin. Là, on est rendu au nord de La Tuque puis pas mal. Quand je vais à la pêche là, ça me prend une journée pour y aller.

2165 **Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord. Mais comme, moi, je ne m'y connais pas, je vous ai quand même posé cette question-là pour vérifier.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Mais est-ce que vous avez une question sur l'intégrité des structures?

2175 **Mme JOYCE RENAUD :**

Bien, j'en ai d'autres questions aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

2180 Bon. Alors, allez-y donc pour une question...

**Mme JOYCE RENAUD :**

2185 O.K. Wait a minute.

**LE PRÉSIDENT :**

... qui serait pertinente à notre mandat, ça nous aiderait plus, en tout cas.

2190 **Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord. Donc, en 2007 – là je vais essayer de cramer ça ensemble pour pouvoir poser ma question pour ne pas laisser...

2195

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ne faites pas un trop long préambule, des fois ça rend la question moins claire.

2200

**Mme JOYCE RENAUD :**

O.K. Moi, ce que j'aimerais savoir – ce n'est pas une question –, selon l'historique du BAPE, il y a deux rapports; il y a le rapport du BAPE qui sera émis, je pense que c'est quelque part en septembre ou octobre 2016?

2205

**LE PRÉSIDENT :**

Le nôtre?

2210

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui.

2215

**LE PRÉSIDENT :**

En octobre. Le plus tard, le 12 octobre.

2220

**Mme JOYCE RENAUD :**

En octobre, O.K. Et puis aussi, c'est que dans les projets, d'habitude il y a un rapport d'analyse environnementale qui est adressée à la Direction de l'évaluation environnementale des projets hydrauliques... bon, ça aussi. Maintenant, ce que j'aimerais...

2225

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est le ministère qui prépare ce rapport.

2230

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui. Donc, dans l'historique du BAPE, ce que j'aimerais savoir c'est que ces deux rapports-là, est-ce qu'il y en a un qui influe plus sur la décision du ministre que l'autre? Et, si oui, c'est lequel selon l'historique du BAPE? Ce n'est pas la seule question que j'ai là, mais par rapport à ça?

2235

**LE PRÉSIDENT :**

2240 Je vais demander au ministère de dire comment ils traitent le rapport du BAPE et le rapport d'analyse. Ils vont vous expliquer leur procédure.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

2245 Monsieur le président, Madame Gagnon va répondre à cette question.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

2250 Monsieur le président, vous voulez que je réponde à la question ou j'explique un peu plus la procédure?

**LE PRÉSIDENT :**

2255 Bien, Madame veut savoir comment s'intègrent les deux rapports et lequel l'emporte sur l'autre, quelle est l'importance relative de chacun.

**Mme JOYCE RENAUD :**

Et quels sont les critères qui font que généralement un l'emporte sur l'autre?

2260 **Mme MÉLISSA GAGNON :**

2265 En fait, je dirais qu'il n'y en a pas un qui l'emporte sur l'autre. C'est deux études qui sont complémentaires. Donc, quand un projet est soumis à la procédure d'évaluation environnementale, il fait l'objet d'une évaluation environnementale par le ministère, comme le disait Monsieur le président, et donc il va y avoir un rapport qui est fait par la Direction générale de l'Évaluation environnementale et stratégique. Il y a des sous-divisions, là, mais donc, ce rapport d'analyse là, et lorsqu'il y a une audience publique sur le projet, il va y avoir un rapport qui va être produit par la commission du BAPE, et les deux rapports sont acheminés au ministre qui, lui, va faire une recommandation au gouvernement d'autoriser ou non le projet en question.

2270 Donc, les deux rapports sont utilisés par le ministre pour faire sa recommandation au gouvernement par rapport au projet.

2275

**Mme JOYCE RENAUD :**

2280 Bien, c'est qu'hier soir, j'ai cru comprendre, j'ai peut-être mal saisi, qu'à un moment donné, il y avait des rapports qui étaient attendus, mais ça se pourrait que le ministre fasse son choix avant. Est-ce que j'avais mal compris?

**LE PRÉSIDENT :**

2285 Non.

**Mme JOYCE RENAUD :**

2290 Non?

**LE PRÉSIDENT :**

2295 Là, c'est autre chose. La question qu'on posait au ministère c'est qu'il y a un amendement au décret de 2004 de la compagnie TCE. O.K.? Cet amendement-là n'est pas traité en audience, il est traité en marge de l'audience. Nous, on se posait la question : si cet amendement, le gouvernement y donne suite, est-ce qu'il va prendre cette décision avant ou après avoir reçu notre rapport? Ce qu'on a obtenu comme réponse, c'était que finalement, c'était flou.

**Mme JOYCE RENAUD :**

2300 On peut-tu avoir des clarifications?

**LE PRÉSIDENT :**

2305 C'est madame Gagnon qui peut vous en donner ou monsieur Tremblay, ce n'est pas nous parce que c'est eux qui vont effectivement gérer cette question. C'est le ministère qui va préparer une décision pour le ministre et quand je leur ai posé la question : est-ce qu'on vous a donné un deadline, pardonnez-moi l'expression, pour préparer un amendement? Ils ont dit : on n'a pas de deadline.

2310 **Mme MÉLISSA GAGNON :**

2315 Oui, en fait, je pourrais, Monsieur le président, je pourrais répondre. Donc, le projet qui fait l'objet d'un mandat d'audience en ce moment, c'est le projet de Gaz Métro. Ce projet-là a été assujetti à la procédure d'évaluation environnementale, donc passe dans la procédure complète.

2320 Il y a un mandat d'audience sur le projet et pour ce projet-là, il va y avoir un rapport d'évaluation environnementale qui va être fait par le ministère, donc la Direction des Évaluations environnementales proprement dites, un rapport qui va être produit par la commission du BAPE et les deux rapports vont servir à la recommandation du ministre pour une prise de décision par le gouvernement.

2325 Donc, c'est sûr qu'à ce niveau-là, la recommandation ne se fera pas tant et aussi longtemps que les deux rapports ne seront pas produits.

Pour ce qui est de la modification de décret de TransCanada, donc comme le disait monsieur le président, c'est une modification à une autorisation qui a déjà été délivrée, un projet qui a déjà passé dans la procédure et qui a déjà fait l'objet d'un mandat d'audience.

2330 Donc, pour cette modification-là, il y a une analyse en ce moment qui est faite par le ministère, à savoir si la modification est acceptable ou pas sur le plan environnemental. Et l'analyse, une fois qu'elle va être complétée, va être transmise au ministre pour que lui fasse une recommandation d'autoriser ou non le projet.

2335 Le ministre est au fait qu'il y a un mandat d'audience actuellement sur un projet qui est connexe. C'est deux projets distincts, il faut quand même garder ça en tête, mais ça reste un projet qui est connexe. Et là, on ne peut pas présumer du moment où lui va disposer de toute l'information nécessaire pour faire sa recommandation par rapport à cette modification-là.

2340 Donc, malheureusement, je ne suis pas en moyen d'en dire davantage. Mais tout ce que je peux dire c'est qu'effectivement, il fait aussi l'objet d'une analyse, qu'il y a une recommandation qui va être faite éventuellement par le ministre, mais à quel moment, on ne peut pas savoir.

2345 Donc, c'est tout ce que je peux vous dire. Je ne sais pas si ça répond un peu à votre question, si ça vous situe dans la procédure.

**Mme JOYCE RENAUD :**

2350 Un tout petit peu, mais peut-être que vous pouvez clarifier un autre petit point, mais ça va être vite, vite, vite. Alors, le petit rapport ici de Stolt LN gaz, là, il y a eu une trentaine de pages, là-dedans, tandis que les rapports du BAPE c'est cent cinquante (150) pages, et cetera. Alors, je me demandais pourquoi celui-ci est tellement plus condensé, est-ce que c'est plus technique? Pourquoi c'est plus court? Parce que c'est environnemental?

**LE PRÉSIDENT :**

De quel rapport faites-vous allusion?

2360

**Mme JOYCE RENAUD :**

Bien là, je donne comme exemple ici, là, how do you say, le rapport d'analyse environnementale, l'exemple que j'ai ici pour Stolt LN gaz, si je ne m'abuse, il y avait une trentaine de pages. Et là, je me demandais si celui pour Gaz Métro Solutions sera également aussi succinct, aussi condensé, et pour quoi?

2365

**M. MARTIN TREMBLAY :**

En fait, le rapport de Stolt LN gaz, c'est moi-même qui l'ai écrit et c'est moi qui va inscrire aussi celui de Gaz Métro. Le ministère tente de résumer et de vulgariser au maximum les impacts environnementaux.

2370

En fait, quand on fait l'analyse du projet, on vise vraiment ce qui semble être le plus pertinent. Autrement dit, au niveau des impacts, on fait l'analyse de ça, on essaie de faire, d'expliquer un peu l'orientation du gouvernement, en fait du ministère de l'Environnement dans le rapport, alors ce n'est pas un rapport, autrement dit, quand on va vraiment à la source, autrement dit, des enjeux, on n'a pas besoin nécessairement de faire des très longs rapports, on peut résumer l'information et c'est un peu l'objectif, c'est que le rapport puisse être consulté facilement par des gens qui ne sont pas nécessairement des spécialistes puis qu'ils puissent avoir l'information générale par rapport au projet.

2375

2380

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, est-ce que vous diriez que le rapport d'analyse environnementale est plutôt la conclusion du processus que le gros rapport lui-même?

2385

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Tout à fait.

2390

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça vous aide à comprendre?

2395

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui. Oui, oui.

2400

**LE PRÉSIDENT :**

En le disant comme ça.

2405

**Mme JOYCE RENAUD :**

Un tout petit peu, oui, merci. Soit dit en passant, la question que tu avais demandée cet après-midi, le lien entre Gaz Métro et Gaz Métro Solutions, ce sera traité quand, parce que je ne me souviens pas d'avoir eu la réponse ce soir.

2410

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, ils vous l'ont donnée. C'est que Gaz Métro Solutions Énergie, c'est une filiale à cent pour cent (100 %) de Gaz Métro.

2415

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui. Mais en même temps, c'est que c'est qui qui est responsable s'il y a un accident ou s'il y a quelque chose d'énorme qui arrive?

2420

**LE PRÉSIDENT :**

Ils vous ont dit que la police d'assurance de Gaz Métro couvrait tout ce qui peut arriver chez Gaz Métro Solutions Énergie. Est-ce que je me trompe? C'est bien ce que vous avez dit Monsieur Lortie?

2425

**M. RENAULT LORTIE :**

En fait, Gaz Métro a une couverture d'assurance pour elle-même et pour l'ensemble de ses filiales, dont GMSE.

2430

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui.

2435

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça couvre.

2440

**Mme JOYCE RENAUD :**

O.K. Jusqu'à concurrence de combien? Parce que là, je l'ai vraiment échappé.

2445

**M. RENAULT LORTIE :**

O.K. C'était juste au début de l'audience, c'est pour ça. Peut-être que vous n'étiez pas arrivée encore, c'est pour plusieurs centaines de millions de dollars.

2450

**M. RENAULT LORTIE :**

Centaine de millions. O.K. Je vous remercie. Je m'excuse.

2455

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame. Alors, j'appellerais monsieur Robert Beaulieu.

2460

---

**M. ROBERT BEAULIEU**

**M. ROBERT BEAULIEU :**

Bonsoir, Monsieur le président, Madame la commissaire.

2465

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

2470

**M. ROBERT BEAULIEU :**

Moi, ce n'est pas des questions techniques, j'ai deux questions et un très court préambule. De mon point de vue à moi, avec l'information que j'ai, les décisions qu'on prend par rapport à la production de l'énergie puis son utilisation, ça va avoir des répercussions pour des milliers d'années, pour le meilleur ou pour le pire. O.K.?

2475



Alors, ma question s'adresse au promoteur du projet, mais n'importe qui ici qui réfléchit là-dessus ou qui a déjà eu des discussions, là...

2480 **LE PRÉSIDENT :**

On va la diriger à bon escient.

2485 **M. ROBERT BEAULIEU :**

2490 Oui, d'accord. Alors, mais c'est surtout, mettons, au promoteur : puisque vous savez que votre industrie doit disparaître d'ici trente (30) ou cinquante (50) ans, maximum – ça, c'est de plus en plus admis comme étant une certitude scientifique, pour qu'on puisse continuer le développement humain – moi, je serais intéressé de savoir si la conversion de votre industrie aux énergies vertes fait partie des discussions dans vos réunions puis dans des réunions, mettons, quand on parle de positionnement stratégique de votre compagnie. Ici, ça semble tous être des gens, vous êtes habitués de faire des planifications à très long terme, alors, la disparition annoncée de votre industrie, sûrement qu'il y a des discussions sur qu'est-ce qu'on va faire après les hydrocarbures. Alors, ça, ça serait ma première question.

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur St-Pierre. Ou préférez-vous l'envoyer de l'autre côté?

2500

**M. DAVID ST-PIERRE :**

En fait, la question s'adresse plutôt à monsieur Renault.

2505 **LE PRÉSIDENT :**

À la maison-mère.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2510

À la maison-mère. Gaz Métro.

**M. RENAULT LORTIE :**

2515

Alors, Gaz Métro a comme position que les populations nord-américaines, en tout cas, le territoire sur lequel nous travaillons, il n'y a pas une seule source d'énergie qui peut répondre à

tous les besoins économiques et aux préoccupations sociales et environnementales de notre société.

2520 On croit donc qu'il faut toujours tenter d'avoir la bonne énergie à la bonne place. Est-ce que le gaz naturel en ce moment est vu comme une énergie de transition par l'organisation de Gaz Métro? Certainement.

2525 Et c'est pour quoi on s'inscrit dans cette transition et on s'est réjouis, même, de la façon dont on pouvait, comme organisation, s'impliquer, travailler activement dans la nouvelle politique énergétique du Québec qui a été déposée il y a quelques mois.

2530 Donc, qu'est-ce que cette politique énergétique là vise. Premièrement, on vise une augmentation de quinze pour cent (15 %) de l'efficacité énergétique. Première, souvent soulevée comme étant la priorité qu'on devrait avoir, toutes les organisations énergétiques. Eh bien, on travaille depuis plus d'une décennie, à travers des investissements majeurs, pour abaisser la consommation de mètres cubes de gaz naturel de toute la clientèle québécoise.

2535 On a investi, on a fait descendre cette consommation-là de cent onze mille mètres cubes (111 000 m<sup>3</sup>) depuis nos programmes d'efficacité énergétique et on a investi plus de cent millions de dollars (100 M\$) pour aider nos clients à consommer moins de notre gaz naturel.

2540 Deuxième objectif de la politique énergétique du Québec : abaisser de quarante pour cent (40 %) la consommation de produits pétroliers au Québec. Nous croyons encore une fois que, comme organisation, on offre des possibilités majeures de remplacement des produits pétroliers, que ce soit sur les routes du Québec, particulièrement pour le transport lourd. Je vous dirais qu'en ce moment, nous avons déjà cent soixante-et-cinq (165) camions qui circulent sur les routes du Québec, qui déplacent le diesel pour l'utilisation du GNL.

2545 On le déplace aussi, on l'espère, de plus en plus dans le transport maritime. On a l'exemple du premier traversier de la STQ qui fonctionne avec du GNL et deux autres qui vont s'ajouter dans les prochains temps, et on espère que la réglementation va venir obliger le transport maritime à faire de plus en plus usage de GNL, afin de baisser les GES.

2550 On s'inscrit aussi dans le déplacement du mazout lourd qui est utilisé dans les régions éloignées du Québec. Vous avez vu notre annonce probablement hier où on a pu déplacer des millions de litres de mazout lourd à la Mine Stornoway par du GNL qui donc va abaisser de beaucoup le bilan de GES.

2555 Je pourrais continuer parce que je vois que c'est une réponse qui vous...

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2560 Je vous remercie, mais là, on est en train de parler, on est encore dans les hydrocarbures.  
Puis si je me réfère à d'autres informations, j'ai écouté hier la webdiffusion, je ne pouvais pas être  
ici hier, mais on a fait référence à la provenance du gaz. Hier, si mon souvenir est bon, on a parlé,  
on a eu beaucoup de difficultés premièrement, ça a l'air c'est un secret épouvantable à savoir la  
provenance, on ne peut pas identifier la molécule. Qu'est-ce que c'est qui vient de la fracturation?  
Qu'est-ce que c'est qui est du gaz naturel conventionnel.

2565 Je dirais, bon, ça semble vraiment faire l'affaire de tout le monde qu'on n'est pas capables  
de dire la provenance, ça peut tout, comme ça, passer pour du gaz naturel. Déjà, le mot  
« naturel », je trouve qu'on l'étire pas mal. Ça me fait un peu penser aux OGM dans un autre  
dossier où ça fait l'affaire de... on ne veut pas l'étiquetage pour pas savoir trop qu'est-ce qui se  
2570 passe.

Parce que l'autre information que j'ai, c'est que le gaz qu'on dit naturel conventionnel est  
en déclin et la fracturation, le gaz de provenance est en augmentant. Alors, si on veut convertir la  
flotte de camions du Québec avec du gaz qui vient en grande partie de la fracturation, il n'y a rien  
de vert là-dedans, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur, là je vous souligne que vous en train de faire un commentaire.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

O.K., oui. Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pertinent dans votre mémoire.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

Je m'excuse, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2595 Mais là, vous êtes dans une discussion avec le promoteur ce qu'on s'interdit de faire dans  
cette étape de l'audience.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

D'accord.

2600

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, si vous avez une question, je vais l'admettre. Sinon, on va passer à d'autre chose.

2605

**M. ROBERT BEAULIEU :**

Bien, O.K. Bien, je reviens à ma question c'est que...

**LE PRÉSIDENT :**

2610

Bien, la deuxième question?

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2615

O.K., je n'ai pas eu de réponse pour la première si, après les hydrocarbures...

**LE PRÉSIDENT :**

2620

Bien, c'est-à-dire que vous avez eu une réponse, mais ce n'est pas nécessairement celle que vous voulez, mais c'est une réponse. Le promoteur a droit à ses réponses. Vous avez le droit à vos questions, nous, on va évaluer l'espace entre les deux.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2625

O.K. Est-ce que vous me permettez juste de dire : donc l'information que je viens de comprendre, c'est que c'est les hydrocarbures, il n'y a rien après.

**LE PRÉSIDENT :**

2630

C'est un commentaire. On comprend très bien ce qui se passe.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2635

Non, non, mais c'est la réponse de Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui. On est capables de saisir ce qui se passe.

2640

**M. RENAULT LORTIE :**

C'est parce que je me suis arrêté parce que Monsieur me démontrait un peu d'impatience, mais j'aurais pu parler de nos énergies éoliennes, on a le deuxième plus grand parc éolien au Québec avec Boralex, on a deux cent soixante-cinq mégawatts (265 MW) de parc éolien ici dans la Seigneurie de Beupré.

2645

**M. ROBERT BEAULIEU :**

O.K.

2650

**M. RENAULT LORTIE :**

Il faut savoir que Gaz Métro est bien connue au Québec pour la distribution de gaz naturel, mais maintenant cinquante pour cent (50 %) des actifs de notre organisation sont aux États-Unis, au Vermont. Nous sommes le plus grand distributeur d'électricité au Vermont et cette électricité-là est à très grande majorité une électricité verte.

2655

**M. ROBERT BEAULIEU :**

O.K.

2660

**M. RENAULT LORTIE :**

Nous avons plusieurs barrages hydroélectriques au Vermont, si je ne m'abuse, c'est trente-deux (32) barrages hydroélectriques au Vermont. Nous avons une ferme solaire qui fait plus de dix mégawatts (10 MW) de production annuelle.

2665

En ce moment, dans le bilan de notre organisation, Gaz Métro, environ quarante (40 %) ou quarante-deux pour cent (42 %) de nos bénéfices annuels sont sur une énergie renouvelable à cent pour cent (100 %).

2670

Et on a des projets vers l'avenir où on va vouloir, on dit, nous, à l'interne, verdir notre réseau, c'est-à-dire utiliser notre infrastructure de réseau gazier pour y injecter du biométhane, projets qui sont déjà en cours, où on va avoir du gaz naturel renouvelable qui va couler, si vous

2675

voulez, même si c'est du gaz, à l'intérieur de notre réseau actuel grâce aux déchets organiques de la population.

2680 Donc, nous sommes une organisation qui s'inscrit dans cette transition énergétique là et, comme on dit dans nos publicités que vous avez certainement vues, on est prêts pour la suite et on va travailler activement dans cette transition-là.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2685 Bien, je vous remercie, je suis plus content de savoir que vous êtes aussi impliqués dans d'autres formes d'énergie.

2690 Ma deuxième question que je change à l'instant : si vous êtes si impliqués que ça dans les autres formes, surtout dans la production d'électricité, bien, pourquoi est-ce que la flotte des camions, pourquoi est-ce qu'on ne s'en va pas pour faire des camions électriques plus que vers des camions à gaz? Ce serait beaucoup plus logique puis nos petits-enfants nous en remercieraient.

**LE PRÉSIDENT :**

2695 Alors, c'est votre question?

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2700 Oui.

**M. RENAULT LORTIE :**

2705 La position de l'organisation veut répondre aux besoins, en fait, de puissance qu'on a dans les véhicules. On n'a pas, comme visée, les véhicules routiers qu'on utilise à tous les jours. On croit que la voiture électrique est de loin la meilleure solution pour ça. Même au niveau des petits camions, ce n'est pas un marché qui intéresse Gaz Métro en termes de gaz naturel liquéfié ou de GNC.

2710 Là, où le transport lourd, donc les dix roues, qu'on dit en québécois, on ne croit pas que la technologie électrique à moyen terme sera disponible pour déplacer des si grandes charges. Et c'est là qu'on veut quand même déplacer les produits pétroliers pour abaisser jusqu'à vingt-cinq pour cent (25 %) les GES produits par ces camions-là à un coût moindre, en plus, comme solution énergétique pour les transporteurs.

2720 Donc, bonne énergie à la bonne place, effectivement l'électrification des transports en commun et, pour la population, ça semble être la solution et on s'inscrit dans cette lignée-là. Lorsque l'électricité n'est pas disponible pour les grandes charges, on veut quand même essayer d'abaisser le bilan de GES de cette partie-là. Et vous le savez, le transport routier c'est majeur en termes d'émissions de gaz à effet de serre au Canada, c'est la source première, et on veut attaquer ce problème-là avec la population.

**M. ROBERT BEAULIEU :**

2725 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2730 Merci, Monsieur Beaulieu. Alors, avant de prendre la pause, j'appellerais une dernière personne, monsieur Marc Brullemans.

---

**M. MARC BRULLEMANS**

2735 **M. MARC BRULLEMANS :**

Bonjour. Bonsoir, plutôt.

2740 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

2745 **M. MARC BRULLEMANS :**

2750 Oui. J'aimerais signaler qu'on rencontre depuis, je dirais, pratiquement des décennies de la part des différents intervenants, les mêmes arguments, la même rhétorique. Sûrement que Monsieur le président doit en être conscient et c'est pourquoi que j'aimerais que les rapports du BAPE numéro 44, 81 et 188 qui touchent justement la centrale de TransCanada soient déposés comme pièces dans la documentation du BAPE.

2755 D'ailleurs, dans ce BAPE-là, le BAPE 81 sur la centrale de TransAlta, il s'agit de trois centrales à Bécancour, et le représentant de Gaz Métro dit, par rapport au CO<sub>2</sub>, que c'est un gaz à effet de serre, mais que le lien direct avec l'augmentation de la température est loin de faire l'unanimité. C'est fort.

2760 Bon. Mais ma question touche les émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne les émanations fugitives, dans la pièce DB-7 qui touche l'ensemble de Gaz Métro, il est fait mention que pour l'année 2014, je crois, d'une émission fugitive, des émissions fugitives jusqu'à une hauteur de dix-sept mille neuf cent soixante-neuf tonnes (17 969 t) d'équivalents CO<sub>2</sub>. Ça apparaît dans le tableau, je crois, à la page 3. Je vais vous indiquer la page... à la deuxième page. Et en ce qui concerne l'étude d'impact, PR3, il est question de deux cent trente-six tonnes (236 t).

2765 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que c'est dans l'étude d'impact de ce projet-ci?

**M. MARC BRULLEMANS :**

2770 Oui, de ce projet-ci qui a été déposé, je crois, il y a quelques jours. C'est ce qu'on a dit, c'est DB7. Donc c'est une pièce qui a été rajoutée.

2775 Mais dans un cas comme dans l'autre, moi, j'aimerais savoir comment Gaz Métro ou celui qui a fait l'étude d'impact pour Gaz Métro Solutions peut évaluer ses émissions fugitives à l'équivalent, à la tonne près d'équivalent CO<sub>2</sub>. Comment c'est mesuré ou évalué.

**LE PRÉSIDENT :**

2780 Monsieur St-Pierre?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2785 Oui, Monsieur le président. Donc, au niveau des émissions fugitives, on parle plus de la méthodologie, c'est ce que je comprends de monsieur Brullemans, alors j'inviterais monsieur Robert à donner cette réponse.

**M. ROBERT AUGER :**

2790 Oui, bonjour, Monsieur le président. Donc, la méthodologie qui est utilisée est quand même assez claire au tableau 3.5, c'est là où on le fait. Donc, ça va avec le nombre d'équipements qui peuvent fuir. On parle ici de microfuites, donc on regarde les valves, on regarde le nombre de pompes, on regarde les compresseurs des gaz à évaporation, et cetera, et pour chacun de ces équipements-là, il y a des facteurs d'émissions qui sont donnés en grammes à l'heure par source et on suppose que ces émissions surviennent à l'année, et on fait la multiplication du nombre de sources fois les grammes à l'heure par source et on obtient un total qui donne, au point de vue du

2795



méthane, onze point trois tonnes (11,3 t) de méthane qu'on transforme par la suite en CO<sub>2</sub>, en multipliant par vingt et un (21), qui est le potentiel de réchauffement planétaire, tel qu'indiqué dans le Règlement sur la déclaration obligatoire des contaminants du ministère.

2800 Alors, les grammes à l'heure par source, on a pris celles de l'Association canadienne des producteurs pétroliers de 2014, et ça correspond à des facteurs d'émissions d'installations bien entretenues, et ce sera le cas pour Gaz Métro parce que Gaz Métro va mettre en place un programme de détection et de réparation des fuites, qu'ils vont faire de façon annuelle.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

Deux questions : l'unité de base de fuite que vous utilisez pour la multiplier par le nombre de jours et d'heures, elle vient d'où?

2810 **M. ROBERT AUGER :**

2815 Donc, la source, CAPP-2014 *Update of Fugitive Equipment Leak Emission Factors*. Donc, eux autres, ils le font en kilogrammes, moi je l'ai mis en grammes parce que c'était plus facile à mettre dans le tableau et plus facile à comprendre quand on voyait les chiffres, plutôt que de voir des point zéro, zéro quelque chose.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, il y a eu une évaluation de ce genre de fuites...

2820 **M. ROBERT AUGER :**

Oui.

2825 **LE PRÉSIDENT :**

... par type d'équipement.

2830 **M. ROBERT AUGER :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2835 C'est des données de l'industrie?

**M. ROBERT AUGER :**

Oui.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

Vous les appliquez à vos opérations.

**M. ROBERT AUGER :**

2845

Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

2850

Mais la source, c'est?

**M. ROBERT AUGER :**

2855

CAPP. Donc, l'Association canadienne des producteurs pétroliers.

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, voilà. O.K.

2860

**M. ROBERT AUGER :**

Actuellement, ils ont engagé un consultant pour le faire, en Alberta c'est toujours le même consultant qui revient, je ne me rappelle pas son nom, mais si vous regardez le rapport, vous allez le voir.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

2870

D'accord. Maintenant, vous utilisez le multiplicateur de vingt et un (21) pour obtenir les GES, mais je comprends que c'est celui de la réglementation. Sauf que, je vais poser la question à quelqu'un d'autre tout à l'heure, le groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat, le GIEC, dit que le facteur qu'il faut utiliser, c'est trente-quatre (34); ça fait une « saprée » différence entre vingt et un (21) et trente-quatre (34). Qu'est-ce que ça donnerait si vous utilisiez le facteur que la crème de nos scientifiques en matière de gaz à effet de serre...

2875

**M. ROBERT AUGER :**

C'est proportionnel. Donc trente-quatre (34) divisés par vingt et un (21) fois le deux cent trente-six tonnes (236 t).

2880

**LE PRÉSIDENT :**

Ça donnerait la réponse.

2885

**M. ROBERT AUGER :**

Autour de quatre cents (400), à l'œil.

**LE PRÉSIDENT :**

2890

D'accord. Et ça changerait le total de seize mille tonnes (16 000 t) métriques que vous avez citées autour de dix sept mille (17 000), on pourrait appliquer le même ratio?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2895

Je m'excuse Monsieur le président, on ne parle pas de seize mille tonnes (16 000 t) équivalentes de CO2 dans le cas de projet. Le projet présent a présenté un projet avec un taux d'émissions de GES de mille trois cent cinquante tonnes (1 350 t), je veux juste faire la précision.

**LE PRÉSIDENT :**

2900

Oui, mais je crois que Monsieur parlait des émissions de Gaz Métro.

**M. MARC BRULLEMANS :**

2905

De Gaz Métro.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

2910

On parlait du réseau, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2915

Du réseau. Mais je me posais la question puis je vais la poser directement à Gaz Métro, mais après à vous.

Alors, Gaz Métro, vous utilisez le facteur de vingt et un (21) ou de trente-quatre (34) pour le méthane quand vous voulez calculer les émissions de gaz à effet de serre?

**M. RENAULT LORTIE :**

Je vais devoir vérifier.

**LE PRÉSIDENT :**

On apprécierait d'avoir la réponse.

**M. RENAULT LORTIE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Et je poserais la question...

**M. RENAULT LORTIE :**

Je vais regarder parce qu'on a déposé auprès de la commission notre rapport complet qui est dans notre rapport de développement durable, d'ailleurs qui vient d'être déposé hier à minuit. J'essaie de voir si c'est dans les notes en bas de page, mais je vous reviens dans quelques minutes.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Et, Monsieur Tremblay, du ministère de l'Environnement, la norme, d'après ce que je comprends, est de vingt et un (21); c'est ce qu'on nous a dit, on applique le standard réglementaire québécois. Est-ce que c'est bien ça?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Pour ce qui est du règlement, oui, c'est bien le facteur vingt et un (21) qui est utilisé. Par contre, si je peux mettre une petite précision, c'est qu'au niveau du marché du carbone, en fait, le facteur vingt et un (21) venait justement d'une recommandation du GIEC, du deuxième rapport de, je crois que c'est 1997.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est loin.

2960 **M. MARTIN TREMBLAY :**

Et puis le règlement a été basé sur ce facteur-là. Maintenant, le GIEC recommande, pour la période de 2013 à 2020, d'utiliser le potentiel de réchauffement de vingt-cinq (25).

2965 Ce que je voudrais juste mentionner, c'est que dépendamment de la période de temps sur laquelle on le considère, il y a différents potentiels de réchauffement qui... c'est ça. Alors celui, en fait, que le GIEC recommande dans son quatrième rapport de 2007 c'était vingt-cinq (25) et c'est ce que le marché du carbone va utiliser dans ses inventaires.

2970 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça va devenir la norme réglementaire à partir de quand?

2975 **M. MARTIN TREMBLAY :**

En fait, présentement étant donné la mise en place du marché du carbone, c'est quelque chose qui est très difficile, en fait, qui est très difficile à changer, étant donné qu'il y a des... en fait, c'est un programme qui est très complexe. Je ne vous dirais pas que je le comprends, mais ce que je sais, c'est que c'est difficile de le changer présentement.

2980 Et l'objectif, ça serait de, étant donné que c'est ça la période pour laquelle, c'est ça, qu'on utilise le facteur vingt-cinq (25) de 2013 à 2020, c'est ça, on applique un facteur de correction sur le bilan total, mais pas au niveau de la réglementation qu'on est resté à vingt et un (21). Alors, l'objectif, ça serait peut-être justement de le changer à peut-être à partir de 2020 pour le... la modification réglementaire pourrait peut-être arriver à la fin de la période justement de 2013 à 2985 2020.

**LE PRÉSIDENT :**

2990 Ce qui veut dire qu'en corrigeant votre bilan avec l'utilisation du facteur vingt-cinq (25), on obtient un portrait plus juste. Mais les acteurs sur le terrain ont un effort moindre parce qu'on calcule à vingt et un (21). Donc, on est en-deçà de l'objectif réel, à priori.

2995

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3000 Mais on tient compte dans les bilans finaux, au niveau du gouvernement, d'un potentiel de  
vingt-cinq (25). Le marché du carbone est basé sur un facteur vingt et un (21), mais les bilans à  
la fin quand on corrige pour les émissions annuelles, on tient compte d'un potentiel de vingt-cinq  
(25) maintenant, à partir de 2013.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Donc, quand vous définissez les plafonds ou l'effort supplémentaire?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3010 En fait, oui, c'est ça. Actuellement, pour les nouveaux bilans, on utilise le potentiel de  
réchauffement vingt-cinq (25) depuis 2013. J'aimerais, en tout cas si c'est possible, d'avoir  
l'expert demain. Je pense qu'il pourrait être plus précis que moi dans la réponse. Mais moi, ce  
que je comprends des informations que j'ai eues, c'est qu'au niveau des bilans finaux, quand on  
fait le bilan pour le Québec, c'est un potentiel de réchauffement vingt-cinq (25) qui est utilisé.  
3015 Mais par contre, quand on parle d'allocations gratuites, quand on parle de quantité qui est émise  
par différents promoteurs, c'est vingt et un (21) qui est évalué.

**LA COMMISSAIRE :**

3020 Puis de ce que je comprends avec ce que vous venez de nous dire, donc il n'y aurait qu'un  
seul facteur pour le gaz naturel, donc pour le gaz de schiste, ça serait le même?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

3025 En fait, pour le méthane c'est ça. Quand on parle de méthane, c'est vingt-cinq (25)  
maintenant.

**LA COMMISSAIRE :**

3030 C'est vingt-cinq (25).

**LE PRÉSIDENT :**

3035 D'accord. Alors, merci de la précision.

**M. RENAULT LORTIE :**

J'avais juste le complément d'information. Donc, effectivement que dans notre rapport pour 2014, nous avons appliqué le facteur du gouvernement du Québec.

3040

**LE PRÉSIDENT :**

De?

3045

**M. RENAULT LORTIE :**

Du règlement du Québec, de vingt et un (21).

**LE PRÉSIDENT :**

3050

Donc, de vingt-et-un (21). D'accord.

**LA COMMISSAIRE :**

Et prévoyez-vous adapter la réglementation en fonction des deux types de gaz, gaz de schiste, gaz naturel conventionnel?

3055

**M. MARTIN TREMBLAY :**

En fait, nous, on parle en termes de méthane. Ici, au Québec, on n'en produit pas de méthane. Alors, à ce moment-là, nous, peu importe la source, c'est toujours le même potentiel qui est utilisé.

3060

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, votre deuxième question?

3065

**M. MARC BRULLEMANS :**

Oui. Je veux juste vous faire remarquer, c'est qu'en préparation des mémoires, j'aimerais juste, à ce sujet-là, parce que ma deuxième question est plus de nature sociale. Déjà, lorsqu'on a construit la centrale de TransCanada, l'avis du BAPE était à l'effet qu'on devait considérer les effets des GES, les émissions des GES en amont, c'est-à-dire lors de l'extraction, et j'aimerais savoir aussi si on va pouvoir tenir compte des émissions de la centrale lorsqu'il y aura évidemment utilisation de cette centrale de TransCanada. Est-ce qu'on peut déjà, est-ce que la commission peut déjà s'engager à ce que ce soit examiné pour ne pas qu'on travaille pour rien?

3075

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Précisez-moi une chose. Vous voulez... la commission, d'abord, ne s'engagera à rien ce soir. La liberté d'une commission d'enquête, Monsieur, nous interdit de faire un tel engagement, d'abord.

3085 Deux, la question que vous soulevez, est-ce qu'on va tenir compte des gaz en amont ou pas en amont? Écoutez, on va écouter les observations de tout le monde pour voir si ça doit être inclus et sous quelle forme. Je ne peux pas vous en dire davantage à ce moment-ci, parce que je porterais un pré-jugement sur le rapport, et c'est un peu prématuré.

**M. MARC BRULLEMANS :**

3090 D'accord. Ma deuxième question, le 21 avril 2016, la Ville de Bécancour a écrit une lettre au ministre Heurtel afin de ne pas tenir des audiences du BAPE. Le maire de la Ville, Jean-Guy Dubois, a affirmé sur les ondes de TVA que pour ce qui est du projet en question, Gaz Métro Solutions, qu'il n'y a pas de faiblesse dans ce dossier-là. Et on sait très bien que la même requête de la part de la Ville de Bécancour avait été faite dans le dossier Stolt, Stolt LN Gaz.

3095 Donc, moi, je me pose quand même une question dans le sens qu'on a un projet qui va générer une dizaine d'emplois et on a une ville qui a une politique du développement durable, donc moi, je me dis : est-ce que ça arrive souvent qu'une ville qui, en principe, représente – les citoyens sont représentés par les conseillers de la Ville – empêche la tenue d'audiences publiques qui pourraient même éclairer les citoyens de la ville étant donné que le projet se situe à Bécancour? Il n'y a pas quelque chose d'extraordinaire là-dedans?

**LE PRÉSIDENT :**

3105 C'est une question que vous adressez à qui, à la commission?

**M. MARC BRULLEMANS :**

3110 Ou à la Ville de Bécancour ou à la commission. Probablement à la commission parce que ça me semble tout à fait inhabituel.

**LE PRÉSIDENT :**

3115 Vous dire qu'il y a des hommes politiques ou des femmes politiques qui prennent position dans les dossiers avant, pendant et après l'audience, c'est monnaie courante depuis la création du BAPE en 79-80, oui.



3120 Je suis d'accord avec vous, je l'ai déjà écrit dans un rapport qu'ils devraient se garder une petite gêne puis attendre le rapport, mais ils ont la liberté. C'est la liberté d'expression, on ne peut imposer ça à personne. Vous voudriez que, je ne sais pas, moi, je pense qu'on ne peut pas brimer la liberté des gens de s'exprimer, ce n'est pas moi qui va défendre ce point de vue ce soir en tout cas.

Mais si vous voulez savoir pourquoi la Ville s'est prononcée en ce sens-là, bon, on peut demander à la Ville d'éclaircir son point de vue. Vous voulez qu'on leur demande?

3125 **M. MARC BRULLEMANS :**

Oui, s'il vous plaît.

3130 **LE PRÉSIDENT :**

Bon, bien d'accord. On va demander au directeur général. Alors, est-ce qu'on peut vous poser la question, qu'est-ce qui a incité votre maire à prendre position avant que l'audience ait pu établir les faits du dossier?

3135 **M. JEAN-MARC GIROUARD :**

3140 Monsieur le président, vous comprendrez qu'il m'est difficile de commenter sur les commentaires de monsieur le maire, surtout en son absence. Alors, je voudrais bien plutôt que la question soit adressée directement à monsieur le maire dans une commission permanente à la municipalité ou en Conseil municipal, mais ce n'est peut-être pas l'endroit ici pour, moi, commenter une lettre de monsieur le maire.

**LE PRÉSIDENT :**

3145 Alors, s'il vient présenter le mémoire de sa municipalité, on pourra lui poser la question.

**M. JEAN-MARC GIROUARD :**

3150 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3155 Alors, on pourra voir à ce moment-là. Ça vous renseignera. Ça va?

**M. MARC BRULLEMANS :**

Merci.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie. Alors, il est 21 h 05. Je ferme les inscriptions à l'instant et la commission va se réunir pour statuer à savoir, est-ce qu'on continue demain ou si on termine ce soir. Alors, on se donne rendez-vous dans une quinzaine de minutes, autour de 21 h 20. Alors, bonne pause.

3165

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

3170

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
M. GUY ROCHEFORT**

3175 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, comme je vous l'avais dit tout à l'heure, la commission s'est réunie pour voir quel serait l'échéancier des travaux à partir de maintenant. Alors, notre évaluation c'est qu'en y mettant un peu de discipline, on devrait pouvoir terminer ce soir et faire en sorte que demain, tout le monde retourne dans ses lieux de travail favoris. On n'est pas en vacances, on le sait bien.

3180

Alors donc, on va poursuivre en essayant de gagner du temps sur l'horaire pour pouvoir terminer à une heure raisonnable.

3185

Alors, j'appellerais monsieur Guy Rochefort. Monsieur Rochefort.

**M. GUY ROCHEFORT :**

Bonsoir. On a entendu cet après-midi un représentant de l'Hydro-Québec qui a tenu un langage semblable... en substance, ce qu'il disait c'est que s'il était capable de déplacer le pic de puissance de l'hiver à l'été, il n'aurait pas besoin de centrale d'appoint.

3190

Depuis un bon bout de temps, on essaie de comprendre le pourquoi, le comment il se fait que Hydro-Québec n'est pas capable de répondre au pic de production. Là, on parle d'énergie ou de puissance inutilisée durant l'été et qui n'est plus disponible durant l'hiver. Au lieu de penser à

3195

déplacer le pic de puissance de l'hiver à l'été, ne serait-il pas préférable de penser à conserver l'eau recueillie pendant l'été jusqu'à l'hiver?

**LE PRÉSIDENT :**

3200

Je vais laisser Hydro-Québec apporter les précisions et vous répondre. Je crois que le concept de déplacement de puissance et d'énergie est en cause ici.

**M. HANI ZAYAT :**

3205

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3210

Il faudrait replacer.

**M. HANI ZAYAT :**

3215

Bien, en fait, je voudrais rassurer tout le monde, il n'y a pas d'eau qui est gaspillée quand l'énergie n'est pas utilisée. Donc, l'eau reste derrière les barrages, évidemment. Donc, c'est la façon de conserver l'énergie et, pour ça, on a un avantage indéniable au Québec de pouvoir, dans le fond, stocker l'énergie de façon efficace. Et on la stocke à travers l'eau des réservoirs.

3220

Par contre, même si on a de l'eau derrière les réservoirs, je pense qu'il y a eu différents exemples qui ont été donnés depuis deux jours, différentes façons d'illustrer les deux concepts d'énergie et de puissance.

3225

Donc, oui, on a de la réserve d'énergie, par contre on n'est pas capables de sortir toute l'énergie en même temps. Ou, en tout cas, on est limité dans notre capacité de sortir l'énergie à plus de... là, je vais donner un chiffre rond, à plus de quarante mille mégawatts (40 000 MW) à chaque instant, à un moment, à chaque instant donné.

3230

Donc, ce que j'ai voulu, c'est peut-être une façon un petit peu, c'était plus pour illustrer la chose. Dans le fond c'est que si on était capable de lisser l'utilisation de l'énergie, on n'aurait évidemment pas de problème de puissance dans la mesure où le rapport entre notre creux de charge, typiquement notre creux de charge et les jours fériés d'été, donc typiquement la nuit du 24 juin ou la nuit de la Fête du travail, c'est les moments où le réseau est le moins sollicité avec une demande qui est de l'ordre de quinze mille mégawatts (15 000 MW) alors que les journées de pointe en plein hiver, quand tout le monde est au travail et que tout le monde chauffe, la pointe est de l'ordre de quarante mille mégawatts (40 000 MW).

3235

Donc, c'est sûr que si on avait une demande qui était stable tout au long de l'année à vingt-cinq mille mégawatts (25 000 MW), bien il n'y aurait aucun problème. Par contre, le profil n'est pas tout à fait de cette façon-là. Il y a des moments de pointe et il y a des moments de creux de charge.

3240

**LE PRÉSIDENT :**

Avez-vous compris?

3245

**M. GUY ROCHEFORT :**

Bien, c'est ce que j'essaie. Le facteur limite c'est quoi? La capacité de rétention des réservoirs?

3250

**LE PRÉSIDENT :**

Non, c'est...

3255

**M. GUY ROCHEFORT :**

Le nombre ou la capacité des turbines?

**LE PRÉSIDENT :**

3260

C'est le nombre et la capacité des turbines, je pense.

**M. GUY ROCHEFORT :**

Les lignes, la capacité de transport par les lignes hydroélectriques?

3265

**LE PRÉSIDENT :**

Non, ce n'est pas une limite. Regardez...

3270

**M. GUY ROCHEFORT :**

Les problèmes de communication entre les différentes divisions?

3275

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Vous savez, si vous avez beaucoup d'eau derrière un réservoir, vous ne pouvez pas en  
sortir plus que les turbines peuvent en prendre à moins de la gaspiller. Ça, personne ne veut  
3285 envisager ça. Alors, moi, j'essaie de vous faire comprendre, là, et tout simplement, c'est que la  
limite des turbines, c'est une donnée fixe, on ne peut pas la dépasser. C'est comme si vous avez  
un moteur dans une auto, vous ne pouvez pas lui faire donner plus de chevaux vapeur qu'il est  
conçu pour en donner. Alors, même si vous avez un gros réservoir d'essence en arrière, bien, il  
ne va pas tourner plus vite puis en dépenser plus vite. Vous comprenez?

3285 C'est un peu le même phénomène pour Hydro-Québec, si je comprends bien. Et donc, à  
ce moment-là, l'énergie c'est le réservoir puis la puissance c'est le moteur. Alors, ce qu'il vous dit  
c'est que si vous avez une grosse charge à tirer avec le moteur puis qui correspond à la  
3290 puissance du moteur, c'est sûr que le moteur va travailler au maximum. Ça, c'est la pointe. Mais  
s'il pouvait, au lieu de tirer une grosse charge et dépenser beaucoup d'essence, avoir des petites  
charges qu'on tirerait, tranquillement pas vite, toute l'année – bon, le moteur forcerait moins, ça  
durerait plus longtemps, le réservoir.

**M. GUY ROCHEFORT :**

3295 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

3300 Mais il ne peut pas déplacer la demande. La demande est là quand elle se présente. Donc  
lui, il est obligé de partir son moteur plus ou moins selon qu'il y a des besoins. Enfin, j'essaie de  
vous expliquer ça en termes de journaliste, je sens que je quitte un peu mon rôle, mais je veux  
vous rendre les choses un peu simples pour que vous arriviez à les comprendre.

**M. GUY ROCHEFORT :**

3305 Non. Vous avez répondu à ma question, là. Je cherchais à identifier le facteur limite, le  
point faible, le maillon faible de la chaîne où ça accrochait puis je pense que vous avez répondu à  
la question.

**LE PRÉSIDENT :**

3310 Tant mieux.

3315

**M. HANI ZAYAT :**

Merci, Monsieur le président. Est-ce que vous avez des droits d'auteur sur l'exemple?

3320 **LE PRÉSIDENT :**

Non, partout. Je l'ai utilisé tellement souvent dans des conférences, dans des collèges et tout, des livres de droit complet. Allez-y pour une deuxième question.

3325 **M. GUY ROCHEFORT :**

Maintenant, est-ce qu'on aurait des statistiques? On nous a parlé tout à l'heure également des statistiques sur le nombre d'adhérents qui participaient à un problème ou un programme domestique de génération de production d'électricité, est-ce qu'on aurait une évaluation du nombre de maisons énergie nette zéro, ou d'éoliennes additionnelles ou, encore, d'usines de cogénération à partir, par exemple, de récupération de matières ligneuses, des résidus de 2 X 4 qu'on pourrait détourner des sites d'enfouissement de matériaux secs, là, les résidus de construction qui pourraient éviter de construire ce système-là d'utilisation de combustibles fossiles?

3335

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'étiez pas peut-être dans la salle tout à l'heure parce que les gens d'Hydro-Québec ont donné une réponse à votre question. On leur avait demandé combien de personnes font de l'autoproduction au Québec. Alors, je vais demander au porte-parole d'Hydro-Québec de redonner les chiffres en question. Mais ces chiffres-là ne portaient que sur le secteur résidentiel. Mais là, déjà, vous allez avoir une partie de votre réponse.

3340

**M. GUY ROCHEFORT :**

3345

L'idée c'est qu'est-ce qui pourrait manquer ou combien il pourrait en manquer pour qu'on puisse régler ce problème-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3350

Bon. Je vais lui demander de donner les chiffres et de dire qu'est-ce qui pourrait manquer. Ça risque d'être gros.

3355

**M. HANI ZAYAT :**

3360 Je vais quand même tenter de... en fait, il y a relativement peu de clients qui ont un système de production, que ce soit éolien ou solaire. Dans nos bilans, on parle d'une centaine de clients, en fait. On a aussi un programme de biomasse.

3365 Donc on a, suite à certains décrets, entre autres, il y a eu un programme d'achat pour de l'énergie d'électricité produite à partir de biomasse pour plusieurs centaines de mégawatts. Mais ce que je voudrais surtout dire, dans le fond, c'est que ces programmes-là ou ces moyens de production là ne permettent pas de répondre aux besoins qu'on évalue présentement. Ce sont des programmes qui donnent, encore une fois, de l'énergie qui n'est pas garantie dans le programme du mesurage net, par exemple, ça donne de l'énergie qui n'est pas garantie et c'est sûr que s'il n'y a pas d'ensoleillement, par exemple, au moment de la pointe, bien, le résident en question, la maison va tirer son électricité du réseau d'Hydro-Québec et il va falloir l'alimenter.  
3370 Donc, ça ne répond pas à un besoin de pointe.

3375 Les caractéristiques d'un besoin d'une centrale de pointe, comme celle qu'on discute aujourd'hui, c'est d'être capables de la dispatcher, de la partir et de compter sur cette garantie de livraison. Et c'est pour ça qu'il y a des pénalités importantes lorsqu'une centrale de pointe ne fournit pas l'énergie parce que c'est quelque chose qui est important et qui est pour répondre à un moment précis pour une période limitée. Donc, on ne lui demande pas d'être là tout le temps, on lui demande d'être là à des moments précis, quand ça compte, et il faut vraiment qu'elle soit là quand ça compte.

3380 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, voilà, vous avez votre réponse.

3385 **M. GUY ROCHEFORT :**

Merci.

3390 \_\_\_\_\_  
**M. JEAN FALAISE**

**LE PRÉSIDENT :**

3395 Au plaisir. Monsieur Jean Falaise.

**M. JEAN FALAISE :**

3400 Bonsoir, Monsieur le commissaire, bonsoir Madame Philippe. Ma question c'est en continu avec la question précédente. Hydro-Québec actuellement, d'après ce que j'ai entendu dire, je ne sais pas si ce serait le moment de le vérifier, achète de l'électricité de petites centrales et aussi d'éoliennes. Ce que j'aimerais savoir c'est quel prix qu'eux autres paient pour cette énergie-là et savoir s'ils peuvent faire la même chose pour les résidents. Parce qu'actuellement, d'après ce que j'ai appris, c'est que les résidences qui peuvent produire de l'électricité, même ils peuvent avoir des piles qu'ils peuvent remplir et tout ça pour subvenir... alors, à ce moment-là, c'est des  
3405 résidences qui sont indépendantes du réseau jusqu'à un certain point avec un approvisionnement ponctuel.

3410 Bon. Moi, ce que j'aimerais voir, c'est pourquoi cette filière-là est complètement ignorée d'Hydro-Québec ou eux autres ne veulent pas du tout la faire développer. Parce que si on prend le projet actuellement et on mettrait cet investissement-là sur la facilitation d'un réseau résidentiel de production, comme il existe au Vermont, comme il existe en Ontario, peut-être qu'à ce moment-là, la croissance de besoins d'énergie serait diminuée et, à ce moment-là, on pourrait voir ça d'un œil différent, ces projets d'expansion indéfinie.

3415 Alors, c'est le sens de ma question parce que j'ai l'impression qu'Hydro-Québec s'en va dans un genre de mur au niveau besoins énergétiques.

**LE PRÉSIDENT :**

3420 On va poser la question. Alors, si on compare ce que touche quelqu'un en autoproduction avec ce que vous versez à des contrats de petites centrales, quel est l'écart?

**M. HANI ZAYAT :**

3425 C'est assez... là, si je compare, on va les prendre dans l'ordre. L'autoproduction, donc essentiellement le résident ou la résidence se trouverait à sauver, à économiser l'équivalent du tarif domestique, donc du tarif domestique d'Hydro-Québec qui est de l'ordre de huit cents (0,08 \$) du kilowattheure pour la deuxième tranche. Donc, pour faire ça simple, à toutes fins pratiques, il économiserait quelque chose de l'ordre de huit cents (0,08 \$) du kilowattheure. Ou c'est comme  
3430 si on lui rachetait de l'énergie produite par son panneau solaire ou par sa petite éolienne à huit cents (0,08 \$) du kilowattheure.

3435 On parle évidemment d'installations domestiques, donc ça se compte en watts ou, au mieux, en kilowatts, juste en termes de volume, je pense que ça serait bon de le rajouter, pour chacune des résidences.



3440 Pour ce qui est du programme pour les petites centrales hydrauliques. Donc, c'est des petites centrales qui ont... le programme a été initié à la demande du gouvernement. Donc, encore une fois, on a eu un décret pour ça. C'est un programme d'achat d'Hydro-Québec pour des petites centrales, et le tarif d'achat pour ces centrales était de sept point cinq cents (0,07.5 \$) du kilowattheure en dollars de 2010, je crois, ou quelque chose du genre. Donc, si on regarde l'inflation depuis 2010 jusqu'à aujourd'hui, on doit être à peu près à l'équivalent de la deuxième tranche du tarif domestique. Donc, probablement quelque part dans les mêmes eaux ou dans les mêmes ordres de grandeur.

3445 **LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce qu'on n'a pas dépassé dix cents (0,10 \$) dans certains contrats?

3450 **M. HANI ZAYAT :**

Là, je parle pour le bloc des petites centrales hydrauliques. Donc, c'est sûr que si on élargissait la question, si on parlait des parcs éoliens, par exemple, oui, il y a des parcs éoliens pour lesquels on paie plus que dix cents (0,10 \$) du kilowattheure.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Ceux du début? Puis là, maintenant, c'est différent, ils sont rendus...?

3460 **M. HANI ZAYAT :**

3465 En fait, on a eu quatre appels d'offres éoliens. Le premier bloc, le premier appel d'offres était pour mille mégawatts (1 000 MW) où on avait eu, de mémoire, des prix de l'ordre... le prix que je vais vous donner, ce sont des prix moyens pour l'ensemble des blocs, donc pour le mille mégawatts (1 000 MW) au complet. Le premier bloc était sorti, de mémoire, à six point cinq sous (0,06.5 \$) du kilowattheure donc des dollars 2005. Et si je fais un saut dans le temps, le dernier bloc, quatre cent cinquante mégawatts (450 MW) de 2013, et là, j'ai soudain un blanc de mémoire.

3470 **LE PRÉSIDENT :**

À six point trois (0,06.3 \$). J'ai présidé l'audience sur Nicolas-Riou et le projet Nicolas-Riou, lui, est sorti à cinq point sept cents (0,05.7 \$).

**M. HANI ZAYAT :**

3480 Donc, effectivement, la moyenne était à six point trois (0,06,3) pour ces projets-là. Par  
contre, il y a une certaine dispersion des parcs, donc ils ne sont pas tous collés sur la moyenne. Il  
y a des parcs qui sont légèrement moins chers que la moyenne. Il y a des plus petits parcs qui  
sont nettement plus chers. Ça a été notamment le cas pour le deuxième appel d'offres donc pour  
le deux mille mégawatts (2 000 MW) puisque là, on demandait dans le fond deux mille  
3485 mégawatts (2 000 MW) en même temps, et ça a créé une espèce de problème de congestion,  
d'une certaine façon, dans le sens qu'il y avait beaucoup de projets qui se réalisaient en même  
temps. Ils étaient d'une certaine façon en compétition les uns avec les autres, et on se replace  
dans un contexte plus global. Donc même en dehors du Québec, la filière éolienne était en  
grande demande et les manufacturiers avaient du mal à répondre à la demande et donc ça s'est  
ressenti dans les prix, évidemment.

3490 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Alors, vous avez eu votre réponse pour les prix?

3495 **M. JEAN FALAISE :**

C'est une réponse partielle parce que j'avais demandé aussi pourquoi ils n'investissaient  
pas dans la filière domestique, résidentielle. Parce que actuellement...

3500 **LE PRÉSIDENT :**

Ils vous ont dit qu'ils investissent. Ils ont mis des prix, mais c'est les gens qui n'embarquent  
pas. C'est ça qu'ils ont dit. Il y a cent (100) personnes au Québec qui ont embarqué.

3505 **M. JEAN FALAISE :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3510 Ce n'est pas beaucoup. D'accord?

**M. JEAN FALAISE :**

3520 O.K. À ce moment-là, comment vous fonctionnez au niveau de la tarification? Est-ce que vous créditez ce que le producteur va vous donner puis après ça, vous mettez le compteur à zéro à tous les deux mois ou bien si vous les payez?

**M. HANI ZAYAT :**

3525 Je vais être franc, je ne connais pas les modalités fines de versements et de compensations. Ce que je vous dis c'est que dans le fond, je ne pourrais pas vous répondre de façon spécifique sur ce tarif-là.

**M. JEAN FALAISE :**

3530 Est-ce que ça serait possible de le savoir, Monsieur le commissaire, parce qu'à ce moment-là, de façon... l'approche est peut-être tout à fait négative pour quelqu'un qui veut s'investir dans cette filière-là.

3535 Alors, c'est pour ça que j'aimerais savoir précisément comment ça peut fonctionner. Parce que ce n'est pas normal qu'il y a juste soixante-dix neuf (79) personnes ou résidences qui le font.

3540 Puis au niveau commercial, supposons qu'il y a un édifice qui veut diminuer sa consommation d'énergie et même produire sa propre électricité avec des panneaux solaires, est-ce qu'il y a un encouragement là-dedans ou bien si c'est tout simplement : il n'y a rien qui se fait là-dessus?

**M. HANI ZAYAT :**

3545 En fait, je pense que j'ai essayé de répondre à la question le plus largement possible. Sans vouloir dire que c'est à l'extérieur du champ d'aujourd'hui, j'aurais tendance à vous référer au règlement tarifaire. Donc, le règlement tarifaire d'Hydro-Québec qui est public, qui est disponible sur le site Internet d'Hydro, spécifie un peu les modalités de fonctionnement du tarif d'autoconsommation.

**LE PRÉSIDENT :**

3550 Effectivement, cette explication, ce règlement c'est sur le site Internet d'Hydro-Québec. Moi, je n'oserais pas vous expliquer parce que j'aurais peur de faire une erreur. Et je ne crois pas que monsieur Lagrange soit en mesure de vous le dire non plus.

3555

Alors, puis comme on n'aura pas d'audience demain, vous risquez de ne pas avoir votre réponse. Mais peut-être que vous pourriez prendre un arrangement avec monsieur Lagrange pour que quelqu'un au Service des communications d'Hydro-Québec puisse vous expliquer, de A à Z, comment fonctionne cette grille tarifaire. Monsieur Lagrange, est-ce que ça serait quelque chose de possible?

3560

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, tout à fait, c'est Monsieur Falaise. On va...

3565

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que ça lui permettrait, s'il veut commenter cette question dans son mémoire, de se baser sur des faits précis.

3570

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui. On va rentrer en communication via les gens du BAPE, via madame Carrier pour obtenir les coordonnées de monsieur Falaise et on va lui faire parvenir l'information qui concerne l'option de mesurage net.

3575

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je ne sais pas si on a les coordonnées de monsieur Falaise. Peut-être que vous pourriez vous parler après la séance.

3580

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, tout à fait.

3585

**LE PRÉSIDENT :**

Tout simplement aussi.

3590

**M. JEAN FALAISE :**

Vous les avez les coordonnées.

3595

**LE PRÉSIDENT :**

On les a?

3600

**M.. JEAN FALAISE :**

Oui.

3605

**LE PRÉSIDENT :**

Bon, d'accord. Voilà, on les a.

3610

**M. JEAN FALAISE :**

Je vous remercie pour le suivi de cette question-là. Maintenant, ma deuxième question, ce serait au niveau de... c'est parce que je suis un peu en biais un petit peu par rapport à la commission, je vais vous la poser quand même, la question.

3615

C'est concernant la méthode de fracturation, simulation, selon l'industrie gazière et pétrolière, l'enfouissement sous terre des liquides de fracturation, cette technique extrêmement néfaste pour l'environnement que l'on constate aux États-Unis, est-ce qu'avec le projet d'utilisation de la centrale de TransCanada, on envisage le développement de l'industrie gazière au Québec de cette façon-là pour l'approvisionnement de la centrale?

3620

**LE PRÉSIDENT :**

De la centrale ou du réseau ou juste de la centrale?

3625

**M. JEAN FALAISE :**

Ou du réseau?

3630

**LE PRÉSIDENT :**

Ou du réseau. Alors, ministère des Ressources naturelles, ça relève de la politique, alors est-ce que les besoins du réseau et de TCE vont stimuler ou inciter le développement des gaz de schiste dans la région et au Québec? Vous identifier, s'il vous plaît.

3635 **M. RICHARD SIROIS :**

Richard Sirois, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le projet qui est à l'étude présentement devant la commission ne favorisera pas l'industrie des gaz de schiste ou le développement de l'industrie des gaz de schiste. On a vu les derniers développements récemment qui ont eu cours. Les déclarations aussi. Il y a eu des évaluations environnementales stratégiques qui ont été publiées récemment là-dessus. Je vais vous dire qu'il n'y a pas d'engouement présentement pour le développement de cette industrie.

3640  
3645 Le projet de loi sur les hydrocarbures a été déposé le 7 juin dernier et, à ce moment-là, les modalités d'application de toute cette loi-là, c'est prévu que ça soit fait par règlement et ce projet de loi là va être débattu éventuellement devant l'Assemblée nationale.

3650 Et, non, pour répondre à la question exactement, je ne crois pas personnellement que ça va favoriser l'émergence de la production de gaz de schiste au Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que le projet de loi englobe l'exploitation éventuelle des gaz de schiste?

3655 **M. RICHARD SIROIS :**

On ne parle pas de gaz de schiste en particulier, on parle de gaz naturel ou de pétrole.

**LE PRÉSIDENT :**

3660 Donc, le projet de loi encadrerait un éventuel développement de cette industrie, s'il y en a un.

**M. RICHARD SIROIS :**

3665 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

3670 Donc, ça donne un cadre. Mais est-ce que le projet de loi entend favoriser ce développement?

3675 **M. RICHARD SIROIS :**

Non. Non, je vous dirais que non.

3680 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi il l'encadre s'il ne veut pas le favoriser?

**M. RICHARD SIROIS :**

3685 Pour que si jamais des besoins sont exprimés, si jamais il y a un alignement qui est pris, que ce soit encadré de façon correcte au Québec. Ce qui a été décrié à maintes reprises sur la place publique et dans les différentes commissions.

3690 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, au ministère, vous ne voyez pas, dans un avenir prévisible, de développement de ce côté-là.

**M. RICHARD SIROIS :**

3695 Non.

**LE PRÉSIDENT :**

La réponse est claire.

3700

**M. JEAN FALAISE :**

Merci. Elle est claire, mais incomplète. Excusez-moi.

3705 **LE PRÉSIDENT :**

Dans quel sens?

**M. JEAN FALAISE :**

3710

Dans le sens que je pense que - Monsieur, est-ce que vous avez eu le temps de lire le projet de loi?

3715

**M. RICHARD SIROIS :**

En fait, c'est un autre tentacule de notre organisation qui a travaillé là-dessus.

3720

**LE PRÉSIDENT :**

Forcément.

3725

**M. RICHARD SIROIS :**

Mais si vous avez des questions précises, on peut les prendre puis les rendre à la commission, je n'ai aucun problème avec ça.

3730

**LE PRÉSIDENT :**

Bon.

3735

**M. JEAN FALAISE :**

Oui, j'ai une question précise. Est-ce que vous me permettez?

3740

**LE PRÉSIDENT :**

Là vous dépassez, vous êtes rendu à la troisième question. Alors, vous pourriez peut-être... allez-y, mais rapidement. Il faut qu'elle soit petite, là.

3745

**M. JEAN FALAISE :**

O.K., merci beaucoup. La licence, qu'est-ce que ça implique au niveau juridique?

3750

**M. RICHARD SIROIS :**

Monsieur le président, si le citoyen pouvait préciser, la licence?

**M. JEAN FALAISE :**

O.K. Parce que le mot « permis » a été changé pour le mot « licence ». Et j'aimerais savoir quelles sont les conséquences au niveau de la population, quelles sont les conséquences des droits vis-à-vis la population, et si la licence devient une propriété échangeable sur le marché, et que même ça peut aller à la bourse.



3755

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, moi, je vous avoue que là, je trouve qu'on est dans une audience sur les gaz de schiste, là, on est loin. Moi, je dirais qu'on est hors d'ordre à ce moment-ci là-dessus.

3760

**M. JEAN FALAISE :**

O.K. Bien, je vous remercie beaucoup.

3765

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

**M. RICHARD SIROIS :**

3770

Monsieur le président, est-ce que vous voulez quand même qu'on fournisse une réponse à la commission à cette question?

**LE PRÉSIDENT :**

3775

Si vous le pouvez. On la mettra dans les réponses, vous pourrez la consulter. Ça va?

**M. RICHARD SIROIS :**

3780

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3785

Alors, vous aurez quand même une réponse. D'accord? Merci. Et merci au porte-parole du ministère.

---

**M. JACQUES TÉTREULT**

3790

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'inviterais maintenant monsieur Jacques Tétreault.

3795

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

Rebonsoir.

3800

**LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir.

3805

**M. JACQUES TÉTREAUULT :**

On a entendu ce soir ou cet après-midi, on vient mêlés dans les chiffres, Hydro-Québec considère dans ses calculs le facteur vingt et un (21), vingt-quatre (24), vingt-six (26) alors que la communauté internationale est beaucoup plus élevée.

3810

On a aussi entendu que la tendance, selon Hydro-Québec, du réchauffement est de point trois degrés (0,3°) par période de dix (10) ans, alors qu'il me semble qu'à Paris, on parlait d'essayer de contenir à deux degrés (2°) d'ici 2050. Donc, à point trois degrés (0,3°) par tranche de dix (10) ans, ça nous amène à, à peine un réchauffement d'un degré (1°) d'ici 2050.

3815

Est-ce qu'il y a moyen de comprendre pourquoi Hydro-Québec dans ses calculs est si optimiste dans la lutte aux changements climatiques?

3820

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander à monsieur Tremblay, du ministère de l'Environnement, d'expliquer la question de cette augmentation moyenne. En fait, je crois que ça s'ajoute déjà à un réchauffement qui est déjà amorcé. Ça c'est l'augmentation en sus de ce qui est déjà là. C'est ce que je comprends de la question. Madame Gagnon?

3825

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

3830

Oui, en fait, on n'est pas des experts nécessairement en termes de toute la question du réchauffement, mais effectivement pour ce qu'on connaît, en fait, si on se fie à l'information scientifique qui existe, c'est qu'on a déjà un réchauffement depuis - c'est ça, je ne me rappelle pas de l'année de référence en fait, depuis l'ère industrielle je crois, donc il y a déjà un réchauffement et le réchauffement moyen est de point trois degrés (0,3°) en moyenne par année. Et le scénario optimiste, c'est d'essayer de contenir à deux degrés (2°) le réchauffement global moyen. Mais je n'irais pas plus loin dans l'explication. En fait, je ne pourrais pas vraiment aller plus loin, à savoir par rapport à Hydro-Québec.

3835

**M. MARTIN TREMBLAY :**

On peut prendre la question en délibéré, effectivement. L'année de référence, ça serait important de la connaître pour pouvoir justement établir sur quoi est basé le deux degrés (2°) de réchauffement.

3840

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce qu'Hydro-Québec peut nous dire, son point trois (0,3) en dix (10) ans s'ajoute à un réchauffement de combien?

3845

**M. HANI ZAYAT :**

Si votre question c'est le point trois degré (0,3°) de réchauffement, c'est pour une période de dix (10) ans. Par période de dix (10) ans par rapport à quelle période, je pense, je n'ai pas la réponse ce soir. Je vais m'assurer qu'on peut la trouver dans le lien qu'on va donner sur la section de la demande, laquelle on a parlé tantôt dans le plan d'approvisionnement où on parle plus spécifiquement de ce qui est inclus dans la prévision de la demande. Et si elle n'y figure pas, on va vous donner une réponse par écrit pour dire c'est quoi l'année de référence, sur quoi s'applique le point trois degrés (0,3°) de réchauffement pour une période de dix (10) ans par rapport à quand.

3850

3855

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

3860

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Parce que ça me semble capital, Monsieur le président, on est en train de débattre de la nécessité d'avoir une alternative à des périodes de pointe qui risque de ne pas être là dans dix (10) ans d'ici, parce que le facteur de réchauffement qu'on prévoit dans nos calculs est bien en-deçà de ce que la communauté internationale a prévu.

3865

3870

Comme je l'ai entendue, l'explication qu'on nous a donnée, on prévoit l'augmentation de point zéro sept pour cent (0,07 %) de la demande de puissance par année basée sur une augmentation de point trois degré (0,3°) par tranche de dix (10) ans, et cetera. On nous a inondés de chiffres, là, puis j'ai essayé de faire le ménage dans ça, mais je me dis, j'ai l'impression qu'on est optimistes dans notre lutte aux changements climatiques, pourtant on va en ajouter beaucoup des gaz à effet de serre avec ça.

3875

On se tire dans le pied gauche pendant qu'on avance avec le pied droit.

**LE PRÉSIDENT :**

3880

Je vais vous donner une piste, mais je ne vous donnerai les chiffres parce que c'est pas moi l'expert. Mais écoutez, moi, je la connais la réponse, puis je suis mal pris de vous répondre parce que ce n'est pas moi le promoteur. Ce n'est pas moi qui est la personne-ressource, mais j'ai tellement couvert ce dossier antérieurement, c'est qu'il y a déjà un réchauffement.

**M. JACQUES TÉTREULT :**

3885

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3890

Qui s'approche du deux degrés (2°) fatidique que le GIEC craint qu'on franchisse.

**M. JACQUES TÉTREULT :**

3895

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3900

On est déjà tout près, puis ça va augmenter de point trois (0,3) par décennie. Donc, c'est sûr que le point trois (0,3) il va aller vers deux et demi, trois (2,5-3) centigrades moyens sur la planète.

**M. JACQUES TÉTREULT :**

3905

Puis on va quand même avoir besoin de périodes de pointe hivernale. C'est bien, mais vous avez répondu à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

3910

Bien, vérifiez les chiffres. Je vous dis juste qu'il y a déjà un réchauffement, vous pouvez trouver cette statistique partout, je ne veux pas, moi, vous la donner et donner ça, mais ce que je vous dis c'est que on a, au niveau de la planète, déjà, un réchauffement important.

3915

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Oui.

3920

**LE PRÉSIDENT :**

Et le rythme où ça va continuer pour le Québec est ça.

3925

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Ça l'augmente, là.

3930

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3935

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

De plus en plus.

**LE PRÉSIDENT :**

De point trois (0,3) par décennie selon les statistiques qu'ils ont obtenues d'Ouranos.

3940

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Mais ce n'est pas linéaire, je pense que ça devient exponentiel avec la quantité. En tout cas, c'est des questions que j'aimerais avoir des réponses, là, les prévisions.

3945

**LE PRÉSIDENT :**

Mais là, il aurait fallu avoir un spécialiste des changements climatiques, mais là, je ne crois pas qu'il y en ait dans la salle présentement pour faire un portrait complet là-dessus. Mais c'est assez facile à trouver sur le site du ministère de l'Environnement, vous avez, je vous l'assure, tous ces chiffres-là.

3950

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Oui? D'accord. Je vais fouiller, Monsieur le président.

3955

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3960

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Ma dernière question...

3965

**LE PRÉSIDENT :**

Vous allez à l'onglet « Climat ». Vous allez le trouver.

3970

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

Ah, il y a des milliers de pages là-dessus, vous savez. Ma dernière question est au niveau de l'emploi ici dans la région. C'est dommage que nos amis d'hier soir n'y soient pas pour m'entendre. On a parlé de dix (10) emplois qu'on va créer quand la station va être en opération. On a entendu les promoteurs dire que c'est technologie éprouvée, mais qu'on est un petit peu en retard dans l'ingénierie, il y a déjà des plans qui ont été faits, il y en a qui sont à faire.

3975

J'aimerais ça savoir si, pour avoir été témoin d'un vibrant témoignage des gens de l'ingénierie locale, est-ce qu'on va retenir les services des ingénieurs locaux dans l'élaboration de ces plans-là ou si les dix (10) emplois créés vont simplement être des - on a fait allusion tout à l'heure de bons emplois, de moins bons emplois, je ne me souviens pas du terme.

3980

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, Monsieur St-Pierre.

3985

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Très bonne question, Monsieur le président. En fait, l'ingénierie qui a débuté, il y a l'ingénierie préliminaire qui a été faite, elle a été faite en partie, quasiment la totalité de l'ingénierie a été faite par une firme québécoise. Il y a aussi l'étude d'impact, comme vous le savez, qui a été faite par SNC Lavalin Environnement.

3990

Ici, ce qu'il faut comprendre, c'est que les contrats qui vont être octroyés dans le cadre de la construction de ce site-là, c'est des contrats d'ingénierie d'achat et de construction qu'on appelle. Et, actuellement, ce que je peux vous dire c'est que dans nos ententes, il va y avoir une entreprise québécoise ici qui va faire l'ingénierie pour nous, au niveau de l'ingénierie détaillée,

3995 pour une bonne partie des travaux. Donc, oui, les firmes d'ingénierie locales sont impliquées. Les investigations de site qui ont été faites sur le site, donc c'est une firme d'ingénierie locale aussi qui a été mandatée.

4000 Donc, effectivement, ce qu'on fait c'est qu'on s'assure que lorsque la connaissance pour les travaux qu'on veut effectuer est présente localement, évidemment qu'on va favoriser les ingénieries locales pour faire le design des installations.

**LE PRÉSIDENT :**

4005 Avez-vous procédé par appels d'offres?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4010 Tout à fait. Chez Gaz Métro Solutions Énergie, donc on a un cadre strict d'appels d'offres. Et, effectivement, on procède par appel d'offres dans l'ensemble de nos contrats de service, que ce soit pour la construction ou pour l'ingénierie.

**LE PRÉSIDENT :**

4015 Ça va?

**M. JACQUES TÉTREAULT :**

4020 Bien, merci, Monsieur le président. Ça a été un plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Réciproque.

4025 **M. JACQUES TÉTREAULT :**

À la prochaine.

4030

**M. MARC BRULLEMANS**

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'appellerais monsieur Brullemans à qui monsieur Alain Guillon a cédé son droit de parole.

**M. MARC BRULLEMANS :**

Oui, je vais revenir à la question que j'ai posée tout à l'heure concernant la pièce DB7 qui émane de Gaz Métro et qui touche le total des émissions de Gaz Métro pour l'année 2014. On peut voir, il y a un tableau à la page 2 où on a, pour les années 2012, 2013, 2014, des émissions fugitives qui semblent décroître de dix-neuf mille deux cent quarante-quatre (19 244) à dix-sept mille neuf cent soixante-huit (17,968) exprimés en tonnes d'équivalents en CO2, et j'aimerais savoir, compte tenu du fait que dans tout ce qu'on a examiné à date au niveau scientifique, quand on a examiné les fuites dans un réseau ou dans un système de quelque ordre qu'il soit, on a des supers émetteurs, on a une hétérogénéité très, très large, et d'avoir des valeurs comme ça, d'une part précises et qui semblent suivre une tendance, ça ne répond pas à ce que moi j'estime être des données physiques.

Comment Gaz Métro évalue ces données-là?

**LE PRÉSIDENT :**

J'avais l'impression que vous aviez eu une réponse, mais...

**M. MARC BRULLEMANS :**

Je parle de Gaz Métro et non pas de Gaz Métro Solutions.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, posons la question à Gaz Métro. Monsieur Fortin? Monsieur Lortie, excusez-moi, j'ai fait une erreur.

**M. RENAULT LORTIE :**

Je ne suis malheureusement pas en mesure de répondre sur la technique utilisée par rapport au calcul précis des émissions fugitives. Donc, je vais prendre un engagement de pouvoir informer la commission sur la façon dont ce calcul est fait.



4075 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Tremblay, du ministère de l'Environnement, voudrait apporter peut-être un élément de solution.

4080 **M. MARTIN TREMBLAY :**

4085 Monsieur le président, je voudrais juste mentionner que dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, il y a des méthodologies qui doivent être employées, qui sont reconnues par le ministère. Et puis, la méthodologie que Gaz Métro a utilisée, ça en est une qui est reconnue. Bien, en fait, qui est reconnue dans la réglementation. Autrement dit, il y a certaines méthodes qui doivent être utilisées et ça en est une qui a été utilisée dans ce cas-ci.

4090 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord, donc, c'est une méthode réglementaire. Mais ça m'amène à poser une question. Dans la section des techniques spéciales de l'étude d'impact, on dit et je cite :

4095 *« Les vapeurs générées lors d'un déversement important de gaz liquéfié peuvent parcourir une longue distance jusqu'à une source d'ignition ou d'inflammation et produire un retour de flamme. »*

4100 Donc, les vapeurs générées lorsqu'il y a des fuites, est-ce qu'elles peuvent sortir du périmètre rond d'une explosion et aller plus loin et là tout d'un coup s'enflammer?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4105 Bien, en fait Monsieur le président, comme on le montrait dans nos scénarios qui ont été utilisés, ce qu'il faut comprendre c'est que c'est des scénarios qui simulent des fuites. Donc, ce que vous avez vu comme rayon de conséquence, nous, ce qu'on démontre ici, c'est que pour les scénarios analysés, vous savez qu'il y a une plage d'inflammabilité pour le gaz naturel qui se situe entre cinq à quinze pour cent (15 %) par rapport à un pourcentage de gaz dans l'air et le nuage, à cinquante pour cent (50 %) de cette limite, n'excédera pas les limites du terrain.

4110 Donc, je pense que ça répond à votre question.

4115

**LE PRÉSIDENT :**

4120

Mais les modèles que vous nous avez montrés sur les cartes partent du principe que l'inflammation, si on peut nous le... l'incendie démarre sur le terrain à la pièce d'équipement. Mais ici, ce qu'on dit c'est que le nuage de vapeur peut se déplacer. Donc, il ne va pas nécessairement s'enflammer comme dans le modèle sur le site. Il se déplace. Je me rappelle d'avoir déjà lu une étude, et je me demande même si ce n'est pas SNC qui l'avait faite, pour l'Adacport à Montréal où on disait que c'était une étude par une firme d'ingénierie de Montréal, en tout cas, là - et puis ce n'est pas... il y en a d'autres que vous, malheureusement pour votre concurrence -, qui disait qu'un nuage pouvait se déplacer jusqu'au centre-ville.

4125

Alors donc, ça rejoint ce que je lis ici, que les vapeurs peuvent parcourir une longue distance jusqu'à une source d'ignition.

4130

Alors ici, quel est le périmètre de risque qui correspondrait non pas à une inflammation sur le site à la pièce d'équipement, mais après un certain voyage, disons, d'un nuage. Ça pourrait aller jusqu'où?

4135

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Bien, en fait, je vais demander à Éric Clément de répondre à cette question-là, Monsieur le président.

4140

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

4145

**M. ÉRIC CLÉMENT :**

Je demanderais, oui, peut-être de mettre la présentation qu'on a utilisée précédemment sur les zones d'impact, ça va permettre de clarifier un petit peu le propos.

4150

Oui. Donc ça c'est une diapo qu'on a présentée précédemment, Monsieur le président. Ce qu'il faut comprendre, en fait, c'est que dans le cadre de l'analyse des scénarios et des différents risques, il y a différents phénomènes qui peuvent se produire. Là, vous avez parlé plus tôt du feu en chalumeau, qui est un type de scénario. Donc, si une fuite est allumée sous pression, ça crée un feu en chalumeau, et ça, ça crée une zone de chaleur. Donc ça, c'est un des scénarios.

Un autre scénario c'est le retour de flamme dont vous parlez et ça correspond, dans le cas ici, au cercle bleu. Donc, contrairement à ce que vous venez de dire, donc ce n'est pas l'ignition

4155 qui se produit au point de fuite, mais on assume que l'ignition se produit lorsque le gaz atteint cinquante pour cent (50 %) de sa limite d'inflammabilité. Donc, c'est la zone, le périmètre, dans le fond, du cercle bleu.

4160 Donc, dans un cas comme ça, dans le fond, la fuite se produit à la fosse déportée, donc comme si elle était pleine de GNL et on laisse évaporer le gaz, et là il se disperse avec les pires conditions météo, en fait, qui vont favoriser la plus longue distance, et on mesure avec les différents logiciels qui existent là-dessus, donc, à quelle distance on obtient la moitié de la limite inférieure d'inflammabilité. Donc, au lieu de cinq pour cent (5 %) c'est deux point cinq pour cent (2,5 %) de gaz dans l'air.

4165 Donc, c'est un facteur qui est conservateur et ça nous donne la distance de quatre-vingt-trois mètres (83 m) dans le cas ici, qui doit demeurer sur le site pour être conforme au Code CSA qu'on doit appliquer.

4170 **LE PRÉSIDENT ;**

D'accord. Dans l'étude d'impact, on mentionne, puis je suis toujours sur la question des fuites, on mentionne, pour les émissions fugitives que, et je cite :

4175 *« Toute fuite majeure sera réparée à l'intérieur d'un délai prescrit de quarante-cinq (45) jours. »*

4180 Je vous avoue que j'ai été un peu estomaqué d'apprendre que ça peut prendre quarante-cinq (45) jours avant qu'on répare une fuite majeure. Pouvez-vous m'expliquer qu'est-ce qui justifie une chose pareille? Ça prend... page 9-4.

**M. ROBERT AUGER :**

4185 Monsieur le président, c'était dans l'objectif toujours des micro-fuites. Donc fuites majeures par rapport à une micro-fuite qui fuirait plus que normal, c'est ce qu'on... mais si on parle vraiment d'une, je dirais d'une fuite majeure, il faudrait peut-être arrêter complètement l'installation et réparer la fuite, si ça arrivait. Mais dans l'objectif de ce qu'on a écrit ici, c'était l'objectif des microfuites, une fuite majeure fugitive. Fugitive et non pas une fuite dans le sens d'un déversement ou d'un accident.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ça je le comprends.

4195

**M. ROBERT AUGER :**

Oui.

4200

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ça peut aller, pardonnez mon ignorance, mais ça peut prendre jusqu'à quarante-cinq (45) jours pour réparer ça? C'est quand même un mois et demi.

4205

**M. ROBERT AUGER :**

Bien, si vous regardez...

4210

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça veut dire que ça peut fuir pendant tout ce temps-là?

4215

**M. ROBERT AUGER :**

Quand on a mis cet article-là, c'est par rapport à un règlement, il faudrait que je vous retrouve le règlement en question. Ça s'applique dans les industries où il peut y avoir des émissions fugitives, les raffineries, des choses comme ça. Donc, en dedans d'une période de quarante-cinq (45) jours, selon le règlement en question, il faut réagir.

4220

Je vais vous le trouver, je ne l'ai pas en tête, le règlement, au moment où on se parle, mais je vais retrouver la référence.

4225

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. La commission serait vraiment intéressée de savoir quel est, à la fois la base réglementaire, oui, mais d'autre part, j'aimerais savoir quelle est la fréquence de ce genre de fuites et est-ce que vous en avez qui ont pris quarante-cinq (45) jours et combien? À quelle fréquence ça peut se produire des incidents pareils?

4230

**M. DAVID ST-PIERRE :**

Monsieur le président, j'aimerais peut-être apporter une clarification ici. On parle vraiment d'un temps de réaction par rapport à une norme. Ce qu'il faut comprendre ici, dans ces installations-là, j'ai dit que ces installations étaient intrinsèquement sécuritaires, alors il va y avoir un programme de gestion de fuites, comme on le fait dans l'ensemble de nos installations.

4235 Particulièrement ici, il va y avoir des opérateurs qui vont régulièrement aller sur le site pour vérifier toute anomalie sur le site. Le site en tant que tel a des systèmes qui sont présents, qui vont être présents pour détecter des fuites. Donc, ce qu'il faut comprendre, c'est...

**LE PRÉSIDENT :**

4240 Avec des renifleurs.

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4245 Oui, tout à fait. Et aussi, s'il y avait des fuites, je pense que le terme ici, puis on pourra peut-être le préciser, mais quand on parle d'une fuite sur le système, l'opération, le procédé, tout est retransmis à la salle d'opération. Donc, ces variations-là, elles sont connues; et si jamais il y avait une fuite importante comme vous posez comme question, le système va complètement arrêter. C'est important de mentionner ici que le système est autoprotégé. Donc, en cas de fuite  
4250 majeure, il va y avoir une dépressurisation du site pour le mettre en sécurité.

Donc, de réparer une fuite majeure, tout dépendant de la fuite en tant que telle, il peut s'espacer du temps. Ça ne veut pas dire que la fuite va être présente pendant quarante-cinq (45) jours. Vous comprenez?

4255 **LE PRÉSIDENT :**

Non, ça, je le comprends bien que vous avez intérêt à aller plus vite. Mais est-ce que ça se produit des fuites qui peuvent durer aussi longtemps? S'ils ont mis le délai à quarante-cinq (45) jours, c'est que j'imagine que c'est possible. Et ce que je voudrais comprendre c'est dans vos opérations, est-ce que ça arrive?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4265 Ce que je peux vous dire présentement, Monsieur le président, c'est qu'on n'a pas observé de fuites de cette ampleur-là dans nos installations. On opère présentement une usine à Montréal-Est depuis plus de quarante-cinq (45) ans, ce n'est jamais arrivé. Par contre, ce que je vous dis comme procédures ou comme processus est toujours observé. Donc, c'est des sites qui sont très sécuritaires et il y a des rondes d'opérateurs, une fois, en fait deux fois par quart de travail pour s'assurer qu'il n'y a pas de fuite.  
4270

Lorsqu'on regarde au niveau des installations ou, exemple, un bâtiment de compression, il y a des détecteurs de gaz qui sont là en permanence, qui sont doublés. Donc, si jamais il y avait une fuite à un niveau, qui se rend jusqu'à un niveau, exemple, de vingt pour cent (20 %) de la

4275

limite inférieure d'explosivité, les installations vont se mettre en sécurité. Donc, on va évidemment arrêter le processus, mais du moment où il y a une détection, qu'elle soit minimale, il y a une détection qui est retransmise au centre d'opérations et à ce moment-là, les opérateurs interviennent immédiatement.

4280

Donc, à votre question, la réponse c'est : non, il n'y a pas de fuite.

**LE PRÉSIDENT :**

4285

Est-ce que vous avez l'obligation de déclarer les fuites au ministère de l'Environnement à partir d'un certain niveau?

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4290

En fait, Gaz Métro déclare, effectivement, on doit déclarer les fuites qu'on a dans nos installations. C'est ce qu'on fait à Montréal-Est, c'est ce qu'on va faire dans ces installations-là.

**LE PRÉSIDENT :**

4295

Est-ce qu'il y a un seuil à partir duquel il y a obligation de déclarer et un seuil en bas duquel c'est considéré comme négligeable? C'est ça que je veux comprendre. Est-ce qu'il y a un seuil? Monsieur Tremblay?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4300

Oui. Normalement, tout déversement doit être déclaré sans délai au ministre.

**LE PRÉSIDENT :**

4305

Quel que soit le seuil?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4310

Il n'y a pas de seuil qui est établi. Alors, lorsqu'il y a un déversement qui est constaté, le ministre doit être prévenu dans les plus brefs délais, et le déversement normalement doit cesser.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Je ne veux pas faire de jeu de mots, mais un déversement normalement c'est du liquide, mais est-ce que ça comprend une émission ou une fuite sous forme de vapeur?

4315 **M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui.

4320 **LE PRÉSIDENT :**

L'émission d'un contaminant.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4325 L'émission d'une matière dangereuse, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Émission, ça comprend toutes les formes. Donc, vous visez toutes les formes?

4330

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui.

4335 **LE PRÉSIDENT :**

Et c'est considéré comme une matière dangereuse à ce moment-là?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4340

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4345

D'accord. C'est clair.

**M. ROBERT AUGER :**

Monsieur le président. Juste pour compléter.

4350

**LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

4355 **M. ROBERT AUGER :**

Parce qu'on parlait du réglementaire.

4360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. ROBERT AUGER :**

4365 Parce qu'on dit :

*« Toute fuite majeure sera réparée à l'intérieur d'un délai prescrit de quarante-cinq (45) jours. »*

4370 On a pris le jargon du ministère de l'Environnement, dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère, l'article 49.

Donc, ce n'est pas nécessairement des articles qui visaient l'industrie du GNL, mais l'industrie de tout gaz ou de tout, je dirais...

4375

**LE PRÉSIDENT :**

Tout ce qui va à l'air. Toute émission atmosphérique.

4380 **M. ROBERT AUGER :**

Tout ce qui peut aller à l'air donc les raffineries, les usines où ils peuvent utiliser de l'ammoniaque, des choses comme ça.

4385 **LE PRÉSIDENT :**

Bien là, vous venez d'apporter un autre élément de réponse, c'est dans le Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère.

4390 **M. ROBERT AUGER :**

Oui.



4395

**LE PRÉSIDENT :**

Bon. Au moins, une autre chose d'établie. C'est clair, Monsieur Tremblay, c'est ça?

4400

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui. Mais moi, en fait, quand je faisais la référence c'est le Règlement sur les matières dangereuses. Alors, quand je parlais de déversements qui doivent être rapportés sans délai, ce n'était pas au même règlement que je faisais référence.

4405

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc il y a deux règlements qui peuvent toucher la même fuite. Un pour rapporter l'émission et l'autre qui prescrit une limite de réparation. Parce qu'il dit que le Règlement sur l'assainissement de l'air, c'est lui qui prescrit le délai de quarante-cinq (45) jours, maximum.

4410

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui. Quand on parle de matières dangereuses, effectivement. Parce que le Règlement sur les émissions atmosphériques ne fait pas nécessairement référence à une matière dangereuse.

4415

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je comprends.

4420

**M. RENAULT LORTIE :**

Peut-être juste comme complément d'information, pour le réseau gazier, Monsieur le président, au niveau de Gaz Métro, on peut vous dire aussi que dans notre rapport de développement durable, tous les déversements et toutes les fuites sont déclarés, pas seulement au ministre, en temps commun, mais à l'ensemble de la population dans notre rapport de développement durable.

4425

**LE PRÉSIDENT :**

4430

Monsieur Tremblay, pouvez-vous nous expliquer pourquoi le ministère, dans ses critères, tolère une fuite majeure jusqu'à quarante-cinq (45) jours?

4435

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4440

Il va falloir que je vous revienne, Monsieur le président. J'imagine que c'est le type de contaminant qui est probablement en cause. Parce que lorsqu'on parle d'une matière dangereuse, normalement, la fuite doit être colmatée le plus rapidement possible. Alors, il n'y a pas de – quand on parle de plus rapidement possible, c'est dans, je vous dirais, la mesure du possible, parce qu'il y a certains cas qui sont plus difficiles, mais le promoteur doit prendre action immédiatement pour faire cesser la fuite.

4445

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, le délai qu'on donne dans le règlement sur l'assainissement, c'est que ça viserait des produits qui ne sont pas des matières dangereuses?

4450

**M. MARTIN TREMBLAY :**

J'aimerais vérifier ma réponse, Monsieur le président.

4455

**LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous le vérifier puis vraiment nous soumettre la réponse par écrit pour que ça soit très clair?

4460

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Oui, Monsieur.

4465

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, c'est bien noté. Je vous remercie. Alors, voilà, on a pu creuser un peu cette question.

4470

**M. MARC BRULLEMANS :**

Ma seconde question...

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

4475 **M. MARC BRULLEMANS :**

... va toucher le document du promoteur, le document PR3.3, à la page 58.

4480 **LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous répéter?

**M. MARC BRULLEMANS**

4485 PR3.3.

**LE PRÉSIDENT :**

PR3.3.

4490

**M. MARC BRULLEMANS**

Il s'agit d'un tableau où on retrouve les seize (16) principes du développement durable.

4495 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

**M. MARC BRULLEMANS**

4500 Au principe numéro 13 : « *Respect de la capacité des supports des écosystèmes* », il est écrit : « *Émissions peu significatives de GES provenant des installations.* »

4505 Moi, j'aimerais demander au promoteur, quelle installation et, surtout, comment peut-on prétendre que les émissions sont peu significatives sachant que l'atmosphère se remplit de CO2 et que l'océan s'acidifie? Comment, parce qu'on a dépassé les limites de capacité, ça me semble clair. Les coraux vont bientôt disparaître. Donc comment peuvent-ils affirmer ça dans leur tableau?

**LE PRÉSIDENT :**

4510

Promoteur.

4515

**M. DAVID ST-PIERRE :**

4520

Alors, Monsieur le président, comme on l'a présenté dans notre étude d'impact, au niveau des GES, on a des émissions qui sont de l'ordre de mille trois cent cinquante tonnes (1 350 t) équivalentes de CO2 pour le projet. Alors, considérant que le seuil de déclaration est au niveau de dix mille tonnes (10 000 t) équivalentes de CO2, on considère que ces émissions sont non-significatives.

**LE PRÉSIDENT :**

4525

Donc, le promoteur se réfère à la norme gouvernementale qui oblige la déclaration à partir du seuil jugé important, c'est-à-dire dix mille (10 000).

**M. MARC BRULLEMANS**

4530

Donc, si je comprends bien, les normes sont plus importantes que la réalité physique et biophysique de notre écosystème.

**LE PRÉSIDENT :**

4535

Ça, il vous appartient de tirer des conclusions dans votre mémoire.

**M. MARC BRULLEMANS**

4540

On y reviendra.

---

**Mme NICOLE RACINE**

4545

**LE PRÉSIDENT :**

Voilà. Alors, madame Nicole Racine, notre avant-dernière participante.

**Mme NICOLE RACINE :**

4550

Bonsoir, Monsieur le président, mesdames et messieurs.

4555 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Racine.

4560 **Mme NICOLE RACINE :**

Monsieur Martel, le PDG d'Hydro-Québec, envisage des nouvelles stratégies de recherche et développement avec, à plus long terme, vente d'équipements innovateurs. Alors, ma question est : en pointe hivernale, y aurait-il moyen de moduler les besoins en puissance par plus de besoins en énergie seule par des équipements innovateurs qui pourraient être inventés, qui pourraient être créés ou par des demandes aux industries, aux résidences?

4565 **LE PRÉSIDENT :**

4570 Alors, Hydro-Québec?

**M. HANI ZAYAT :**

4575 On a parlé cet après-midi ou ce soir des demandes qui peuvent être faites aux industries, en fait, des différents moyens de gestion de la demande en puissance qui sont inscrits au bilan d'Hydro-Québec.

4580 Juste pour faire un bref rappel de ces mesures-là, au-delà des mesures d'efficacité énergétiques propres donc que sont de nouveaux équipements de type – puis là, je parle de ce qui existe déjà – donc des nouveaux équipements du type éclairage plus efficace, chauffe-eau à trois éléments dont l'appel de puissance est plus faible et donc qui contribue à réduire la demande à la pointe.

4585 Nous avons aussi le tarif biénergie qui permet du chauffage électrique la majeure partie de l'hiver à l'exception des périodes de forte pointe, lorsque la température est plus basse que moins douze degrés (-12°), c'est un autre moyen, je dirais, qui existe.

4590 Nous faisons appel aux industriels, en fait à certains grands clients qui veulent bien participer au programme et donc qui sont payés pour participer au programme, qui acceptent de s'effacer à la pointe. Donc, qui acceptent d'effacer leurs charges, d'arrêter leur production pendant quelques heures consécutives lorsque le réseau est fortement sollicité et qu'on en fasse la demande. Donc, on parle d'un potentiel d'une centaine d'heures par année. Encore une fois, c'est un peu de la même façon que pour TCE. Donc, on parle d'un maximum de vingt (20) événements par année avec un maximum de cinq heures par événement.

4595 Nous avons parlé aussi de programmes de gestion de l'énergie chez la clientèle  
institutionnelle et commerciale, les tours à bureaux, les tours à condos qui pourraient moduler la  
gestion de leur système de chauffage en fonction de nos besoins, d'une certaine façon. Donc,  
lorsqu'il y a une pointe qui est anticipée ou lorsque le réseau, on anticipe que le réseau va être  
4600 sollicité fortement, on peut faire appel à ces clients pour qu'ils préchauffent, dans le fond, les  
locaux; qu'ils commencent la chauffe plus tôt et de façon à solliciter le réseau moins au moment  
de la pointe.

4605 Ce sont les moyens qui sont plus existants et sur lesquels on travaille déjà. Des moyens  
novateurs, il pourrait y en avoir d'autres. On a abordé des programmes de chauffe-eau  
interruptibles. On en a parlé tantôt aussi, on pense qu'il y a un certain potentiel, mais la mise en  
place nécessite l'acquiescement de plusieurs joueurs de la société, dans le fond, pour que le  
programme puisse être mis en place.

4610 Donc, oui, il y a une panoplie de programmes. Il y en a qui sont déjà inscrits au bilan et on  
fait tout ce qu'on peut pour qu'ils soient mis en place à brève échéance.

Il y a des moyens qui pourraient l'être à plus long terme et qui sont plus à un stade un peu  
plus avancé qu'expérimental, mais pas nécessairement commercialisables tout de suite.

4615 On a parlé du lancement d'une pile, dans le fond, de grande capacité. On parle d'une pile,  
un projet avec Sony – Esstalion – qui permet d'emmagasiner de l'énergie pour une durée de... en  
tout cas, autour d'une heure. Et c'est des batteries d'un mégawatt pour lesquelles, qui pourraient  
avoir des utilisations sur le réseau, mais c'est encore... évidemment, ça fait partie des nouveaux  
moyens qui seront possibles,

4620

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Madame.

4625

**Mme NICOLE RACINE :**

Merci.

4630

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous donne une réponse satisfaisante?

4635 **Mme NICOLE RACINE :**

Oui. Je me demandais s'il ne pourrait pas y avoir plus d'efforts au niveau de l'éducation du public ou du client d'Hydro?

4640 **M. HANI ZAYAT :**

4645 Merci de me le rappeler. J'ai voulu en parler depuis ce matin, en fait, puis... En fait, on fait une campagne de sensibilisation hivernale aussi sur la pointe. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion d'en parler, donc c'est une campagne radio, dans la majorité des cas, pour dire, qui dit essentiellement : «L'heure de pointe, ce n'est pas seulement sur les routes. » Donc, on explique la notion de, évidemment dans des capsules publicitaires à la radio pour dire, dans le fond, que l'heure de pointe, essayez de déplacer l'utilisation de certains gros appareils, et on donne l'exemple notamment, par exemple, du sèche-linge dont l'utilisation pourrait être retardée ou avancée sans impact pour le consommateur, mais qui pourrait être contributif à la pointe.

4650

On suggère aussi, évidemment, l'abaissement de la température d'un degré, qui pourrait être une mesure intéressante et donc, des petits gestes qui une fois introduits dans le comportement, feraient en sorte que minimalement la croissance de la demande à la pointe serait moins forte.

4655

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais vous poser une question là-dessus, s'il-vous-plaît. Avez-vous mesuré l'effet de ces campagnes, qu'est-ce que ça permet d'économiser en période de pointe sur la demande?

4660

**M. HANI ZAYAT :**

4665 On a mesuré les effets de certains équipements, donc oui, on mesure les effets, les impacts à la pointe de certains équipements. Là, j'ai parlé des chauffe-eau, notamment, tantôt. Maintenant pour ce qui est de la campagne publicitaire de quel impact ça a eu?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça. Moi, c'est les campagnes d'information et de publicité.

4670

**M. HANI ZAYAT :**

Oui. Ce qu'on a mesuré, c'est à certaines occasions, on a fait des... et là, ce n'est pas sous la rubrique campagne publicitaire, mais c'est plus sous la rubrique appel au public. Vous vous

4675 souvenez il y a quelques années, on a fait, enfin, des appels au public où on a demandé aux  
clients de réduire leur consommation parce que le réseau était en pointe critique, en pointe  
importante et là, ça a été mesuré, évidemment par des sondages. On parle d'un impact qui a  
varié, dépendamment de la période entre le matin, l'après-midi ou le lendemain, donc d'impact  
qui a varié entre deux cents et quatre cents mégawatts (200-400 MW) sur le réseau.

4680  
4685 Donc, le comportement des clients, lorsqu'on leur a demandé, comme service public dans  
le fond, de changer leur comportement pour des périodes très précises, et ça a été vraiment pour  
des... c'est un appel pour des périodes très précises, donc : demain matin, demain soir et le  
lendemain, je pense que ça a été pour trois périodes consécutives, le matin et le soir, l'impact a  
varié entre deux cents et quatre cents mégawatts (200-400 MW).

**LE PRÉSIDENT :**

Sur quarante mille (40 000)?

4690

**M. HANI ZAYAT :**

4695 Tout à fait. Bien, un peu moins que quarante mille (40 000), je pense la pointe à ce  
moment-là était plus de l'ordre de, je pense que c'était la pointe de trente-huit mille sept cent  
(38 700), de mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

4700 Mais comment vous expliquez, au fond, qu'il y a si peu de gens qui embarquent pour  
modifier leur consommation? Je me rappelle que pendant le grand verglas, puis là c'était  
dramatique, il y avait eu des appels comme ça puis ça avait baissé de quatre cents, quatre cent  
vingt-cinq mégawatts (400-425 MW) pas plus.

**M. HANI ZAYAT :**

4705

On considère que c'est quand même un bon résultat. À quatre cents mégawatts (400 MW),  
je ne suis pas déçu du résultat. Évidemment, la marge de manœuvre, on parle de quarante mille  
mégawatts (40 000 MW), mais une grande composante du quarante mille mégawatts (40 000  
MW) est une utilisation industrielle, premièrement.

4710

Après ça, il y a une tranche qui sont des usages qui ne sont pas nécessairement  
déplaçables et même quand on parle de la – et il y a une partie importante du quarante mille  
(40 000) qui est une charge de chauffage. On peut influencer une partie de la charge de  
chauffage. On accepte de réduire notre confort, de réduire d'un degré (1°) ou de deux degrés



4715

(2°), mais c'est sûr qu'il n'y a personne qui va éteindre son système. On ne demande pas non plus d'éteindre les systèmes de chauffage. Donc, oui, à la marge, on peut avoir un impact et c'est un peu ce qu'on veut aller chercher. On veut, si on peut capter quatre cents mégawatts (400 MW), bien c'est très bien.

4720

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, Madame ça va?

4725

**Mme NICOLE RACINE :**

Merci. Oui, ma deuxième question, c'est que c'est aussi des histoires de chiffres où on devient mêlés ou peut-être que je n'ai pas très bien compris, mais hier, un monsieur d'Hydro-Québec a dit qu'ils allaient, qu'Hydro-Québec Distribution allait en appel d'offres pour de la puissance. Et que Hydro-Québec Production leur avait fait une soumission à une moyenne de cent six dollars (106 \$). Je ne me trompe pas? Et vous nous aviez aussi précisé que c'était comme une faveur parce qu'ils pouvaient vendre ce bloc de puissance à cent quatre-vingts dollars (180 \$).

4730

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être pas si haut que ça, par exemple.

4735

**M. HANI ZAYAT :**

Bien, en fait, vous avez les bons chiffres. Par contre, ce n'est pas une faveur.

4740

**Mme NICOLE RACINE :**

Ah, d'accord.

4745

**M. HANI ZAYAT :**

Dans le sens qu'ils ont répondu à un appel d'offres de façon concurrentielle. Je suppose qu'ils voulaient avoir, ils ont eu la soumission la plus basse.

4750

**Mme NICOLE RACINE :**

O.K.

4755

**M. HANI ZAYAT :**

Et ils ont gagné l'appel d'offres.

4760

**Mme NICOLE RACINE :**

D'accord. Mais vous avez quand même dit que s'ils le vendaient à l'étranger, ils pourraient peut-être obtenir cent quatre-vingt dollars (180 \$) le kilowattheure.

4765

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui, je vais nuancer. Oui, j'ai dit ça. Ce que j'ai dit c'est qu'ils ont obtenu à certains moments...

4770

**Mme NICOLE RACINE :**

O.K.

4775

**M. RICHARD LAGRANGE :**

... dans des positions sur le marché de la Nouvelle-Angleterre des prix de cent quatre-vingts dollars (180 \$) pour de la puissance.

4780

**Mme NICOLE RACINE :**

D'accord. Merci.

4785

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Pour des volumes différents, mais ils ont réussi à obtenir ces prix-là. Mais ils ne nous font pas de faveur.

4790

**Mme NICOLE RACINE :**

Non, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

Et donc, ce que vous dites aussi c'est qu'ils n'ont pas ce prix-là tout le temps, cent quatre-vingt-neuf (189). C'est dans des contextes particuliers.

4795

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Non. Ça dépend des contextes, ça dépend des années. Effectivement.

4800

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, O.K.

4805

**Mme NICOLE RACINE :**

Donc, j'aimerais préciser une autre affaire, c'est que vous avez aussi dit que finalement, de la puissance, il n'y en avait pas en réserve. Alors, s'il n'y a pas de puissance en réserve, comment ils peuvent soumissionner des kilowattheures à cent six (106 \$) s'ils n'existent pas?

4810

**M. HANI ZAYAT :**

En fait, ils ont soumissionné ce qu'ils avaient. L'appel d'offres était pour la période 2018, enfin devenait effective pour l'hiver 2018-2019, donc à partir du 1er décembre 2018 pour une période de vingt (20) ans.

4815

Donc, ce qu'ils ont soumissionné, ils ont dû nous démontrer qu'ils avaient cette puissance-là et qu'elle n'était pas contractée ailleurs. Maintenant, au-delà de ça, est-ce qu'ils ont de la puissance additionnelle si on devait aller chercher des quantités additionnelles? C'est là, on dit que possiblement, ils n'en ont pas nécessairement d'autres.

4820

**Mme NICOLE RACINE :**

Mais ici on parle de la centrale de TCE. Donc, on fait un comparatif avec ça, pas avec ce qui s'en vient nécessairement.

4825

**M. HANI ZAYAT :**

4830

En fait, je voudrais peut-être prendre... le prix de la puissance, il y a une espèce de, je veux dire, un plafond d'une certaine façon sur le prix de la puissance. Oui, ils ont obtenu des prix qui sont supérieurs sur le marché de l'Angleterre, c'était possiblement des conditions particulières qui ont fait qu'ils sont là, mais en bout de ligne, le plafond pour le prix de la puissance c'est le prix d'une nouvelle turbine, d'une nouvelle centrale désignée pour de la puissance, qui est capable d'être construite à l'intérieur d'un délai de deux, trois ans qui peut être mise en place, et où le marché nous dit qu'une puissance de ce type-là peut être construite pour un montant qui varie

4835 entre cent vingt (120 \$) et cent soixante (160 \$), cent quatre-vingts dollars (180 \$) du kilowattheure.

4840 C'est un peu les indications qu'on a, que ce soit sur les marchés de New York ou sur les marchés de la Nouvelle-Angleterre. Donc, ces montants-là constituent d'une certaine façon le plafond pour une centrale, pour un peaker, pour une centrale de pointe. Si jamais les prix étaient reformulés, à la limite, un promoteur pourrait construire une nouvelle centrale pour un coût qui est équivalent aux chiffres que je viens de vous donner.

**Mme NICOLE RACINE :**

4845 Est-ce que je peux conclure que c'est difficile à comprendre, qu'à la fois on nous dit qu'il n'y en aurait pas, mais qu'il y en aurait quand même? Merci.

4850 

---

**Mme JOYCE RENAUD**

**LE PRÉSIDENT :**

4855 D'accord. Alors, j'inviterais la dernière participante de la soirée, madame Joyce Renaud.

**Mme JOYCE RENAUD :**

Bonsoir.

4860 **LE PRÉSIDENT :**

Rebonsoir.

4865 **Mme JOYCE RENAUD :**

4870 Bon. Alors, je vais essayer de me mettre de l'ordre dans cette question. Là, pour commencer, j'ai un article ici que je ne peux pas vous déposer parce que je ne sais pas si on a le droit d'auteur, mais je peux vous donner la référence. Est-ce qu'on veut en prendre note tout de suite, parce que c'est en anglais.

**LE PRÉSIDENT :**

4875

Bien, écoutez, vous donnerez à madame Carier à l'arrière et elle vérifiera si on peut le déposer tel quel ou si on peut juste donner la référence.

**Mme JOYCE RENAUD :**

4880

D'accord. O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

4885

Pour ne pas que ça vous mette dans l'embarras en termes de droit d'auteur.

**Mme JOYCE RENAUD :**

4890

D'accord, O.K. Bon, maintenant – wait a minute. All right. Quand on parle de... where are we? All right. J'aimerais savoir quelle est la référence scientifique parue, avec révision par les pairs, appuyant l'affirmation de Gaz Métro Solutions et de Gaz Métro à l'effet que les camions au gaz naturel entraînent moins de GES que les camions au diesel?

**LE PRÉSIDENT :**

4895

Merci, la question est particulièrement claire. Alors, est-ce que Gaz Métro peut répondre à la question? Monsieur Lortie?

**M. RENAULT LORTIE :**

4900

Je vais prendre un petit instant pour vérifier la source.

**LE PRÉSIDENT :**

4905

Oui. Monsieur Tremblay, vous pouvez commenter?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

4910

Oui, Monsieur le président. Dans le Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère, il y a des facteurs d'émissions qui sont établis pour certains carburants.

Alors, c'est, j'imagine, sur cette base-là, sur les facteurs d'émissions de chacun des carburants que l'initiateur s'est basé.

4915

**LE PRÉSIDENT :**

Et ces facteurs donnent quoi comme résultats? Ça donne la réduction moyenne par rapport à quoi? Au charbon, au pétrole, pouvez-vous expliquer un peu à Madame?

4920

**M. MARTIN TREMBLAY :**

O.K. Si on compare le gaz naturel, admettons, avec le diesel ou avec certains types d'huile, on arrive avec un facteur de réduction d'environ trente pour cent (30 %). Ça varie, mais c'est dans cet ordre de grandeur là.

4925

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, quand vous évaluez un projet, vous, c'est les barèmes que vous appliquez?

4930

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Exactement. Il faut, pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre, ça nous prend des facteurs d'émissions, alors c'est ça. Chaque carburant est, en fait, est évalué pour... c'est ça. C'est les émissions équivalentes de gaz à effet de serre. Alors, c'est vraiment, c'est des tables qui sont dans le règlement qui peuvent être utilisées.

4935

Puis lorsque, en fait, le marché du carbone quand on considère, admettons, Gaz Métro Solutions Énergie, lui c'est considéré comme un distributeur, alors c'est en fonction des quantités consommées que, justement – par exemple, le méthane, il y a un certain facteur d'émissions qui est pris en compte, c'est ça, par le ministère puis ça se retrouve dans ce règlement-là.

4940

**LE PRÉSIDENT :**

Mais est-ce que ça tient compte de la combustion dans le moteur seulement ou des émissions de toute la filière, c'est-à-dire...

4945

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Non. En fait, la réglementation au ministère, c'est sur les impacts des projets. Alors, on n'utilise pas le cycle de vie. Alors, effectivement, le mode de production du méthane, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, ne rentre pas en considération. Nous, on va considérer,

4950

admettons, un projet, quelle quantité a été utilisée. On utilise... ensuite, on multiplie par ce facteur d'émissions là pour évaluer la quantité de gaz à effet de serre.

4955

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle vous ne prenez pas en compte, dans une logique de cycle de vie, les émissions de l'ensemble de la filière?

4960

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Le ministère, en fait, gère ce qu'il peut contrôler. Nous, ici, en fait, la façon que le marché du carbone est mis en place, c'est un outil économique, alors nous, ce qu'on cherche à faire, c'est d'évaluer des émissions qui ont lieu ici, uniquement.

4965

Alors, ce qui a lieu à l'étranger ne fait pas partie, autrement dit, de ce qu'on peut avoir un contrôle et sur lequel on se base pour dire qu'il y a des émissions ici. Alors, idéalement, si tous les États participaient au marché du carbone, je vous dirais que la question serait réglée. En tout cas, actuellement, on gère uniquement ce qui se génère ici.

4970

**LE PRÉSIDENT :**

Mais si vous teniez compte de l'ensemble de la filière, ça pourrait avantager certains combustibles, puis peut-être inciter... ça jouerait sur les choix stratégiques. Et est-ce qu'à ce moment-là, ça n'aurait pas un effet global intéressant? Par exemple, l'Europe a jonglé beaucoup avec l'idée de ne pas prendre les sables bitumineux et, pourtant, ils tiennent compte, eux là-bas, des émissions locales. Mais là, ils tenaient compte des émissions dans une logique de cycle de vie dans ce débat.

4975

4980

Le président américain, quand il a pris la décision d'interdire Key Stone, il dit : ça va trop générer à l'origine de gaz à effet de serre. Donc, il cherche à pousser le marché dans une direction plutôt qu'une autre. Vous ne voyez pas ce rôle de leadership?

4985

**M. MARTIN TREMBLAY :**

J'aimerais prendre la question en délibéré, mais je pense que je pense que j'ai quand même un élément de réponse, c'est que c'est un outil économique qu'on met en place puis ça l'a pour effet de pénaliser, en quelque sorte, les... c'est un peu pour ça qu'il y a des émissions, des unités gratuites qui sont données à certains émetteurs, c'est justement parce que ce n'est pas tout le monde qui fait partie de ce marché-là.

4990

4995 L'objectif du Québec, du ministère, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre ici  
puis je vous dirais que c'est l'outil, comment je pourrais dire... je vais prendre la question en  
délibéré parce que ce que je veux dire c'est qu'on prend en compte uniquement ce qui est produit  
ici puis on essaie d'encourager toutes les réductions. Et, effectivement, si on prenait en compte  
ce qui est produit à l'extérieur, ça ajouterait, mais est-ce que l'outil économique qu'on utilise serait  
encore plus efficace ou est-ce qu'il faudrait être plus pénalisant? C'est juste qu'ou on est prêt à  
5000 aller? Mais je vais quand même poser les questions aux experts pour...

**LE PRÉSIDENT :**

Et comme on n'aura pas d'audience demain, vous pourriez nous transmettre la réponse  
par écrit.

5005 **M. MARTIN TREMBLAY :**

Ça va me faire plaisir.

5010 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Gagnon, vous alliez ajouter?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5015 Non, j'allais simplement redemander de poser la question.

**LE PRÉSIDENT :**

5020 Mais je voulais comprendre dans quelle mesure ça aurait un impact plus global sur les  
changements climatiques si on tenait compte, dans les choix énergétiques qu'on fait à travers les  
analyses, si on tenait compte du cycle de vie de l'ensemble de la filière. Est-ce que ça ne  
permettrait pas de dire qu'on favorise plus certains que d'autres?

5025 **Mme MÉLISSA GAGNON :**

D'accord. Voulez-vous que j'apporte un élément ou...?

**LE PRÉSIDENT :**

5030 Pardon?



**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5035 Bien, c'est bon. En fait, je n'allais pas en rajouter, je voulais juste être sûre qu'on avait la bonne question pour être en mesure de vous répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

5040 Dans le moment, Monsieur Tremblay nous dit : on tient compte de ce qui se brûle chez nous.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5045 Oui, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

5050 Ce qui se consomme chez nous. Est-ce qu'on ne pourrait pas davantage orienter les choix de consommation des particuliers ou des entreprises si on tenait compte, dans le calcul et donc dans les pénalités qui viendraient avec, du cycle de vie de la filière complète?

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5055 Hum, hum. Bien, en fait, je vais peut-être juste amener un élément d'information parce qu'à la base, la question c'était vraiment par rapport au facteur d'émissions. Donc, là, je comprends qu'il n'y a plus nécessairement de lien avec les facteurs d'émissions, je comprends bien? On parle plus de l'évaluation globale des GES dans le cadre d'un projet, c'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

5060 Oui.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5065 O.K., parfait. Parce que si vous me permettez, j'aurais peut-être juste amener un premier élément d'information, juste pour répondre à la question de madame Renaud par rapport aux facteurs d'émissions.

5070 Donc, à la base, on parlait vraiment, pour une même quantité brûlée, donc c'est pour ça qu'on parle vraiment des émissions à la source, il y a la combustion d'un produit, il y a vraiment une quantité de CO2 qui est évaluée avec un facteur d'émission. Donc, c'est ça que monsieur Tremblay a expliqué un petit peu. Puis par rapport à l'analyse de cycle de vie, effectivement, ce

5075 n'est pas une façon de faire qu'on utilise beaucoup au ministère, c'est quelque chose qui peut devenir assez complexe. Donc, c'est sûr que selon la quantité de GES qu'un projet va émettre, un projet qui est un émetteur majeur, c'est sûr qu'on va pousser un peu plus loin l'analyse, à savoir quelles sont les sources d'émissions, quelles sont les raisons de l'importance de ces émissions-là et qu'est-ce qu'on peut faire pour essayer de les minimiser.

5080 Donc, je crois que monsieur Tremblay a essayé de l'expliquer un petit peu, c'est sûr qu'on va questionner des éléments sur lesquels on peut avoir un contrôle, sur lesquels on peut avoir une influence.

5085 Donc, ça pourrait être une étude qui est demandée donc d'aller un peu plus loin et d'aller jusqu'à faire une étude de cycle de vie malgré la complexité d'une telle étude, là. Vous comprenez que où mettre les limites de cette étude-là, quoi considérer exactement, jusqu'où on va, ça peut devenir assez complexe.

5090 Donc, c'est sûr que pour un projet de petite envergure qui n'est pas nécessairement un grand émetteur, je ne crois pas qu'on irait jusqu'à demander ça. Mais pour un gros projet qui est un grand émetteur, où est-ce qu'on croit qu'il pourrait y avoir peut-être des gains à aller chercher à demander une telle étude, parce qu'on pourrait peut-être contrôler une partie du projet, pas la contrôler, mais je veux dire, où est-ce qu'on pourrait peut-être avoir une influence sur les composantes du projet, les variantes du projet, effectivement ça pourrait peut-être faire partie de l'analyse et ça pourrait peut-être nous permettre d'avoir un meilleur projet au final.

5095 Donc, je ne sais pas si ça répond à votre question, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

5100 Ça m'éclaire.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5105 ... si ce n'est pas suffisant, on pourrait vous rapporter des éléments de précision en délibéré.

**LE PRÉSIDENT :**

5110 Oui, ça éclaire, mais en même temps, moi, je pensais au plan normatif. Quand monsieur Tremblay disait que dans les facteurs d'équivalence qu'utilise le ministère, on va disons donner une cote de trente pour cent (30 %) par rapport à une autre filière. À ce moment-là, si on tient compte de l'ensemble de la filière, par hypothèse, si le facteur était plutôt cinquante (50), bien là,

évidemment, ça change les calculs, ça change la perspective et d'analyse et peut-être la décision que le ministère prendrait.

5115

C'est dans ce sens-là que je me disais : la prise en compte, peut-être que faire des analyses de cycle de vie par projet, ça peut devenir effectivement complexe et dispendieux, même si je peux vous dire que le département de Polytechnique à l'Université de Montréal, ils adoreraient avoir plus de commandes là-dessus.

5120

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

Hum, hum.

5125

**LE PRÉSIDENT :**

Parce qu'ils ont un département entièrement consacré à ça. Mais au plan normatif, c'est une façon de prendre les choses plus globalement et d'avoir, en validant des barèmes, un impact structurel sur plusieurs projets parce que notre façon de compter, notre façon d'analyser vient de changer.

5130

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

Oui, en effet.

5135

**LE PRÉSIDENT :**

C'est dans ce sens-là, moi, que je pensais plutôt.

**Mme MÉLISSA GAGNON :**

5140

Mais peut-être que par rapport à ça, en fait par rapport à ça, je pourrais peut-être juste ajouter que c'est sûr qu'en ce moment, on a des facteurs d'émissions par substance. Donc, parce qu'on est capables de l'identifier. Si on était capables de faire une distinction entre le gaz naturel qui vient de la fracturation versus le gaz naturel qui provient d'une source plus d'exploitation conventionnelle, peut-être qu'on pourrait à ce moment-là avoir des facteurs d'émissions, puis encore là, c'est très... je dis peut-être, donc c'est hypothétique.

5145

Mais en ce moment, je crois qu'on l'a vu, nous, on n'a pas accès à l'information à savoir d'où vient exactement la substance qui est brûlée, c'est un peu le même principe que pour l'essence, c'est le même facteur d'émissions pour l'essence, peu importe sa provenance. Donc, qu'il vienne du Moyen-Orient ou qu'il vienne des sables bitumineux, c'est le même facteur d'émissions.

5150

Donc, pour l'instant, on n'est pas en mesure d'aller plus loin que ça, je crois, à ce niveau-là.

5155

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Alors, ça vous a éclairée, Madame? C'est un peu complexe, vous savez.

5160

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui, mais pas vraiment. Parce que là, pour commencer, j'aimerais savoir si je n'ai pas saisi quelque chose. Quand je disais – how do you say? – une référence scientifique révisée par les pairs. Est-ce qu'on a répondu à ça?

5165

**LE PRÉSIDENT :**

5170

Bien, c'est-à-dire que le ministère vous dit, lui, que dans leurs directives ou leurs règlements, ou leur façon, leurs barèmes réglementaires, ils ont établi ces facteurs. Normalement, je pense que monsieur Tremblay pourrait vous expliquer que, avant d'arrêter ce facteur, il y a validation scientifique. Pouvez-vous nous préciser de quelle façon on fait ça?

**M. MARTIN TREMBLAY :**

5175

En fait, j'imagine que c'est basé effectivement – je pourrais vous revenir sur comment le règlement a été mis en place, comment les facteurs ont été calculés, mais effectivement j'imagine bien que...

**LE PRÉSIDENT :**

5180

Calculés ou établis sur quelle base scientifique.

**M. MARTIN TREMBLAY :**

5185

Eh voilà.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5190

Est-ce qu'il y a moyen de savoir c'est qui, ces pairs-là? Des références?

**LE PRÉSIDENT ;**

5195

C'est-à-dire que là, Monsieur Tremblay nous dit qu'il va nous donner la réponse.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5200

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

5205

Il va nous la donner par écrit et vous allez la trouver dans le bloc DQ sur le site du BAPE, c'est le bloc des questions/réponses.

**Mme JOYCE RENAUD :**

O.K. D'accord.

5210

**LE PRÉSIDENT :**

Alors là, Monsieur Tremblay, c'est un engagement de nous fournir la base de l'établissement de ces barèmes, de ces facteurs.

5215

**M. MARTIN TREMBLAY :**

Tout à fait. Oui.

5220

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lortie?

**M. RENAULT LORTIE :**

5225

Juste comme complément, donc, parce que je vérifiais les sources, c'est effectivement donc le tableau des comparaisons du RDO.

**LE PRÉSIDENT :**

5230

Du ministère?

**M. RENAULT LORTIE :**

5235 Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

5240 Que vous avez utilisé.

**M. RENAULT LORTIE :**

Du règlement de déclaration obligatoire du ministère.

5245 **LE PRÉSIDENT :**

Pour apporter une réponse à votre question, il faut connaître la base que le ministère a utilisée pour produire ces barèmes.

5250 **Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

5255 Alors, vous aurez la réponse.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5260 D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

5265 Pas maintenant, mais plus tard.

**Mme JOYCE RENAUD :**

Hum, hum.

5270 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord?

**Mme JOYCE RENAUD :**

5275 Est-ce que je suis la dernière?

**LE PRÉSIDENT :**

5280 Vous êtes la dernière.

**Mme JOYCE RENAUD :**

Bon, il faudrait que je trouve une deuxième question.

5285 **LE PRÉSIDENT :**

Mais, un instant, on va être les derniers, nous, on a encore quelques questions.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5290 O.K. Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

5295 Alors, c'est votre dernière question. Allez-y.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5300 Oui, oui, oui. Bien, écoutez. C'est que là, je vais vous ramener en arrière parce que, moi, ce que je comprends ici, après quelques échanges avec les différentes personnes qui ont posé des questions et les interventions des différents membres du panel là-bas, quand il était question du BAPE sur soit le gaz de schiste ou IFFCO, l'un ou l'autre, à la fin de ce BAPE-là, dans mon ignorance, j'étais quand même complètement insatisfaite par les mesures. Surtout qu'il y avait un scientifique pour dire : ce n'est pas comme ça que ça calcule, là, depuis des décennies. O.K.?  
5305 Puis qu'ils arrivaient avec un résultat, et moi j'étais vraiment poignée sur le réchauffement climatique puis la mère-terre qui est en train de crier au secours et la survie de la race humaine.

5310 Puis je me disais : comment ça se fait qu'on se contente de ça? Et moi, ce que j'ai cru comprendre, avec les explications, c'est qu'il y a comme un genre d'establishment politique – et je ne vise personne, là, mais moi, je dis ce que j'ai compris – un genre d'establishment politique ou industriel, puis ça semble être à peu près mondial, si j'ai bien compris, qu'ils font en sorte, avec leur lobby puis leur pushing, que ça fige là.

5315 Il y a des gens qui sont en train de mourir depuis des décennies à cause du réchauffement climatique – là, je ne fais pas d'affirmation, mais je développe ma question –, quand est-ce qu'on va sortir de ça, Monsieur? Est-ce qu'on peut apporter une pression pour que ça, ça tombe à l'eau et qu'on installe quelque chose de véritablement précis qui n'ira pas nécessairement en faveur d'un projet, mais en faveur d'un projet qui est viable pour toute l'humanité. C'est ça, ma question.

5320 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je ne sais pas à qui vous pensez qu'on peut adresser une question aussi vaste?

5325 **Mme JOYCE RENAUD :**

Tout le monde. Au gouvernement.

**LE PRÉSIDENT :**

5330 Bien là, il faudrait la poser à l'Assemblée nationale puis au gouvernement dans son ensemble. C'est une question, au fond, que vous posez à toute la société et le problème, c'est qu'elle n'est pas là pour vous répondre à soir.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5335 Oui, mais il y a des politiciens là qui sont obligés de répondre, il me semble.

**LE PRÉSIDENT :**

5340 Bien, je pense que la position que vous prendrez dans votre mémoire comme citoyenne...

**Mme JOYCE RENAUD :**

Oui.

5345 **LE PRÉSIDENT :**

... sera un pas dans cette direction, et ça, c'est vous qui êtes peut-être la première qui peut apporter une réponse.

5350 **Mme JOYCE RENAUD :**

D'accord. Je vous remercie, Monsieur le président.



**LE PRÉSIDENT :**

5355 Et souvent, c'est ça; la parole est d'abord aux citoyens. Alors, on va vous écouter et vous lire attentivement.

**Mme JOYCE RENAUD :**

5360 Je vous invite à lire le livre de Alain Denault, je suis fan de lui : La Gouvernance, Management totalitaire. Merci.

---

5365 **QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**LE PRÉSIDENT :**

5370 D'accord. Alors, si vous le permettez, nous allons y aller de quelques questions avant de terminer l'audience.

5375 J'aimerais poser quelques questions à Hydro-Québec d'abord. Est-ce que vous avez l'obligation, d'après le contrat que vous avez passé avec Gaz Métro, d'acheter vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>) par an, et ce, même s'il en restait dans le réservoir?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5380 L'entente avec, excusez, l'entente avec Gaz Métro est à l'effet qu'on paie un frais fixe annuel pour les frais de liquéfaction. Donc, c'est un frais fixe.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors donc, que vous ayez besoin de vingt mille (20 000) ou pas, le prix va être le même?

5385 **M. RICHARD LAGRANGE :**

5390 Pour les frais de liquéfaction, mais il n'y a pas de mollicule nécessairement là. On va payer pour la liquéfaction, mais pas...

**LE PRÉSIDENT :**

5395

Mais si vous en avez besoin de dix mille mètres cubes (10 000 m<sup>3</sup>) alors la facture de liquéfaction va être moindre. Est-ce que je comprends bien?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5400

Non. La facture de liquéfaction est toujours établie à un montant fixe annuel.

**LE PRÉSIDENT :**

5405

Peu importe la quantité qui sera liquéfiée.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5410

Tout à fait. Par contre, pour rassurer le BAPE, on a également prévu que dans l'éventualité où on n'utiliserait pas la totalité du GNL dans le réservoir, on peut revendre à Gaz Métro le gaz naturel qui serait dans le réservoir, ou on le conserve pour la prochaine saison hivernale.

**LE PRÉSIDENT :**

5415

D'accord. Donc, votre frais fixe va demeurer le même pour l'année suivante.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5420

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

La molécule, ça va vous en prendre moins parce qu'il vous en reste déjà, mais si vous vendez, vous vendrez à qui?.

5425

**M. RICHARD LAGRANGE :**

À Gaz Métro.

**LE PRÉSIDENT :**

5430

Vous revendriez à Gaz Métro..

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5435 On a l'option. On a l'option parce que dans la conception des installations, il y a, je vais le dire dans mes mots, il y a un tuyau qui permet de raccorder le...

**LE PRÉSIDENT :**

5440 Oui.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5445 Voyons, je vais-tu le dire, la bonbonne.

**LE PRÉSIDENT :**

Au réseau.

5450 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Excusez, là.

**LE PRÉSIDENT :**

5455 Le réservoir au réseau.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5460 ... le réservoir, je ne peux pas dire la bonbonne, le réservoir...

**LE PRÉSIDENT :**

5465 Pour moi, c'est une grosse bonbonne, quand même, c'est vrai.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5470 ... au réseau de pipelines de Gaz Métro. Donc, on pourrait repousser le GNL dans le réservoir de Gaz Métro et le vendre à Gaz Métro, mais on pourrait également le valoriser auprès d'autres personnes. Il nous appartient. Il appartient à Hydro-Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

5475 Pourriez-vous le vendre à TCE, disons, pour fournir de la vapeur à Olin? Purement à titre hypothétique.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5480 Oui, oui, c'est possible. On pourrait le faire.

**LE PRÉSIDENT :**

5485 Est-ce qu'à ce moment-là vous ne deviendriez pas distributeur de gaz naturel et en conflit avec Gaz Métro?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5490 Je vais peut-être laisser mon collègue, à ma droite, m'expliquer si je suis en conflit avec son propre.

**LE PRÉSIDENT :**

5495 Monsieur Lortie?

**M. RENAULT LORTIE :**

En fait, notre droit exclusif...

**LE PRÉSIDENT :**

5500 C'est un client concurrent ou c'est juste un client?

**M. RENAULT LORTIE :**

5505 C'est un bon client. Notre droit exclusif est sur la distribution de gaz naturel par canalisation et effectivement le GNL devrait repasser par la canalisation de Gaz Métro, afin d'atteindre TCE. Donc, il n'y a pas de...

**LE PRÉSIDENT :**

5510 Donc, il ne pourrait pas être pris sous forme liquide et transporté sous forme liquide à quelqu'un d'autre?

**M. RENAULT LORTIE :**

5515 En fait, s'il est revendu dans sa forme liquide, ce serait par exemple pour la filiale de transport, et cetera. Donc là, oui, mais ça serait à travers GMSE ou GMST, donc les filiales qui s'occupent davantage de valoriser le gaz naturel liquéfié. S'il était revendu, dans votre question, à TCE, ça serait sous forme gazeuse et là, ça repasserait par le distributeur.

5520 **LE PRÉSIDENT :**

Par le distributeur. Donc, à ce moment-là, il ne devient pas votre client, c'est-à-dire il ne devient pas un concurrent.

5525 **M. RENAULT LORTIE :**

Absolument. En fait, il redevient...

5530 **LE PRÉSIDENT :**

C'est vous qui vendriez.

**M. RENAULT LORTIE :**

5535 Il devient un fournisseur de gaz naturel.

**LE PRÉSIDENT :**

Il devient un fournisseur.

5540 **M. RENAULT LORTIE :**

Alors, on s'approvisionnerait...

5545 **LE PRÉSIDENT :**

D'Hydro-Québec

5550 **M. RENAULT LORTIE :**

... d'Hydro-Québec pour avoir du gaz naturel.

**LE PRÉSIDENT :**

5555 D'accord. Je comprends le statut. Est-ce que vous pourriez, le gaz naturel vendu par Hydro-Québec, est-ce qu'il pourrait provenir du site de stockage de Bécancour ou d'une, s'il vendait à un client de Montréal, d'une quantité équivalente au surplus de Bécancour, mais pris directement à Montréal, un échange?

5560 **M. RICHARD LAGRANGE :**

On avait déjà eu des discussions - ça fait deux ans qu'on est sur ce projet-là. Si je comprends bien votre question, Monsieur le président, c'est de swapper des quantités, là.

5565 **LE PRÉSIDENT :**

Tout à fait.

5570 **M. RICHARD LAGRANGE :**

On avait déjà eu ce genre de discussion là, à savoir si Gaz Métro avait un client qui aurait besoin de GNL dans le parc de Bécancour ou bien plus près de leur usine de LSR, on pourrait swapper des quantités.

5575 **LE PRÉSIDENT :**

On n'aurait pas besoin de le transporter.

5580 **M. RICHARD LAGRANGE :**

Oui. On trouverait la solution la plus économique pour valoriser le GNL.

**LE PRÉSIDENT :**

5585 Vos conditions contractuelles le permettent?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5590 On a prévu ça dans le cadre de nos discussions.

**LE PRÉSIDENT :**

5595 D'accord. Est-ce que vous avez déjà identifié des clients potentiels?

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5600 Non. Là, l'idée derrière nous, le projet c'est vraiment d'obtenir une capacité pour avoir de la puissance. On a évidemment pensé à ces avenues-là pour réduire les coûts de l'ensemble du projet, mais vraiment notre but premier, ce n'est pas de devenir un revendeur de gaz naturel. On veut vraiment plutôt utiliser ce gaz-là comme combustible pour adresser nos besoins de puissance pour assurer la fiabilité d'approvisionnement au Québec.

5605 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Une autre question. Quel serait le coût, pour Hydro-Québec, si un hiver, vous n'aviez pas besoin de cent (100) heures en période de pointe hivernale, est-ce que votre coût serait réduit vis-à-vis, mettons, TCE, ou bien s'il y aurait des frais fixes?

5610

**M. RICHARD LAGRANGE :**

On vous a fourni ce matin une réponse au tableau que vous aviez demandé, pour l'utilisation de TCE pour une période de cent (100) heures versus Hydro-Québec Production.

5615

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

5620

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Donc, la question que vous posez c'est qu'il y a une composante qui est fixe. Donc les frais fixes, le fameux cinquante-cinq dollars (55 \$) du kilowatt-an, eux doivent être versés à toutes les années indépendamment du nombre d'heures de fonctionnement.

5625

**LE PRÉSIDENT :**

Même s'il n'y a pas de pointe un hiver?

5630

**M. RICHARD LAGRANGE :**

Même s'il n'y a pas de pointe en hiver.

**LE PRÉSIDENT :**

5635 D'accord.

**M. RICHARD LAGRANGE :**

5640 C'est le coût de la police d'assurance.

**LE PRÉSIDENT :**

5645 D'accord. Je le comprends, mais c'était ça que je voulais clarifier. Dans l'hypothèse 0, vous payez quand même le coût. D'accord.

5650 La politique énergétique 2020-2030 prévoit que Gaz Métro va devoir acquérir une marge excédentaire de capacité de transport équivalente à dix pour cent (10 %) du volume de gaz naturel prévu pour le Québec. Alors, comment cette augmentation pourrait affecter le projet, en particulier si la possibilité que la centrale soit directement reliée... est-ce que cette augmentation pourrait permettre de relier la centrale directement au réseau? Parce que si vous devez, en vertu de la politique, augmenter de dix pour cent (10%) votre capacité dans le réseau, c'est ce que je comprends de la politique, enfin le ministère me corrigera si ce n'est pas ça, à ce moment-là, est-ce que cette quantité excédentaire permettrait d'alimenter directement TCE par le réseau?

5655 Le ministère, dans un premier temps. Dans un premier temps, ministère, est-ce que Gaz Métro va effectivement devoir augmenter la disponibilité de gaz sur son réseau de dix pour cent (10 %) d'après la politique?

**M. RICHARD SIROIS :**

5660 Oui. L'idée derrière ça c'est de permettre la réalisation de projets industriels majeurs. Monsieur Lortie l'a expliqué hier soir, il y a certains projets industriels majeurs qui ont vécu des difficultés d'approvisionnement, de sécuriser leurs approvisionnements à l'avance en raison, notamment, de garantie financière qui était exigée par les transporteurs.

5665 **LE PRÉSIDENT :**

5670 Donc, que ça veut dire que le goulot d'étranglement à l'entrée du Québec va devoir s'élargir un peu?



**M. RICHARD LAGRANGE :**

5675 Le projet du promoteur, on parle de point cinq (0,5) BCF - on va parler en termes de  
milliards de pieds cubes - on parle de point cinq (0,5) BCF, vingt mille mètres cubes (20 000 m<sup>3</sup>)  
de GNL . Le distributeur, grosso modo, annuellement, on parle de deux cents (200) BCF qui est  
5680 distribué. Si on prend une marge de dix pour cent (10 %) supplémentaire, on tombe à deux cent  
vingt (220) BCF. Vous comprendrez que le point cinq (0,5) BCF n'a pas d'effet sur le plan  
d'approvisionnement total de Gaz Métro, si on veut.

**LE PRÉSIDENT :**

5685 Je vous avoue que je ne comprends pas. Vous en auriez plus, mais vous ne pourriez pas  
fournir.

**M. RENAULT LORTIE :**

5690 Bien. Il faut revenir à la compréhension d'un besoin de pointe et d'un besoin en continu.  
Cette solution-là, pour nous, effectivement de désengager le goulot d'étranglement  
d'approvisionnement gazier vers notre franchise, va adresser des besoins en continu, trois cent  
soixante-cinq (365) jours par année, de transport de gaz naturel vers notre franchise. Ça ne vient  
pas solutionner du tout une exigence de pointe.

5695 **LE PRÉSIDENT :**

Le petit besoin ponctuel de la pointe, c'est toujours trop agaçant, lui, il ne passe pas.

5700 **M. RENAULT LORTIE :**

Bien, c'est de payer trois cent soixante-cinq (365) jours par année pour cent (100) heures,  
c'est économiquement non viable.

5705 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Parce qu'on ne peut faire de réservation que pour du continu?

**M. RENAULT LORTIE :**

5710 C'est exact, oui, à moins d'avoir un tarif interruptible qui rend la chose non garantie.

**LE PRÉSIDENT :**

5715 Môme l'Hydro veut des garanties.

**M. RENAULT LORTIE :**

5720 Afin d'avoir une garantie de transport de gaz naturel vers notre franchise pour une période de dix (10) ou vingt (20) ans, comme celle qu'on regarde dans ce projet-ci, il faut réserver la capacité trois cent soixante-cinq (365) jours par année.

**LE PRÉSIDENT :**

5725 Parfait. Eh bien, croyez-le ou non, c'était notre dernière question. Alors, bon, bien ça marque quand même une étape dans nos travaux.

5730 La commission constate donc qu'il y aura des informations complémentaires qui vont nous être adressées par différentes parties, nous les avons bien notées et, au besoin, on fera des rappels. La commission compte les recevoir, disons dans les prochains quarante-huit (48) heures pour la plupart. Si ça pose des difficultés particulières, il faudrait prendre contact avec nos analystes pour qu'il y ait une entente sur ces questions-là.

5735 Nous, on a besoin de ça rapidement pour que les gens puissent, eux, les trouver sur le site du BAPE et utiliser ces informations dans leur mémoire, au besoin.

5740 Alors donc, je signale aux participants que toutes ces réponses ainsi que celles que nous allons inévitablement adressées au promoteur ou aux personnes-ressources, il y en aura de nouvelles, vous les trouvez sur le site du BAPE. Quand vous voyez le dossier de la commission, vous allez à l'onglet DQ, pour questions, documents sur les questions. Et là, vous avez les réponses à chacune des questions. Puis s'il y a des nouvelles questions, vous allez voir apparaître les questions et vous allez voir arriver les réponses un petit peu plus tard.

5745 Alors donc, vous allez pouvoir suivre l'enrichissement du dossier, si l'on peut dire. Alors, c'est une façon importante de pouvoir vous préparer.

Alors, vous trouverez l'ensemble du dossier évidemment non seulement sur le site Web, mais aussi dans nos centres de consultation, ça dépend de ce que vous voulez consulter.

5750 Et je vous rappelle, c'est très important, de bien signifier votre intention de déposer et de présenter un mémoire écrit ou une opinion verbale, d'en aviser madame Lynda Carrier, notre coordonnatrice, au plus tard le mardi 28 juin à 16 h. L'objectif de cette démarche vise à faire en

5755 sorte de nous permette de préparer l'horaire de la deuxième partie de cette audience. Et vous  
pourrez trouver le formulaire qu'on doit remplir pour cet avis d'intention, vous le trouverez ici à  
l'accueil ou sur le site web du BAPE en cours de route.

5760 En deuxième partie, la salle, je l'ai dit au tout début, le promoteur et les personnes-  
ressources ne seront plus là, il n'y aura que vous en avant. En fait, cette deuxième partie est  
strictement réservée à l'opinion des parties, quelles qu'elles soient; des municipalités, des  
organismes, des citoyens, des groupes de toutes sortes. Et vous aurez dix minutes pour votre  
présentation de mémoire, mais la commission se réserve de pouvoir... bien, dans ce dix minutes -  
évidemment, nous aurons lu votre mémoire, on veut que vous nous en fassiez une synthèse. On  
veut que le plus grand nombre puisse profiter évidemment de la soirée, et la commission  
évidemment se réserve, après avoir lu votre mémoire, de pouvoir vous poser des questions.

5765 Alors, les mémoires vont demeurer confidentiels, les mémoires que vous allez nous  
envoyer vont demeurer confidentiels jusqu'au moment de la présentation devant la commission.

5770 Alors donc, les règles de participation sont importantes parce que le respect du droit  
d'auteur, le respect de la vie privée des personnes et certaines règles ont trait aux propos  
contenus dans les mémoires et c'est très important. C'est des propos qui ne doivent pas être  
diffamatoires ou injurieux, porter des accusations à l'endroit de quiconque. Le BAPE n'accepte  
pas les mémoires qui contiennent de telles remarques ou des commentaires de cet ordre.

5775 Ces règles de participation, qui sont strictes, qui visent à proposer une réflexion et non pas  
des injures, des invectives, des accusations, ces règles sont disponibles sur le site Web du BAPE  
et sont aussi présentées dans un document qui est disponible à l'accueil. C'est important parce  
que pour la sérénité des débats, on accepte que les mémoires qui constituent vraiment un apport  
à la réflexion collective sur le dossier.

5780 Alors, vous pouvez déposer un mémoire, le présenter verbalement, présenter seulement  
un mémoire verbal ou nous envoyer un mémoire écrit et ne pas le présenter en audience, ça,  
c'est votre choix à chacun.

5785 Et de façon à ce que la position d'un organisme reflète le plus exactement possible ses  
positions, la commission, elle, recommande le dépôt d'un mémoire écrit. Parce que dans un texte  
écrit, on est beaucoup plus précis. Alors, mais c'est votre choix quand même de le présenter  
autrement. Et on espère que vous allez désigner un ou une porte-parole qui deviendra, pour la  
commission, le répondant du mémoire.

5790

Alors, pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document qui décrit à la fois les modalités de participation à l'audience et celles qui s'appliquent aux mémoires.

5795 Alors, afin de nous permettre de lire attentivement vos mémoires, vous devrez donc nous les faire parvenir quatre jours avant le début de la deuxième partie de l'audience.

Donc, on s'attend à ce que tous les mémoires soient rentrés au plus tard le 8 juillet à midi en vue de l'audience du 12.

5800 Alors, en terminant, je voulais remercier le porte-parole du promoteur, monsieur St-Pierre, et toute son équipe, de même que toutes les personnes-ressources qui ont contribué à la réflexion et aux travaux de la commission, pour toute l'information qui nous a été fournie et qui nous sera encore fournie, on ne se gênera pas trop.

5805 Alors, merci, enfin et surtout, aux participants qui donnez la vie à cette audience et qui nous auront permis d'approfondir beaucoup de facettes du dossier grâce à votre réflexion.

5810 Enfin, je remercie les gens de la technique, messieurs Moisan et Buisson, la sténotypiste, madame Teasdale, de même que toute l'équipe de la commission, mais nos analystes, Laurence Rivet-Morin et Jonathan Perreault, ainsi que la coordonnatrice, madame Lynda Carrier ainsi que la conseillère, madame Karine Lavoie. Mais un remerciement spécial à ma collègue, Cynthia Philippe.

5815 Alors, au plaisir de vous revoir le 12 juillet prochain. Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience, je pense que la réflexion est solidement déclenchée.

Merci et bonne fin de soirée.

5820 **AJOURNEMENT**

5825

5830

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

5835

ET J'AI SIGNÉ :

5840

---

Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.